

**BASE 1995
DES COMPTES
NATIONAUX**

**CONSOMMATION DES MENAGES EN
PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES**

Ont participé à la rédaction et mise en page de cet ouvrage :

- Marie ANGUIS (INSEE, division « Synthèse des biens et services »)
- Jacqueline ECHAMPE (INSEE, division « Synthèse des biens et services »)
- Christine MONCEAU (INSEE, division « Synthèse des biens et services »)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES :...7	
PLAN DU DOCUMENT.....	9
B01 PRODUITS DE L'INDUSTRIE DES VIANDES	11
B01.A VIANDES DE BOUCHERIE ET D'ABATTAGE	13
B01.B VOLAILLES, LAPINS, GIBIERS	13
B01.C PREPARATIONS A BASE DE VIANDE	26
B02 PRODUITS DE L'INDUSTRIE DU LAIT	32
B02.A1 LAITS LIQUIDES (CCM ET ATC).....	35
B02.A2 CREME DE LAIT (CCM).....	42
B02.B YAOURTS ET DESSERTS LACTES FRAIS (CCM).....	46
B02.C BEURRE (CCM ET ATC).....	50
B02.D FROMAGES	56
B02.E AUTRES PRODUITS LAITIERS	63
B02.F GLACES ET SORBETS.....	67
B03 INDUSTRIE DES BOISSONS	71
B03.A1 EAUX DE VIE.....	73
B03.A2 LIQUEURS ET APERITIFS.....	77
B03.B ALCOOL ETHYLIQUE.....	81
B03.C CHAMPAGNE ET MOUSSEUX.....	83
B03.E CIDRE	87
B03.F VERMOUTHS.....	91
B03.G BIERES	95
B03.I1 EAUX DE TABLE	99
B03.I2 BOISSONS NON ALCOOLISEES DIVERSES	103
B04 PRODUITS DU TRAVAIL DU GRAIN, FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX.....	107
B04.A FARINES.....	109
B04.B1 RIZ	113
B04.B2 AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS	117
B04.C PRODUITS AMYLACES.....	121
B04.E ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE	125
B05 PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES	129
B05.A1 POISSONS FRAIS EN MORCEAUX	131
B05.A2 AUTRES POISSONS ET PRODUITS DE LA MER PREPARES.....	133
B05.B PREPARATIONS DE CONSERVES DE LEGUMES ET DE POMMES DE TERRE	137
B05.C JUS DE FRUITS ET DE LEGUMES	141
B05.D PREPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS	145
B05.F HUILES RAFFINEES ET MARGARINES	149
B05.G1 PAIN	154
B05.G2 PATISSERIE.....	154
B05.H BISCUITS, BISCOTTES, PATISSERIE DE CONSERVATION	160
B05.I SUCRE	164
B05.J CHOCOLAT ET CONFISERIE	168
B05.K PATES ALIMENTAIRES.....	172
B05.L CAFE ET THE CONDITIONNES.....	176
B05.M CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS	180
B05.N ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUES.....	184
B05.O1 SOUPES ET POTAGES	188
B05.O2 AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS	192
B06 TABAC	196
LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	200
BIBLIOGRAPHIE	202

AVANT-PROPOS

Les documents de la série base 1995 des comptes nationaux relatifs à la consommation des ménages s'adressent à un public intéressé par les méthodes de calcul très détaillées et par l'utilisation des diverses sources statistiques.

Ils présentent essentiellement les travaux réalisés par la Section « Consommation des Ménages » de la Division « Synthèses des Biens et Services » de l'INSEE, qu'ils situent dans l'ensemble du système d'évaluation de la consommation.

Ce tome concerne la consommation de produits agro-alimentaires (viandes, produits laitiers, pain, épicerie, boissons sauf vins, tabac). Il s'inscrit dans une série de volumes sur la consommation des ménages avec une approche par produits. Cette série comprend de plus un tome sur la consommation de produits manufacturés (meubles, équipement et entretien du logement, textiles et habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) ; un tome sur la consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, oeufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut, ainsi que les vins) ; un tome sur la consommation en produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ; un tome sur la consommation de services (transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques).

LES CONCEPTS DU SEC 1995

Les dépenses de consommation finale, telles qu'elles existaient dans les comptabilités nationales des différents pays, ne sont pas toujours comparables.

Les raisons peuvent être économiques ou institutionnelles : parts respectives des secteurs marchands et non marchands dans la prestation de services d'éducation ou de santé, (gratuité des soins ou remboursements de la sécurité sociale), importance relative des transferts en espèces ou en nature, existence éventuelle et taux divers de subventions sur les produits, etc.

Un concept de consommation totale de la population, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accédaient, paraissait de nature à remédier à cet inconvénient.

Ainsi, le SEC 1995 inclut dans son cadre central deux concepts de consommation finale : un concept de **dépense de consommation finale** et un concept de **consommation finale effective**. Ces deux agrégats s'appliquent aux consommateurs finals que sont les ménages, mais aussi les administrations publiques (APU) et les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

La **dépense de consommation finale** couvre, pour chaque secteur institutionnel, les dépenses en biens et services de consommation qu'il supporte directement. La **consommation finale effective**, pour ces mêmes secteurs, couvre les biens et services qu'ils consomment effectivement, qu'ils les aient ou non financés eux-mêmes.

1 - LA DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES

La **dépense de consommation finale des ménages** couvre donc essentiellement les

dépenses supportées par les ménages résidents pour acquérir des biens et services de consommation. En pratique, elle comprend également les biens et les services reçus au titre de revenus en nature. Elle exclut les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de logements, qui constituent de la formation de capital fixe, et celles consacrées à l'acquisition d'objets de valeur.

La dépense de consommation finale des ménages peut être subdivisée en trois grandes composantes :

- **les achats de biens et de services**
- **l'autoconsommation de biens et de services**
- **les avantages en nature**

a) les achats de biens et de services

Les **biens et les services marchands** constituent l'essentiel du poste, qui comporte toutefois aussi les paiements effectués par les ménages à l'occasion de la consommation de certains services non marchands. Le poste couvre ainsi :

- **les achats de biens neufs** : ils ne comprennent pas les achats de logements, classés en formation brute de capital fixe, mais les achats de biens durables, comme les véhicules automobiles, dont ceux vendus en crédit bail.

exemples : viande, essence, médicaments (pour la partie restant à la charge des ménages), automobiles neuves...

- **les acquisitions de biens d'occasion** : lors de la vente d'un bien d'occasion entre ménages, la dépense de consommation comprend les seules marges commerciales éventuellement réalisées lors de cette vente. Lorsqu'un ménage achète à une entreprise un véhicule d'occasion c'est la valeur d'achat intégrale qui est comptabilisée en dépense de consommation des ménages. Il en va de même lorsque l'achat porte sur un bien d'occasion importé. Lorsqu'un ménage vend un véhicule à la casse, c'est une consommation négative des ménages.

exemples : automobiles (occasions passant par les garages, voitures de démonstration, voitures de société), motocycles, caravanes, téléviseurs...

- les achats de services marchands

exemples : réparations d'automobiles, hôtels, taxis, loyers, médecins (pour la partie restant à la charge des ménages), cinémas, redevance télévision, coiffeurs, assurance incendie...

- **les achats de services non marchands** : à l'occasion de la fourniture de services non marchands, il arrive que les ménages effectuent certains paiements partiels qui ne couvrent pas la majeure partie du coût des services ainsi fournis : entrées dans les musées, droits de scolarité. La dépense de consommation finale des ménages comprend alors ces seuls paiements partiels.

b) l'autoconsommation de biens et services

C'est la contrepartie de la production des ménages qui est destinée à leur consommation finale propre.

- autoconsommation de biens

En principe tous les biens sont susceptibles de faire l'objet d'une autoconsommation : elle doit être comptabilisée si elle est significativement importante au regard de l'offre totale des biens concernés. Conformément au SEC95 on n'évalue donc en France une autoconsommation que pour les produits agricoles et agro-alimentaires.

exemples : pommes de terre, fruits, miel, viande, volailles, lait, beurre, vin, eau de vie, champagne...

- autoconsommation de services

Elle concerne deux postes :

- les services des logements occupés par leurs propriétaires (ou loyers imputés).
- les services domestiques et personnels découlant de l'emploi de personnel rémunéré (les services résultant de l'activité domestique non rémunérée ne sont pas retenus).

exemple : services d'employé de maison, d'assistante maternelle.

c) les avantages en nature

Est évaluée comme avantage en nature la **contrepartie de la rémunération en nature** : elle se compose des biens et des services fournis gratuitement, ou à un prix inférieur à leur prix d'acquisition, par les employeurs au titre de la rémunération des salariés. Elle peut porter sur des biens et des services produits par l'entreprise de l'employeur, ou bien achetés par cette entreprise. Ces biens et services sont considérés comme étant toujours issus d'une production marchande.

exemples : fourniture gratuite de charbon ou de gaz au personnel, repas fournis au personnel d'un restaurant, quota de communications téléphoniques gratuites pour les agents de sociétés de téléphone...

Les avantages en nature fournis aux militaires (vêtements, nourriture, transport) ainsi que les versements des employeurs aux comités d'entreprise sont également pris en compte. De façon générale, si le bien ou le service est fourni gratuitement, la valeur qui est comptabilisée comme avantage en nature correspond au prix d'acquisition si le produit est acheté par l'employeur, au prix de base s'il est produit par l'employeur. Si le bien ou le service est fourni à prix réduit, seule la partie financée par l'employeur fait partie des avantages en nature. Toutefois, l'intégralité de la valeur du bien ou du service consommé entre dans la dépense de consommation finale des ménages.

2 - LA CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES

Pour passer de la dépense de consommation finale des ménages à la consommation finale effective, il faut ajouter au premier de ces agrégats les **transferts sociaux en nature versés** par les administrations publiques (APU) ou privées (ISBLSM).

La **dépense de consommation finale des administrations publiques** se subdivise en **dépense de consommation finale individuelle** et en **dépense de consommation collective** :

La dépense de consommation finale individuelle porte sur des biens et des services dits individuels : il s'agit de biens et de services dont il est possible d'observer l'acquisition par un ménage particulier, pour la fourniture desquels le ménage en question a donné son accord, et dont la consommation par un ménage ou par un groupe restreint de personnes interdit sa consommation par d'autres ;

exemples de dépenses individuelles : dépenses d'éducation, de santé, de culture...

La dépense de consommation collective porte sur des services dits collectifs : il s'agit de services qui sont fournis en même temps à tous les membres ou à d'importantes parties de la collectivité, dont l'utilisation est normalement passive ou ne nécessite pas l'accord explicite des bénéficiaires, et dont la consommation par un individu ne réduit pas le montant qui reste disponible pour les autres membres de la collectivité ;

exemples de dépenses collectives : dépenses liées à la défense, la justice, la police, l'administration générale...

Les **transferts sociaux en nature des administrations publiques** aux ménages correspondent aux **dépenses de consommation finale individuelles** de ces administrations. On distingue parmi eux :

- les prestations sociales en nature, qui comprennent principalement les dépenses de santé, d'action sociale, les aides au logement locatif...
- les transferts de biens et services non marchands individuels correspondent principalement aux dépenses d'éducation et de culture.

La consommation finale effective des administrations publiques ne comprend alors que

les services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

Pour ce qui concerne les institutions sans but lucratif au service des ménages (ou ISBLSM) c'est, par convention, **l'ensemble de leur dépense de consommation finale** qui est considéré comme individualisable et qui constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	MENAGES	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	ISBLSM
DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM
CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES + DEPENSES DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE DES APU + DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE COLLECTIVE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	

3 - LA CONSOMMATION ET LE TERRITOIRE ECONOMIQUE

La consommation des ménages qui doit être évaluée est une **consommation finale nationale** : c'est la consommation des ménages résidents, qu'elle ait lieu sur le territoire économique national ou en-dehors de celui-ci. Le territoire économique français inclut désormais les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), mais exclut Monaco.

Pour des raisons statistiques, on peut seulement évaluer dans un premier temps, par produits, la **consommation territoriale**, qui représente l'ensemble de la consommation finale effectuée sur le territoire économique par des ménages, qu'ils soient résidents ou non. La **consommation finale nationale** est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire économique, reclassée en exportations, et en ajoutant la consommation des résidents en-dehors du territoire économique considérée comme importation. Les données nécessaires pour effectuer cette correction sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

4 - INTEGRATION DES DOM

L'intégration des DOM dans le territoire économique pour la base 95 implique qu'ils soient intégrés dans toutes les étapes de l'élaboration des comptes.

Pour la consommation des ménages, c'est donc au **niveau élémentaire de produits**, pour chacune des **deux notions de consommation des ménages** de la base 95 (dépense et consommation effective) et pour **chaque type de valorisation** (valeur, volume, hors taxes, toutes taxes), qu'il faut prendre en compte la dimension DOM.

Un essai de chiffrage à un niveau global a été mené sur l'année 1989 (Sources : « La consommation des ménages en 1993 INSEE RESULTAT n°60-61 mai 1994 » et « 20 ans de comptes des DOM INSEE RESULTAT n° 283-284-285 décembre 1993») de manière à concrétiser l'impact de l'intégration des DOM dans le domaine « ménages ».

La consommation des ménages pour les 4 DOM à intégrer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) représente environ 1,5 % de la consommation de la métropole, avec des variations tenant aux caractéristiques locales de la structure de la consommation. L'impact est donc faible, mais non négligeable : il ne pourra être correctement chiffré sans un inventaire des consommations spécifiques des DOM à un niveau fin. Celui-ci n'est disponible actuellement que pour 1994.

Un calcul pour la TVA sur consommation des ménages donne un ratio DOM / métropole de 0,47 %. Ce pourcentage plus faible s'explique par une législation TVA plus favorable dans les DOM, à l'exception de la Guyane.

LES DIFFERENTES APPROCHES DE LA CONSOMMATION FINALE

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

Une équipe spécialisée établit une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages à un niveau très détaillé, dans une optique « demande » et avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour une année de base, cette équipe compare, en niveau, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation avec les résultats de la plupart des autres sources, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, etc.

L'ensemble des résultats de cette première étape est soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

Les propositions de l'équipe « consommation » sont introduites, à un niveau détaillé de nomenclature (NAF 700), dans les équilibres ressources-emplois. Ces derniers sont établis par les « responsables secteurs-produits » dans une optique largement « production » : ils résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produits. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation sont jugées incompatibles avec les ressources et les emplois estimés par les responsables secteurs-produits, on procède de part et d'autre à une vérification et à un nouvel examen des sources, jusqu'à accord.

Les propositions des statisticiens de la consommation font, d'autre part, l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz, l'électricité. Au total, en 1995 par exemple, la comparaison porte sur un peu moins de 50 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (30 catégories) en raison de la difficulté d'analyser finement le chiffre d'affaires du commerce non spécialisé, dont l'importance va croissant.

Une phase de discussions s'engage alors entre l'équipe « consommation », les responsables secteurs produits et ceux du commerce, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume de la consommation.

L'ensemble des ERE est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels (établis par la division SGC). Il en résulte généralement un arbitrage qui implique un retour sur la consommation des ménages.

5 - LA CONSOMMATION DES MENAGES ET LE COMPTE DES MENAGES

Des impératifs de cohérence dans le compte du secteur institutionnel « ménages » peuvent enfin amener à une remise en cause du montant total de la consommation et à un arbitrage. Il faut souligner que cette éventualité s'est très rarement présentée.

Dans le SEC 1995, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- **la dépense de consommation** est un emploi du **compte d'utilisation du revenu disponible**. A ce stade, le revenu n'inclut en ressources des ménages, au titre des transferts reçus par les administrations, que les transferts en espèces.

- **la consommation effective** apparaît au **compte d'utilisation du revenu disponible ajusté**. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté on ajoute les transferts sociaux en nature en provenance des administrations (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produits et l'agrégat du compte des ménages aura lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES :

nomenclature, sources, méthodes, comparaison avec la base 1980.

La nomenclature de la base 1995

En raison du changement de nomenclature, la définition de certains postes de produits est modifiée en base 1995. Le poste «graisses animales» fait désormais partie des viandes de boucherie et d'abattage. Les «préparations à base de viandes» constituent un poste à part entière, en base 1995 ; elles regroupent les charcuteries et conserves de viande (ancien poste NAP 3504 de la base 1980) et les plats cuisinés à base de viande (qui faisaient partie du poste NAP 3704 «plats cuisinés» de la base 1980). En outre, l'autoconsommation de viande de boucherie, estimée négligeable, n'est plus évaluée en base 1995.

Le groupe «produits laitiers frais» (qui était constitué, en base 1995, des crèmes de lait, yaourts et desserts lactés frais, fromages frais) a été éclaté, en base 1995, en plusieurs postes : les «crèmes de lait» et les «yaourts et desserts lactés frais». Les fromages frais font désormais partie des «fromages».

L'autoconsommation d'eaux de vie, marginale, n'est plus évaluée en base 1995. En revanche, un poste autoconsommation a été créé pour les champagnes.

Le poste «riz», (qui représentait une forte proportion du poste NAP «céréales secondaires» de la base 1980), a été isolé. Les «autres produits du travail du grain» regroupent les «semoules» (poste à part entière de la base 1980) et les céréales transformées (ces dernières faisaient partie de l'ancien produit NAP 3905 de la base 1980). Le groupe des «produits amylicés» comprend les produits amylicés (ancien poste NAP 3907) et les huiles de maïs. Les biscuits, biscottes et pâtisseries industrielles, ainsi que les pâtes alimentaires, qui faisaient partie en base 1980 des produits du travail du grain, appartiennent, en base 1995, aux produits des industries alimentaires diverses.

Les poissons frais en morceaux, intégrés en base 1980 aux produits de la pêche, se retrouvent en base 1995 dans le groupe des produits des industries alimentaires diverses. Les préparations et conserves à base de poissons regroupent les conserves de poissons (ancien poste 3703) et les plats cuisinés à base de poissons et de crustacés (extraits du poste NAP 3704, plats cuisinés de la base 1980). Ainsi, les plats cuisinés ne sont plus isolés en base 1995, mais rattachés à diverses familles de produits. Le B05G2 «pâtisseries fraîches» comprend les pâtisseries fraîches hors viennoiseries, mais aussi les quiches et pizzas fraîches ou surgelées. Les levures et préparations pour desserts et petits déjeuners ont été regroupées pour former le poste «autres produits alimentaires divers».

Sources

Nous avons évalué les niveaux de la dépense de consommation des ménages, des années 1990 et 1991 et déterminé les indices de volume annuels, à partir des sources suivantes :

- Les enquêtes auprès des ménages : enquêtes alimentaires 1989 et 1991 et enquête budget de famille de 1989.

- Les statistiques de production, de ventes, de stocks établies par le SCEES (Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du ministère de l'agriculture). Nous exploitons aussi les enquêtes de branche du SCEES : celles-ci nous fournissent les quantités de différents produits destinés à la transformation.

- Les chiffres du commerce extérieur issus des Douanes.

- Nous utilisons, par ailleurs, des données de production, de vente, de stocks, que nous communiquent différents syndicats professionnels tels que la Fédération des Industries Charcutières, l'Office National Interprofessionnel des Céréales, Alliance 7, l'Association des Brasseurs de France.....

- La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), pour les statistiques sur les alcools.

- Les données des panels SECODIP (en particulier pour les viandes et la pêche) et NIELSEN.

- Pour déterminer la consommation dans les DOM, nous avons exploité les comptes des DOM.
- Les prix moyens France entière et les indices de prix sont issus de la division «prix à la consommation» de l'INSEE.

Méthodes

Pour l'évaluation des niveaux (des années 1990 et 1991), nous nous sommes appuyés, le plus souvent ; sur les enquêtes alimentaires et parfois sur l'enquête budget de famille. Nous avons exploité les statistiques en valeur et en quantités.

Dans certains cas, nous avons complété ces données par des indicateurs macro-économiques ; ces derniers nous ont permis surtout d'établir les indices de volume annuels. Ainsi, nous déterminons, pour de nombreux produits, un «disponible sur le marché intérieur» : production + importations - exportations. Nous soustrayons, parfois, la variation de stocks et les quantités de produits destinées à la transformation. Nous établissons alors, à partir de ce «disponible», un indice de quantité et un indice de valeur.

Nous calculons également des indices de volume, soit en déflatant les indices de valeur par les indices de prix de la division «prix à la consommation» de l'INSEE, soit en valorisant les quantités de l'année (n) et de l'année (n-1) de différents produits, par les prix moyens France entière INSEE de l'année (n-1).

Nous déterminons également, à partir des données de panels, des indices de valeur, de quantité et de volume.

L'évaluation de la dépense de consommation des ménages a été réalisée, dans un premier temps, pour la métropole. Puis nous avons déterminé le niveau dans les DOM, à partir des comptes des DOM.

Comparaisons entre les deux bases

Sur la base des enquêtes alimentaires et budget de famille notamment, la dépense de consommation des ménages de l'ensemble du poste des produits des industries alimentaires diverses (comprenant aussi le tabac), a été révisée à la baisse par rapport à la base 1980 ; ainsi le niveau de l'année 1992 de la base 1995 en données HTVA est inférieur de 30,6 milliards, soit 4,9% à celui de la base 1980. Globalement, le surplus de dépenses imputable à l'introduction des DOM n'a donc pas compensé la baisse due à la révision de la consommation des ménages en métropole.

La dépense de consommation des ménages des trois familles de produits viandes (GB01), produits laitiers (GB02), boissons (GB03) a été diminuée dans des proportions importantes : respectivement de 26,9 milliards en données HTVA (soit 13%), 13,4 milliards (soit 13%), 9 milliards (soit 10,4%).

En particulier, l'écart entre les deux bases se chiffre à 15,8 milliards (-15,5%) pour les viandes de boucherie et d'abattage et 13,2 milliards (-18%) pour les préparations et conserves de viandes. Parmi les produits laitiers, ce sont les laits liquides, le beurre et les glaces et sorbets qui ont subi les réajustements à la baisse les plus importants (en part relative). Le niveau de la consommation de vins a été réduit de 10,8 milliards, soit 41%. Pour les champagnes et mousseux, la différence entre les deux bases (la base 1995 étant inférieure) s'établit à 2,5 milliards, soit -25%.

En revanche, la dépense de consommation des produits du travail du grain (GB04) et des produits des industries alimentaires diverses (GB05) a été réajustée à la hausse par rapport à la base 1980 : respectivement de 2,5 milliards, (soit +21%) et 14,6 milliards (+8,3%). La consommation des «autres produits du travail du grain» a été rehaussée de 1,1 milliard, soit près de 100%. Celle des aliments pour animaux de compagnie est en hausse de 1,4 milliard (22%). Parmi les produits des industries alimentaires diverses, les révisions les plus importantes concernent : les préparations et conserves à base de légumes (8,1 milliards, soit 75%), les préparations et conserves de fruits (3,2 milliards, soit 75%), les aliments pour enfants et diététiques (1,9 milliards, soit 43%), les pâtes alimentaires (1,5 milliards, soit 36%).

Sur la base des données de la SEITA, la consommation de tabac a été majorée de 1,4 milliard, soit 3,5%.

PLAN DU DOCUMENT

Les méthodes sont présentées par produits classés dans l'ordre de la nomenclature des ERE et tels qu'ils sont traités par les responsables secteurs-produits. Une présentation par grandes familles de produits (produits de l'industrie des viandes, du lait, du travail du grain, des boissons, des industries alimentaires diverses, tabac) précède le détail.

Dans tous les cas, l'architecture est identique. Lorsque le produit comporte une autoconsommation, des paragraphes propres lui sont consacrés.

- 1 Définition** : elle décrit avec précision, le contenu du poste concerné.

- 2 Sources** : présentation des différentes sources utilisées pour l'évaluation des niveaux et le choix des indices d'évolution.

- 3 Méthodes** :
 - méthode détaillée source par source
 - confrontation des estimations fournies par les différentes sources
 - la justification du choix retenu par la section consommation des ménages

- 4 Arbitrages et comparaisons du niveau de la base 1995 avec celui de la base 1980.**
 - description des arbitrages
 - comparaison des niveaux des deux bases.

B01 PRODUITS DE L'INDUSTRIE DES VIANDES

INTRODUCTION

Pour les viandes de boucherie et d'abattage, nous chiffrons la Consommation commercialisée des ménages (CCM) de chacun des postes suivant :

- **B01.A11 BOEUF**
- **B01.A12 VEAU**
- **B01.A13 MOUTON**
- **B01.A14 CHEVAL**
- **B01.A15 PORC**
- **B01.A16 TRIPERIE**
- **B01.A17 GRAISSES ANIMALES**

Pour les viandes de volailles, nous évaluons, la consommation commercialisée et l'autoconsommation, correspondant aux postes :

- **B01.B1 VIANDES DE VOLAILLES (CCM)**
- **B01.B2 VIANDES DE VOLAILLES (ATC)**

le poste viandes comprend également le :

- **B01.C PREPARATIONS À BASE DE VIANDE**

Pour chacun de ces postes de produits, nous avons tout d'abord évalué la valeur de la dépense de consommation des ménages pour les années 1990 et 1991 en confrontant les différentes sources susceptibles de nous fournir des chiffres représentatifs du niveau de la consommation. Nous nous sommes appuyés, généralement, pour l'évaluation de ces niveaux, sur les données d'enquêtes auprès des ménages (enquêtes alimentaires de 1989 et de 1991, enquête budget de famille). Nous avons ensuite appliqué à la valeur de l'année 1991 l'indice d'évolution 1992/1991 en volume pour obtenir le volume de l'année 1992 puis l'indice de prix 1992/1991 pour obtenir la valeur de l'année 1992. Les indices de volume ont été déterminés par synthèse de différents indicateurs dont l'évolution reflète celle de la consommation. En année courante, nous calculons différents indicateurs macroéconomiques à partir des chiffres du SCEES, du commerce extérieur et des données des syndicats professionnels. Nous exploitons également les données du Panel SECODIP. Cette dernière source est souvent privilégiée pour le choix des indices d'évolution en année courante. Toutefois lorsque les différents indicateurs présentent des évolutions très divergentes, nous sommes amenés à rechercher les raisons de ces écarts; une autre source que SECODIP peut alors être retenue. Par ailleurs, les indices de prix nous sont transmis par la division «prix à la consommation» de l'INSEE.

Ce choix de base 1995 a été effectué pour la France métropolitaine. Nous avons ensuite déterminé la consommation dans les DOM, à partir des comptes des DOM, pour finalement déterminer la consommation de l'année 1992 sur le territoire français comprenant les DOM, selon les concepts de la base 1995.

Différents arbitrages ont ensuite eu lieu sur les chiffres de l'année 1992.

COMPARAISON DE LA BASE 1980 ET DE LA BASE 1995 POUR LES PRODUITS DES INDUSTRIES DE LA VIANDE :

Valeurs 1992 (en millions de francs)	HTVA	HTVAD
B01 Produits de l'industrie de la viande		
Base 1980	208 933	219 730
Choix de base 1995, juillet 1996	175 162	184 052
Base 1995, après arbitrage	182 063	191 483

Les différents arbitrages ont conduit à revoir le choix de base 1995 de la section «consommation des ménages» à la hausse, en acceptant l'hypothèse que les enquêtes auprès des ménages avaient tendance à sous-estimer la consommation de viandes ; les niveaux ont été rehaussés, en particulier pour les viandes de boeuf, de volailles et pour les préparations et conserves de viande.

Toutefois, le niveau du poste B01 évalué en base 1995, demeure en baisse par rapport à un poste équivalent reconstitué en base 1995. En 1992, il est inférieur de 26,9 milliards de francs HTVA à la base 1980, une révision de -12,9%. Les viandes de boucherie et d'abattage ont été diminuées de 15,8 milliards soit 15,5% par rapport à la base 1980. L'écart se chiffre à 13,2 milliards soit 17,7% pour les préparations et conserves à base de viande. Des études préalables avaient pourtant fait apparaître en base 1980, une forte dérive à la hausse de la comptabilité nationale par rapport à l'enquête alimentaire, dont les résultats tardifs n'avaient pu être intégrés dans les comptes entre 1982 et 1989.

B01.A VIANDES DE BOUCHERIE ET D'ABATTAGE

B01.B VOLAILLES, LAPINS, GIBIERS

1 DÉFINITION

- Le poste B01.A11 «Boeuf» correspond en partie aux codes CPF 15.11.11 et 15.11.12. Il comprend l'ensemble des viandes de boeuf, fraîches, congelées ou surgelées.

- Le poste B01.A12 «Veau» correspond en partie aux codes CPF 15.11.11 et 15.11.12. Il comprend l'ensemble des viandes de veau, fraîches, congelées ou surgelées.

- Le poste B01.A13 «Mouton» correspond aux codes CPF 15.11.15, 15.11.16, 15.11.17. Il comprend l'ensemble des viandes de mouton, agneau, ovins et caprins, fraîches, congelées ou surgelées.

- Le poste B01.A14 «Cheval» correspond au code CPF 15.11.18. Il comprend l'ensemble des viandes chevalines fraîches.

- Le poste B01.A15 «Porc» correspond au code CPF 15.11.13, 15.11.14. Il comprend l'ensemble des viandes porcines fraîches, congelées et surgelées.

- Le poste B01.A16 «Triperie» correspond en partie au code CPF 15.11.19. Il comprend l'ensemble des abats comestibles d'animaux de boucherie, frais, congelés et surgelés.

- Le poste B01.A17 «Graisses animales» correspond en partie au code CPF 15.11.30. Il comprend l'ensemble des graisses animales (lard gras, saindoux).

- Pour le poste B01.B «Volailles, lapins et gibiers» nous chiffrons une Consommation commercialisée des ménages (CCM) et une autoconsommation (ATC). Ce groupe de produits correspond en partie à la NAF 15.1.C. Il comprend les viandes de volailles, lapins et gibiers ainsi que les abats, à l'état frais réfrigéré ou congelé.

2 SOURCES

2.1 Le **SCEES** nous transmet les statistiques d'abattages contrôlés pour les différentes catégories de viande. Il nous a également communiqué, les coefficients de redressement des abattages contrôlés pour sous déclaration et fraude et les coefficients de passage du poids carcasse au poids produit.

Le **SCEES** nous fournit également deux indicateurs de consommation : consommation indigène contrôlée et consommation humaine en quantité, établis par ses services, pour chaque catégorie de viandes. Nous utilisons, aussi pour l'autoconsommation de viande de volaille ses données de production.

2.2 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.

2.3 **FIC** Fédération Française des Industries Charcutières

2.4 **SECODIP** (société d'étude de la consommation, distribution et publicité) suit, pour le compte de l'OFIVAL, la consommation à domicile d'un panel de ménages.

- 2.5 Les **enquêtes alimentaires permanentes** (EAP) de 1989 et 1991 ont fourni le niveau de la consommation commercialisée et le cas échéant de l'autoconsommation.
- 2.6 L'enquête **Budget de famille**.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990 et 1991 et le suivi des indices d'évolution en année courante.**

- Première méthode : calcul d'un disponible sur le marché intérieur à partir des chiffres d'abattage du SCEES et des données du commerce extérieur.

Le calcul d'un «disponible» est réalisé pour toutes les viandes de boucherie et d'abattage (hormis les graisses animales).

Nous redressons les abattages contrôlés pour sous déclaration (les abattoirs, taxés au prorata des quantités abattues, ont intérêt à minimiser les niveaux déclarés) et fraude (pour tenir compte des abattages privés) et nous y ajoutons le solde du commerce extérieur. Nous obtenons alors un «disponible» exprimé en «poids carcasse», que nous transformons en «poids produit», selon la formule suivante :

$$\text{Disponible en poids produit} = (\text{abattages contrôlés} \times R + \text{imports} - \text{exports}) \times C$$

Coefficients de redressement des abattages contrôlés et passage du poids carcasse au poids produit :

Viande	coefficient de redressement	
	R = des abattages	C = en poids produit
Boeuf	1,028	0,750
Veau	1,069	0,800
Mouton-agneau	1,069	0,750
Porc	1,138	0,286
Cheval	1,000	0,640

Pour la triperie :

Nous ne disposons pas annuellement, dans les abattages contrôlés de chaque type de viande, des quantités destinées à la triperie. Les niveaux de ces dernières sont cependant connus pour l'année 1989 (nous connaissons, pour 1989, les abattages contrôlés pour les triperies de boeuf, veau, mouton). Précisons que la triperie de porc n'est pas rattachée à ce produit mais à la charcuterie. Nous appliquons alors à ces niveaux les indices de quantité annuels des abattages contrôlés redressés de boeuf, veau, mouton.

Grâce à ces abattages et aux chiffres du commerce extérieur, de la triperie, nous en déduisons, comme pour les autres viandes, un «disponible» en quantité.

La détermination d'un «disponible » à partir des abattages contrôlés est un peu superflue vu le nombre suffisant de données plus précises à notre disposition. Cependant, il est important de pouvoir y faire référence, c'est pourquoi, nous gardons les séries.

- Seconde méthode : exploitation des chiffres de consommation indigène contrôlée du SCEES.

Pour chacune des viandes (boeuf + veau), mouton, porc, cheval, nous convertissons en poids produit, les consommations indigènes contrôlées (établie en poids carcasse) calculées par le SCEES. Ces données sont proches du disponible évalué selon la première méthode décrite ci-dessus. Elles intègrent, en outre, les variations de stocks publics et privés de viande. Nous

établissons alors, pour chaque produit un indice de quantité.

- Troisième méthode : exploitation des chiffres de consommation humaine du SCEES.

Le SCEES publie aussi des données de consommation humaine, celles-ci sont équivalentes aux données calculées précédemment mais elles sont corrigées des graisses de premières découpes. Nous établissons alors, pour chacune des viandes de boucherie et d'abattage (hormis la triperie et les graisses animales) et pour la consommation commercialisée de viandes de volaille un indice de quantité.

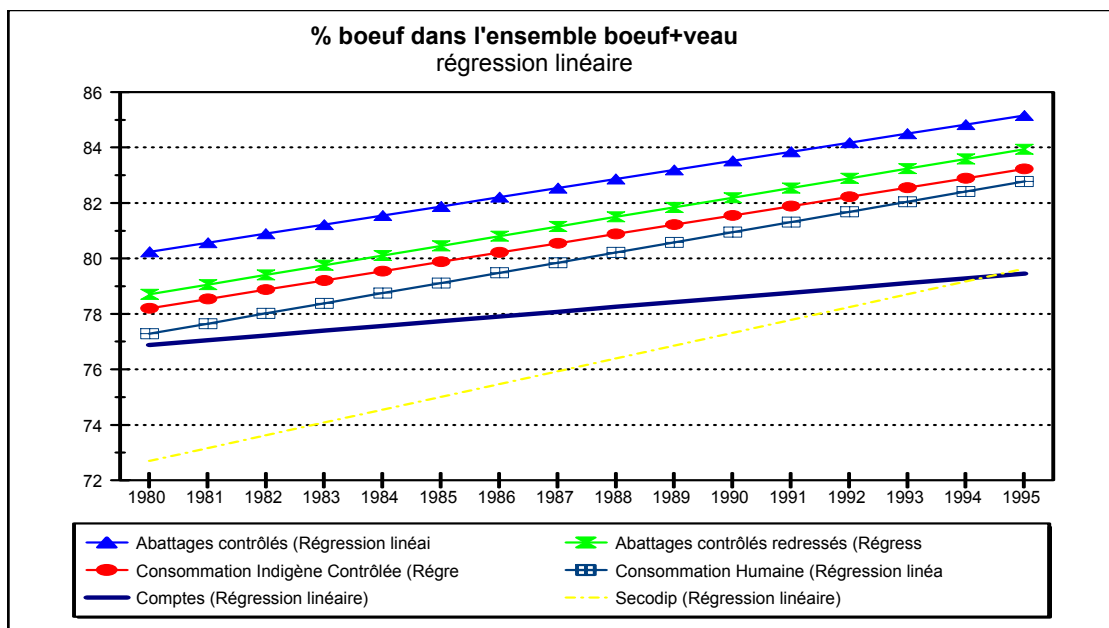
Les indicateurs de consommation indigène contrôlée et consommation humaine en quantité sont aussi calculés par sommation, pour l'ensemble boeuf, veau, mouton, porc, cheval. Nous en déduisons un indice de quantité qui nous fournit une information complémentaire pour les viandes de boucherie et d'abattage (hors triperie et graisses animales).

L'ensemble de ces données de consommation, disponibilités, consommation indigène contrôlée et de consommation humaine sont exprimées en quantité. Elles couvrent un champ plus large que la consommation alimentaire des ménages à domicile. Elles intègrent, en particulier, les consommations hors domicile (comptabilisées en consommation intermédiaires des hôtels, cafés, restaurants ou collectivités) et les autres consommations intermédiaires (plats préparés, par exemple). Elles ne correspondent donc pas exactement à ce que nous recherchons. Nous devons donc rester critique par rapport à l'hypothèse, que nous prenons, qui est d'établir que ces évolutions sont analogues à celles recherchées dans le cadre de la consommation des ménages dans les comptes nationaux.

Par contre, ces données étant basée sur des abattages, elles comprennent aussi «l'autoconsommation déclarée», qui sera considérée, en base 95, comme de la vente directe, et donc, comme de la consommation commercialisée.

Précisions concernant l'application des trois premières méthodes aux viandes de boeuf et de veau

Depuis 1993, la nomenclature du commerce extérieur ne permet plus de distinguer les catégories boeuf et veau selon les critères définis par le SCEES. Aussi la consommation indigène contrôlée et la consommation humaine établies par le SCEES n'existent désormais que pour le total (boeuf + veau). De même nous pouvons calculer le disponible en quantité, uniquement pour le regroupement (boeuf + veau). Nous allons donc nous servir de la répartition des abattages contrôlés redressés de boeuf et de veau et l'appliquer aux «disponibles », aux consommations indigènes et humaines de l'ensemble (boeuf + veau). Cette répartition a été choisie parce que toutes les données sont issues d'une même source : le SCEES, mais aussi parce que ce sont elles qui se rapprochent le plus de la répartition réelle, telle qu'elle pouvait être calculée avant 1993.



Nous établissons alors la répartition boeuf, veau, suivant les formules suivantes :

Abattages contrôlés redressés de boeuf = abattages contrôlés de boeuf x 1,028 x 0,75

Abattages contrôlés redressés de veau = abattages contrôlés de veau x 1,069 x 0,8

A partir de là, nous calculons la part de chaque viande dans l'ensemble des deux :

% boeuf = abattages contrôlés redressés de boeuf / abattages contrôlés redressés de boeuf et veau

% veau = abattages contrôlés redressés de veau / abattages contrôlés redressés de boeuf et veau

Pour la consommation indigène contrôlée (CIC), nous effectuons le calcul suivant :

CIC boeuf = % boeuf x CIC (boeuf et veau)

CIC veau = % veau x CIC (boeuf et veau)

De même, pour la consommation humaine :

Cons.Hum. boeuf = % boeuf x Cons.Hum. (boeuf et veau)

Cons.Hum. veau = % veau x Cons.Hum. (boeuf et veau)

- Quatrième méthode : exploitation des statistiques de production du SCEES pour l'autoconsommation de viande de volaille.

Le SCEES nous fournit la production indigène totale de viande de volaille. Nous considérons, faute d'information supplémentaire, que l'autoconsommation de viande de «volaille, lapin, gibier» évolue comme la production. Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions d'indice en année courante.

- Cinquième méthode : exploitation des chiffres de la FIC pour les graisses animales

La Fédération des Industries Charcutières nous transmet des données de production, pour les graisses animales, mais nous ne disposons pas des quantités destinées à la transformation. Cette source nous permet de calculer un indice de quantité en année courante

- Sixième méthode : exploitation des données SECODIP en provenance de

l'OFIVAL

L'office national interprofessionnel des viandes d'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) demande à la société SECODIP d'étudier la consommation en viandes, des ménages. Celle-ci suit les consommations d'un panel de consommateurs vivant en France (environ 4500) pour estimer la consommation française.

A partir de ces données, nous pouvons connaître pour chaque type de viande (boeuf, veau, mouton, cheval, porc, triperie) détaillé et regroupé (à titre indicatif), et l'ensemble des volailles, et lapins, les quantités consommées et de là, en déduire un indice de quantité.

Jusqu'en 1995, nous obtenions, directement de SECODIP des données de consommation, en valeur et en quantité, pour quelques produits et pour l'ensemble des viandes (à titre indicatif). Nous pouvions alors calculer un indice de quantité, puis un indice de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix à la consommation de l'Insee.

En particulier pour les graisses animales

SECODIP nous fournissait, jusqu'en 1995 la consommation des ménages en graisses, en détaillant si elles étaient d'origine animale ou végétale. Il nous suffisait donc d'appliquer ces parts de marché pour retrouver la quantité et la valeur de la consommation de graisses animales (si cette part de marché n'était pas fournie par SECODIP, nous reprenons celle de l'année précédente). Nous en déduisons aussi un indice de quantité et de volume.

Pour la triperie

Nous maintenons, depuis 1995, le calcul d'un indice de valeur, outre l'indice de quantité, à partir des données de SECODIP

- Septième méthode : exploitation des données des enquêtes alimentaires de 1989 et 1991 et de l'enquête budget de famille de 1989.

Nous nous sommes appuyés principalement sur ces enquêtes pour évaluer le niveau de la dépense de consommation des ménages en nouvelle base, pour toutes les viandes (hormis les graisses animales pour lesquelles seul SECODIP nous fournissait l'information). Pour pouvoir confronter ces données d'enquête, nous avons fait évoluer les dépenses des ménages suivant l'indice de volume des comptes nationaux en base 80. Toutefois, il faut tenir compte des différences de concepts et de champ des études qui tendent à considérer une consommation plus élevée dans les comptes nationaux en base 80.

Tableau récapitulatif des indicateurs calculés pour les viandes de boucherie et d'abattage et les viandes de volaille

poste	intitulé	indicateurs
B01.A11	Boeuf	I.Q. consommation indigène contrôlée I.Q. consommation humaine I.Q. OFIVAL hors abats
B01.A12	Veau	I.Q. consommation indigène contrôlée I.Q. consommation humaine I.Q. OFIVAL hors abats
B01.A13	Mouton	I.Q. consommation indigène contrôlée I.Q. consommation humaine I.Q. OFIVAL hors abats
B01.A14	Cheval	I.Q. consommation indigène contrôlée I.Q. consommation humaine I.Q. OFIVAL hors abats
B01.A15	Porc	I.Q. consommation indigène contrôlée I.Q. consommation humaine I.Q. OFIVAL hors abats

B01.A16	Triperie	I.Q. SCEES -abattages contrôlés- I.Q. OFIVAL abats I.Vol. OFIVAL abats
B01.A17	Graisses	I.Q. SCEES I.Q. SECODIP I. Vol. SECODIP
B01.B1	Volailles, lapins, gibiers -CCM-	I.Q. consommation humaine I.Q. SECODIP I.Vol. SECODIP I.Q. OFIVAL
B01.B2	Volailles, lapins, gibiers -ATC-	I.Q. production indigène

3.2 L'évaluation des niveaux de 1990 et 1991

Pour les viandes de boeuf, veau, mouton, porc, triperie, «volaille lapin gibier» (CCM), le niveau de la consommation de viande estimé par les comptes nationaux en base 80 s'est avéré un peu trop élevé. En effet, l'indicateur longtemps suivi était calculé à partir des données du SCEES. Or, celles-ci couvrent un champ plus large que la consommation des ménages à domicile. Nous avons donc revu cette consommation en considérant les données des enquêtes auprès des ménages.

Viande de boeuf

Pour la viande de boeuf, nous nous sommes basés sur l'enquête alimentaire de 1989 avec la possibilité d'évoluer entre le niveau de l'enquête alimentaire de 1991 et celui de l'enquête budget de famille.

La consommation des ménages en viande de boeuf a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1989)	42 151	42 446
consommation maximale (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	45 022	45 337
consommation minimale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	38 691	38962

Viande de veau

Nous nous sommes basés sur l'enquête budget de famille avec la possibilité de diminuer jusqu'au niveau de l'enquête alimentaire de 1991.

La consommation des ménages en viande de veau a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	13 599	13 953
consommation minimale (reprise de l'Enquête alimentaire de 1991)	10 882	11 165

Viande de mouton

Nous nous sommes basés sur l'enquête budget de famille avec la possibilité de diminuer jusqu'au niveau de l'enquête alimentaire de 1991.

La consommation des ménages en viande de veau a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
---	-------------	-------------

consommation estimée (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	10 009	10 279
consommation minimale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	7 730	7 938

Viande de porc

Nous nous sommes basés sur l'enquête alimentaire de 1989 avec la possibilité d'évoluer entre le niveau de l'enquête alimentaire de 1991 et celui de l'enquête budget de famille.

La consommation des ménages en viande de porc a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1989)	13 346	13 520
consommation maximale (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	15 505	15 707
consommation minimale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	11 364	11 512

Triperie

Pour évaluer la consommation des ménages en triperie, nous avons à notre disposition uniquement des données issues des enquêtes de l'INSEE et de SECODIP.

Nous nous sommes basés sur l'enquête alimentaire de 1989 en gardant la possibilité de revenir au niveau initial des comptes nationaux.

La consommation des ménages en triperie a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise de l'Enquête Alimentaire 1989)	4 633	4 688
consommation maximale (reprise des Compte Nationaux en base 80)	5 561	5 627

graisses animales

Ce poste était inexistant en NAP. Nous avons estimé son montant de consommation en 1991 grâce aux données de SECODIP.

CCM (en millions de francs courants)	1991	1992
Valeur SECODIP (milliers de francs)	7,39	6,88

Volailles, lapins, gibiers : CCM

Nous nous sommes basés sur l'enquête budget de famille avec la possibilité d'évoluer entre le niveau de l'enquête alimentaire de 1991 et celui des comptes nationaux.

La consommation des ménages en volailles, lapins et gibiers a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	27 352	27 899
consommation maximale (reprise des Compte Nationaux en base 80)	28 971	29 554
consommation minimale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	21 376	21 804

Volailles, lapins, gibiers : ATC

Pour évaluer l'autoconsommation de volailles, lapins et gibier, nous avons à notre disposition uniquement les enquêtes alimentaires de 1989 et 1991. Cependant, pour l'autoconsommation, l'enquête alimentaire couvre un champ plus large car elle tient compte des produits issus des jardins familiaux et de la chasse.

Nous avons donc opté pour un niveau intermédiaire entre celui de l'enquête alimentaire de 1991 et celui des comptes nationaux.

L'autoconsommation des ménages en volailles, lapins et gibiers a été estimée, en 1990 et 1991 à :

ATC (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée	5 765	5 881
consommation maximale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	6 671	6 798
consommation minimale (reprise des Compte Nationaux en base 80)	4 645	4 733

viande de cheval

Le niveau de la consommation de viande de cheval dans les comptes nationaux semble représentatif car concordant avec les autres données. Toutefois, nous avons gardé la possibilité d'évoluer entre le niveau de l'enquête alimentaire de 1991 et celui de l'enquête budget de famille.

La consommation des ménages en viande de cheval a été estimée, en 1990 et 1991 à :

Valeur ATC (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée (reprise des Compte Nationaux en base 80)	2 039	1 952
consommation minimale (reprise de l'Enquête Budget de Famille)	1 635	1 678
consommation maximale (reprise de l'Enquête Alimentaire de 1991)	2 247	2 150

3.3 Le choix de base 95 des indices d'évolution pour l'année 1992

Nous reprenons en général, les indicateurs issus du panel SECODIP. Les données en quantité sont alors valorisées par des prix moyens SECODIP. Or, dans les comptes nationaux, nous travaillons sur un indice de prix «pur», c'est-à-dire que l'on considère toujours le même produit acheté au même endroit. C'est pourquoi, nous avons corrigé les données de SECODIP pour les adapter à notre demande. Cette correction est appelée «l'effet point de vente».

Pour les viandes de veau, mouton, cheval, triperie et les graisses animales, les indices d'évolution retenus sont ceux de SECODIP. Précisons que pour les graisses animales, le montant étant très faible il faut recalculer cet indice en raison des problèmes d'arrondi.

Pour les viandes de «boeuf», «porc», «volailles, lapins et gibiers», les indices d'évolution de l'année 1992, retenus pour les comptes nationaux en base 80 semblaient fiables et nous les avons conservés.

Pour l'autoconsommation de viande de volaille l'indice appliqué est l'évolution en quantité de la production de viande de volaille qui nous est communiqué par le SCEES.

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

Indices d'évolution	90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
B01.A11 boeuf.	42 151	99,5	41 943	101,2	42 446	97,8	41 512	101,6	42 183
B01.A12 veau	13 599	101,4	13 787	101,2	13 953	93,7	13 074	102,6	13 408
B01.A13 mouton	10 009	102,6	10 269	100,1	10 279	96,1	9 878	102,3	10 106
B01.A14 cheval	2 039	92,8	1 893	103,1	1 952	91,3	1 782	103,0	1 836
B01.A15 porc	13 346	99,9	13 333	101,4	13 520	97,7	13 209	103,7	13 692
B01.A16 triperie	4 633	100,4	4 651	100,8	4 688	96,6	4 529	102,3	4 633
B01.A17 graisses animales									
B01.B1 Volailles, lapins, gibiers CCM	27 352	100,8	27 568	101,2	27 899	99,2	27 676	99,6	27 567
B01.B2 Volailles, lapins, gibiers ATC	5 765	102,1	5 887	99,9	5 881	103,5	6 084	99,6	6 061

Nous avons reçu de la section DOM, la consommation dans les DOM de façon agrégée au niveau NAP 600, et nous l'avons désagrégée selon la nomenclature des ERE, au prorata de la consommation en métropole. Nous l'avons donc ajoutée poste à poste à la consommation en métropole. Les niveaux 1992 HTVA (métropole + DOM) sont les suivants :

Valeurs CCM et ATC	HTVA métropole	HTVA DOM	HTVA (métro+DOM)
B01.A11 boeuf.	39 984	288	40 272
B01.A12 veau	12 709	85	12 794
B01.A13 mouton	9 579	72	9 651
B01.A14 cheval	1 740	10	1 750
B01.A15 porc	12 981	105	13 086
B01.A13 triperie	4 391	31	4 422
B01.A17 graisses animales			
B01.B.1 Volailles, lapins, gibiers CCM	26 172	612	26 784
B01.B.2 Volailles, lapins, gibiers ATC	6 061	24	6 085

4 ARBITRAGES ET COMPARAISON AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants (1) :

Les problèmes d'équilibrage des responsables secteurs produits nous ont amené à revoir les niveaux proposés par la section « consommation des ménages » à la hausse, en acceptant l'hypothèse que les enquêtes auprès des ménages avaient souvent tendance à sous-estimer la consommation. Nous avons discuté sur les données de 1992, hors TVA, et nous avons gardé leur évolution. Ainsi, nous avons augmenté la consommation de viande de boeuf et de volaille.

Le niveau de l'année 1992 du poste B01.B viandes de boucherie et d'abattage demeure en base 1995, sensiblement inférieur à celui de la base 1980 : 15,8 milliards HTVA, soit 15,5%. En particulier, la consommation de viande de porc est en baisse de 4,6 milliards HTVA soit 25,9%, la viande de mouton de 2,3 milliards soit 18,9%, celle de boeuf de 5,7 millions soit 11,7%.

En revanche, pour la viande de volaille, le niveau de l'année 1992 évalué en base 1995 est supérieur de 2,1 milliards, soit 6,5% à celui de la base 1980.

Comparaison avec la base 1980

B01.A1 Viande de boucherie et d'abattage		
Total du B01.A1 - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	102 091	107 593
Base 1995 (B01.A1), juillet 1996	85 014	89 553
Base 1995 (B01.A1), après arbitrage	86 313	91 038

B01.A11 boeuf - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	48 698	51 376
Base 1995 (B01.A11), juillet 1996	40 521	42 742
Base 1995 (B01.A11), après arbitrage	43 021	45 379

B01.A12 veau - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	14 458	15 253
Base 1995 (B01.A12), juillet 1996	13 311	14 040
Base 1995 (B01.A12), après arbitrage	13 511	14 251

B01.A13 mouton - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	12 229	12 902
Base 1995 (B01.A13), juillet 1996	9 815	10 353
Base 1995 (B01.A13), après arbitrage	9 915	10 458

B01.A14 cheval - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1 740	1 836
Base 1995 (B01.A14), juillet 1996	1 860	1 962
Base 1995 (B01.A14), après arbitrage	2 261	2 385

B01.A15 porc - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	17 706	18 675
Base 1995 (B01.A15), juillet 1996	12 923	13 627
Base 1995 (B01.A15), après arbitrage	13 123	13 838

B01.A16 triperie - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	5 288	5 579
Base 1995 (B01.A16), juillet 1996	4 475	4 720
Base 1995 (B01.A16), après arbitrage	4 475	4 720

B01.A17 graisses animales - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980		
Base 1995 (B01.A17), juillet 1996	8	8
Base 1995 (B01.A17), après arbitrage	7	7

Viande de boucherie autoconsommation (1) - CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
base 1980	1 972	1 972
Base 1995 (B01.A17), proposition juillet 1996	2 102	2 102

Viandes de volaille (CCM + ATC) -	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	32 485	33 963
Base 1995 (B01.B), juillet 1996	33 004	34 429
Base 1995 (B01.B), après arbitrage	34 605	36 188

B01.B.1 Viande de volaille CCM	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	27 722	29 200
Base 1995 (B01.B1), juillet 1996	27 099	28 524
Base 1995 (B01.B1), après arbitrage	30 100	31 683

B01.B.2 Viande de volaille ATC	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 763	4 763
Base 1995 (B01.B2), juillet 1996	5 905	5 905
Base 1995 (B01.B2), après arbitrage	4 505	4 505

(1) : précisons que les propositions de juillet 1996, pour les différentes viandes de boucherie et d'abattage n'intégraient pas l'autoconsommation. Celle-ci a été ensuite ventilée entre les différents postes.

En base 1995 l'ATC n'est plus évaluée, car il n'y aurait plus d'abattage clandestin.

B01.C PREPARATIONS A BASE DE VIANDE

1 - DÉFINITION

Ce poste correspond aux produits de la CPF 15.13.11 et 15.13.12.

Il comprend les viandes et abats salés, séchés, fumés et les préparations, conserves, et charcuteries à base de viande.

2 SOURCES

- 2.1 La **Fédération des Industries Charcutières (FIC)**, nous communique des chiffres de production en quantité, pour les différents produits de la charcuterie et les conserves de viandes.
- 2.2 La **Confédération Française de la Conserve appertisée pasteurisée (CFC)** nous fournit des quantités produites de plats en conserve.
- 2.3 Les enquêtes de branche su **SCEES** nous donnent les quantités produites pour différents produits de la charcuterie et des conserves de viande.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.
- 2.6 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages (CCM).
- 2.7 L'**enquête budget de famille (BDF)** de 1989.

3 MÉTHODES

3.1 Les différents indicateurs calculés pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante.

Nous allons calculer deux indices : l'un estimant l'évolution de la consommation de charcuteries et conserves de viande, l'autre estimant l'évolution des plats cuisinés (au sens strict) à base de viande. A partir de ces données, nous en déduisons un indice globale à l'aide d'une répartition arbitraire définie grâce à l'enquête alimentaire de 1991. Nous pourrons réajuster ces indices avec les différentes enquêtes auprès des ménages.

3.1.1 Les indicateurs liés à la consommation de charcuteries et de conserves de viandes :

Première méthode : exploitation des données de syndicats professionnels: FIC et CFC

Nous établissons tout d'abord, un indice global de quantité. Nous reprenons donc les données de production en quantité de charcuteries et conserves de viandes, fournies par la Fédération des Industries Charcutières : viande salée, en saumure, séchée ou fumée (exceptées les

viandes de volailles), jambons cuits, épaules cuites et charcuteries cuites diverses, saucissons secs, saucissons cuits, saucisses, pâtés, conserves et préparations diverses de viandes, choucroute garnie, et plats cuisinés à base de viande auxquelles nous ajoutons des quantités de plats cuisinés issus des données de la Confédération Française de la Conserve appertisée pasteurisée (cassoulet et lentilles garnies).

Ainsi nous obtenons une quantité de plats cuisinés à base de viande consommée pour l'année n que nous comparons à celle de l'année précédente.

Nous calculons aussi un indice de volume partiel. Nous retenons certaines données de production de charcuteries et conserves de viandes fournis par la Fédération des Industries Charcutières (F.I.C.) que nous valorisons par des prix France entière issus de la division «Indice des Prix à la Consommation» de l'Insee. Ainsi, les quantités de jambons cuits, épaules cuites et charcuteries cuites diverses sont valorisées par le prix moyen du jambon cuit, les quantités de saucisson cuit par le prix moyen du saucisson cuit, celle de pâté par le prix moyen du pâté.

Nous en déduisons alors un indice de volume obtenu en rapportant la somme des quantités de l'année (n) valorisées aux prix de l'année (n-1). Cet indicateur est partiel..

Seconde méthode : exploitation des enquêtes de branche du SCEES

L'enquête de branche du SCEES nous fournit les quantités de viande salée, en saumure, séchée ou fumée, de jambons cuits, d'épaules cuites et de charcuteries cuites diverses, de saucissons secs, de saucissons cuits ou similaires, de pâtés, de conserves de boeuf, de produits à base de tête, de préparations à base d'abats et d'autres préparations fabriquées.

Ainsi nous obtenons une quantité de plats cuisinés à base de viande fabriquée pour l'année n que nous comparons à celle de l'année précédente.

En outre, nous retenons certaines données de production de l'enquête de branche du SCEES que nous valorisons par des prix France entière. Ainsi, nous prenons la production de jambons cuits, épaules cuites et charcuteries cuites diverses que nous valorisons par le prix moyen du jambon cuit, le saucisson sec ou cuit et les saucisses que nous valorisons par le prix moyen des saucisses. Nous sommes tous ces plats cuisinés à base de viande valorisés au prix de l'année d'une part et au prix de l'année précédente d'autre part, puis nous calculons le rapport pour obtenir un indice de volume.

3.1.2 Les indicateurs liés à la consommation de plats cuisinés à base de viande

Première méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous avons à notre disposition les données de SECODIP, jusqu'en 1995 seulement. SECODIP nous fournissait en quantité et en valeur, la consommation des ménages en conserves et plats cuisinés surgelés. Nous connaissions la part des plats cuisinés surgelés à base de viande dans l'ensemble des plats cuisinés surgelés en quantité et en valeur (si cette part de marché n'était pas fournie par SECODIP, nous reprenions celle de l'année précédente). Nous supposons que cette répartition était la même pour les plats cuisinés en conserves. C'est pourquoi, nous appliquons cette part à l'ensemble de la consommation de plats cuisinés en conserves et surgelés.

Nous en déduisons alors un indice de quantité et un indice de valeur. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation des préparations à base de viande, fourni par la Division «prix à la consommation» de l'Insee, nous calculons un indice de volume SECODIP.

Les indicateurs établis à partir des données du SCEES et des syndicats professionnels (FIC et CFC) illustrent plutôt la consommation de charcuteries et conserves de viandes tandis que les indicateurs calculés à partir des données SECODIP décrivent les plats cuisinés à base de viande. Ces indicateurs sont donc complémentaires. Pour estimer un indicateur global, nous nous servons de l'enquête alimentaire de 1991 (et plus tard de BDF 1995) pour mesurer la part qui est de 20% des

plats cuisinés à base de viande dans l'ensemble des plats préparés à base de viande. Ainsi, pour obtenir l'indice d'évolution de la consommation des plats préparés à base de viande, nous calculerons une moyenne pondérée entre les indicateurs liés à la consommation de charcuteries et conserves de viande (SCEES et Syndicats professionnels) et l'indicateur SECODIP des plats cuisinés à base de viande.

3.1.3 Les indicateurs complets

Première méthode : exploitation des statistiques NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour divers produits de la charcuterie, de la conserverie, et pour les plats surgelés à base de viande, les indices de quantité et les pondérations en valeur correspondantes. Nous établissons alors un indice de volume de Laspeyres.

Deuxième méthode : exploitation des données des enquêtes alimentaires de 1989 et 1991 et de l'enquête budget de famille de 1989.

Nous nous sommes appuyés principalement sur ces enquêtes pour évaluer le niveau de la dépense de consommation des ménages en nouvelle base. Pour pouvoir confronter ces données d'enquêtes, nous avons fait évoluer les dépenses des ménages suivant l'indice de volume des comptes nationaux en base 80. Toutefois, il faut tenir compte des différences de concepts et de champ des études qui tendent à considérer une consommation plus élevée dans les comptes nationaux en base 80.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Le B01.C «préparations à base de viande» en base 1995 correspond au regroupement suivant de la base 1980 : le poste NAP 35 04 «charcuteries et conserves de viande» et une grande partie du poste 3704 «plats cuisinés ». Ainsi, il n'existe plus de produit défini à part entière comme «plats cuisinés» en base 1995. Ces derniers ont été intégrés aux différents postes de produits, préparations et conserves de poissons, pâtes alimentaires, préparations à base de viande.

Nous avons donc tout d'abord évalué les niveaux des postes 3504 et 3704 en NAP. Puis nous avons déterminé la part des plats cuisinés à base de viande dans le total du produit NAP 3704 «plats cuisinés» pour obtenir le chiffrage du poste B01.C de la base 1995.

Chiffrage du niveau du poste NAP 3504 «charcuteries et conserves de viande »

La principale difficulté pour évaluer la consommation de charcuterie et de conserves de viande des ménages est le manque de sources complètes.

Nous avons beaucoup de données de production (du SCEES et de la Fédération des Industries Charcutières). Ces données sont exprimées en quantité. Cependant, bien qu'il soit possible de les valoriser par un prix, nous ne les avons pas retenues car elles couvrent un champ plus large que la consommation alimentaire des ménages à domicile. Elles intègrent, en particulier, les consommations hors domicile (hôtel, café, restaurant, collectivité).

Les autres données à notre disposition sont issues d'enquêtes auprès des ménages : les deux enquêtes alimentaires de 1989 et 1991, et l'enquête budget de famille de 1989. Nous avons estimé que les données issues de l'enquête alimentaire de 1989 étaient fiables. Toutefois, en raison des différences de nomenclatures, nous n'avons pas pu isoler les conserves de viande des plats cuisinés. Pour estimer ce manque, nous avons considéré que la différence entre les résultats de l'enquête alimentaire de 1989 pour l'ensemble des plats cuisinés et le montant du compte 37.04 (plats cuisinés) déterminaient le niveau de conserves de viande. Nous avons donc estimé la consommation en 1990 de charcuteries et de conserves de viande à : $43\,733\,921 + (19\,247\,402 - 17\,004\,000) = 45\,977\,323$ milliers de francs courants que nous avons fait évoluer suivant l'indice de volume des comptes nationaux en base 80.

Ainsi, nous avons estimé la consommation de charcuteries et conserves à base de

viande. Cependant, nous gardons la possibilité d'évoluer entre le niveau des comptes nationaux et celui de l'enquête budget de famille.

Donc, la consommation des ménages en charcuteries et conserves de viandes a été estimée, en 1990 et 1991 à :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
consommation estimée	45 977	47 495
consommation maximale (repris des Compte Nationaux en base 80)	60 296	63 656
consommation minimale (repris de l'Enquête Budget de Famille)	40 273	42 528

Chiffrement du niveau des plats préparés à base de viande

Le poste de produits «plats cuisinés» correspondant à la NAP 3704 a tout d'abord été évalué dans son ensemble (ce chiffrement est détaillé dans la note de base du produit B05.G2 pâtisserie).

Grâce à l'enquête alimentaire de 1991, nous avons estimé la part des plats cuisinés à base de viande dans l'ensemble des plats cuisinés : elle est d'environ 64,39%. Ainsi, nous avons considéré que le poste B01.C était égal, en 1991, au poste 35.04 (charcuteries et conserves de viandes) augmenté de 64,39% du poste 3704 (plats cuisinés à base de viande) :

D'où la valorisation HTVAD suivante du poste B01.C en 1990 et 1991 :

CCM (en millions de francs)	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91
NAP 3504 charcuteries et conserves de viande	45 977	101,1	46 472	102,8	47 495
NAP 3704 plats cuisinés	17 004	106,0	18 024	102,8	18 529
plats cuisinés à base de viande	10 949	106,0	11 606	102,8	11 931
B01.C plats préparés à base de viande	56 926	102,0	58 078	102,3	59 426

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

Les plats cuisinés à base de viande représentaient alors, en 1991, environ 20% de l'ensemble du poste plats préparés à base de viande (soit plats cuisinés à base de viande + charcuteries et conserves de viande).

Pour estimer l'indice d'évolution des plats préparés à base de viande, nous avons repris les indices de la base 80 pour les plats cuisinés (37.04) et les charcuteries et conserves de viandes (35.04) que nous avons pondérés respectivement par 20% et 80%. Ainsi, nous obtenons un indice d'évolution pour les plats préparés à base de viande de 100.74 en 1992. D'où le chiffrement suivant :

91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
59 426	100,7	59 866	102,5	61 376

Nous avons reçu de la section DOM, la consommation dans les DOM pour l'ensemble des viandes. Puis nous l'avons désagrégée au prorata de la consommation des différentes catégories de viande en métropole.

Pour les «préparations à base de viande », la consommation des ménages suivant les concepts de la base 1995, pour l'ensemble (métropole + DOM) a donc été chiffrée comme suit :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	58 370
DOM	629
CCM France yc DOM	58 999

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980.

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	74 355	78 166
Base 1995, premier calcul	58 999	62 020
Base 1995, juillet 1996	57 144	60 070
Base 1995 (B01.C) après arbitrage	61 145	64 257

Les problèmes d'équilibrage des responsables de secteurs-produits nous ont amené à revoir le niveau proposé par la section «consommation des ménages» à la hausse, en acceptant l'hypothèse que les enquêtes auprès des ménages avaient souvent tendance à sous-estimer la consommation. Ainsi, la dépense de consommation des ménages de «préparations à base de viande» a été majorée de 4 milliards de francs HTVA.

Le niveau de la consommation des ménages en «préparations à base de viande» évalué en base 1995 a été sensiblement diminué par rapport à un poste de produits équivalent recalculé en base 1980 ; l'écart entre les deux bases se chiffre à 13,2 milliards, soit une révision à la baisse de 17,7%.

B02 PRODUITS DE L'INDUSTRIE DU LAIT

INTRODUCTION

L'évaluation de la consommation a été réalisée pour chacun des postes de produits suivants :

- **B02.A1 Laits liquides (CCM et ATC)**
- **B02.A2 Crème de lait (CCM)**
- **B02.B Yaourts et desserts lactés FRAIS (CCM)**
- **B02.C Beurre (CCM et ATC)**
- **B02.D Fromages**
- **B02.E Autres produits laitiers**
- **B02.F Glaces et sorbets**

En plus de la consommation commercialisée (CCM), nous chiffrons pour certains postes l'autoconsommation (ATC).

Pour chacun de ces postes de produits, nous avons tout d'abord évalué la valeur de la consommation pour l'année 1990 et parfois 1991, en confrontant les différentes sources susceptibles de nous fournir des chiffres représentatifs du niveau de la consommation.

Nous nous sommes basés, le plus souvent, sur les données des enquêtes alimentaires. Nous avons ensuite déterminé les indices de volume 1991/1990 et 1992/1991 par synthèse des différents indicateurs utilisés en année courante (« disponible » sur le marché intérieur, consommation « par bilans » du SCEES, données du panel Nielsen ou SECODIP).

Nous privilégions généralement, pour les évolutions, l'indicateur de « disponible ». Les données du panel Nielsen ne couvrent qu'une partie de la consommation (achats en hypermarchés et supermarchés) mais dans certains cas elles nous apportent un complément d'information par produits fins permettant d'expliquer la tendance d'évolution. Les indices de prix retenus pour valoriser les volumes nous sont transmis par la division « prix à la consommation » de l'INSEE.

Ce chiffrage a été effectué, dans un premier temps, pour la France métropolitaine. Puis nous avons évalué la consommation, dans les DOM, à partir des comptes des DOM de l'année 1992.

Les arbitrages en niveau, avec le responsable secteur-produit notamment, ont porté sur l'année 1992. Par rapport à la première évaluation réalisée par la section « consommation des ménages », le niveau 1992 HTVA de l'ensemble du poste B02 a été arbitré à la hausse dans des proportions importantes, 8,5 milliards soit + 10%. En particulier le niveau initialement proposé pour le poste « fromage, HB02.D » a été sensiblement remonté.

Relativement à un poste équivalent reconstitué en base 1980, le poste B02 comprenant l'ensemble des produits laitiers a été diminué de 13,4 milliards HTVA. IL s'établit à 89.881 milliards HTVA en nouvelle base contre 103.257 en base 1980. Les écarts les plus importants concernent les glaces et sorbets (HB02.E), le beurre (HB02.C) et les laits liquides (HB02.A). Ainsi les produits laitiers font partie, au sein des IAA, des produits qui ont été sensiblement révisés à la baisse par rapport à la base 1980.

B02 produits laitiers	HTVA	HTVAD
Base 1980	103 257	108 805
Proposition juillet 1996	81 351	85 731
Après arbitrage de février 1998	89 881	94 738

B02.A1 LAITS LIQUIDES (CCM ET ATC)

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.11 de la NAF. Il comprend l'ensemble des laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT), écrémés ou non, conditionnés ou non, ni sucrés ni concentrés. Il ne comprend pas les laits aromatisés ni chocolatés.

Pour ce poste, nous chiffrons une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée et l'autoconsommation des ménages.
- 2.2 Les données de production du **SCEES** : le SCEES établit le niveau de la production en quantité des laits liquides conditionnés. D'autre part, les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent les quantités de lait destinées aux industries de transformation pour la fabrication de glaces et sorbets, la biscotterie biscuiterie, la chocolaterie confiserie, les fabrications d'aliments adaptés à l'enfant...
- 2.3 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres des importations et des exportations.
- 2.4 Les chiffres de consommation dits « **bilans** » établis annuellement par le **SCEES**
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Calcul de différents indicateurs pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution en année courante.**

la consommation commercialisée

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989 l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production de laits liquides fournie par le SCEES, des statistiques du

commerce extérieur, des quantités de lait destinées à la transformation (issues des enquêtes de branche du SCEES), nous établissons un disponible, sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{transformation}$$

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce disponible. Cet indice, est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

Par ailleurs, pour l'évaluation du niveau de la CCM de l'année 1990 nous avons calculé un «disponible» en valeur, hors autoconsommation. Ce «disponible» a été valorisé par les prix de l'EAP 89. Il a alors été comparé aux autres données de consommation, ce «disponible» s'écrit comme suit :

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{transformations} - \text{ATC}$$

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculée par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine, en quantités (équivalente à la consommation intérieure), comprenant les transformations dans les industries agro-alimentaires. Nous reprenons cet indicateur de consommation et nous l'affinons en y retranchant les transformations (fournies par l'enquête de branche dans les IAA). Nous calculons alors un indice d'évolution en quantité d'une année sur l'autre.

Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions d'indices d'évolution.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des chiffres de consommation SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Par ailleurs, pour l'évaluation de l'année 1990, le niveau de consommation SECODIP a été confronté avec les autres données de consommation. Pour effectuer des comparaisons sur l'année 1990, nous avons aussi valorisé les quantités SECODIP par les prix de l'EAP.

L'autoconsommation

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les données des EAP 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'ATC en 1990 et 1991.

- Seconde méthode : reprise des données de production du SCEES

A partir des données de production du SCEES, nous calculons l'indice d'évolution de la production en quantité. Nous faisons alors l'hypothèse que l'autoconsommation évolue comme la production.

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan», établies par le SCEES

Les chiffres de consommation calculés par « bilans », établis par le SCEES, nous fournissent un indicateur d'évolution en quantité de l'autoconsommation.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

La consommation commercialisée

Une évaluation du niveau 1990 a été faite, dans un premier temps pour la métropole.

Chiffrement en NAP (3611 laits liquides), métropole	1989	1990	1991
P+I-E-transf-ATC En millions de francs courants (valorisé par les prix EAP)	13 278		12 783
SECODIP En millions de francs courants (valorisé par les prix SECODIP)	10 515	10 539	10 646
SECODIP En millions de francs courants (valorisé par les prix EAP)	11 679		11 335
EAP 1989 (1) En millions de francs courants (valorisé par les prix EAP)	13 080	13 093	13 434
EAP 1991 (2) En millions de francs courants (valorisé par les prix EAP)	12 981	12 994	13 332
Comptes, base 1980 En millions de francs courants	18 472	18 494	18 974
Chiffrement en NAF, métropole (B02.A1) En millions de francs		12 923	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le niveau de la base 1980 a été sensiblement diminué ; nous nous sommes basés sur les données de l'enquête alimentaire 1989, qui nous ont semblé les plus adaptées pour chiffrer la consommation. Précisons que **P+I-E-transformations** intègre les consommations intermédiaires des collectivités. SECODIP ne prend pas en compte ni la consommation des hommes seuls, ni les achats en périodes de vacances. Nous avons fait évoluer le niveau 1989 de l'EAP comme les comptes base 1980, pour obtenir un niveau 1990 de 13093 millions de francs.

Ce chiffrement a été réalisé, tout d'abord en NAP (il correspond donc au poste 3611 laits liquides de la NAP). Or, les laits aromatisés qui faisaient partie de ce poste en NAP ne sont plus compris dans le poste NAF B02.A1 (laits liquides). Nous avons alors estimé la part du lait aromatisé, dans le marché des laits à 1,3% (Source SECODIP 1993, seule donnée disponible). Pour tenir compte de cette différence nous avons diminué la proportion en NAF de 1,3%. Le niveau 1990 HTVAD proposé en NAF, pour la métropole est donc de 12.923 millions de francs.

L'autoconsommation

L'autoconsommation, en métropole (En millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 En millions de francs courants valorisés par les prix EAP	607	598	602
EAP 1991 En millions de francs courants valorisés par les prix EAP	501	493	497
Comptes, base 1980 En millions de francs courants	1 220	1 202	1 210

Le niveau des comptes base 1980, s'avérant également trop élevé, nous nous sommes basés sur le niveau de l'enquête alimentaire 1989, que nous avons fait évoluer comme les comptes en base 1980. La proposition pour 1990, en métropole est donc de 598 millions de francs HTVAD.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La consommation commercialisée en métropole

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991.

Indices d'évolution	1991/1990	1992/1991
IQ P+I-E-Transformations	104,9	99,7
IQ Consommation humaine - Transformations	101,1	96,9
IQ SECODIP	100,9	99,9
IVol SECODIP		99,1
IVol Comptes base 1995 proposé	102,6	99,5

L'autoconsommation, en métropole

Indices d'évolution	1991/1990	1992/1991
IQ Production	103,6	98,9
IQ autoconsommation	88,4	86,7
IVol Comptes base 1995 proposé	102,8	99,9

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

	90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
CCM métropole	12 923	102,6	13 259	100	13 259	99,5	13 193	102,2	13 482
ATC métropole	598	102,8	615	97,9	602	99,9	602	102,2	615
CCM+ATC métropole	13	102,6	13	99,9	13	99,5	13	102	14 097

	521		874		861		795		
--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	--

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	12 796
DOM	69
CCM France yc DOM	12865

ATC (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	615
DOM	7
CCM France yc DOM	622

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

Consommation commercialisée (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980 laits liquides yc aromatisés	18 313	19 295
Base 1995, premier calcul	12 865	13 555
Base 1995 (HB02.A11), juillet 1996	12 653	13 332
Base 1995 (HB02.A11), après arbitrage	13 604	14 335

Autoconsommation (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980 laits liquides yc aromatisés	1 219	1 219
Base 1995, premier calcul	622	622
Base 1995 (HB02.A12), juillet 1996	609	609
Base 1995 (HB02.A12), après arbitrage	403	403

CCM + ATC (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980 laits liquides yc aromatisés	19 532	20 514
Base 1995, premier calcul	13 487	14 177
Base 1995 (HB02.A1), juillet 1996	13 262	13 941
Base 1995, (HB02.A1) après arbitrage	14 007	14 738

Ce poste a été sensiblement révisé à la baisse par rapport à la base 1980 : son niveau a été diminué de 6 milliards HTVA. Après arbitrage, il a été rehaussé de 700 millions HTVA. Le niveau 1992 HTVA est finalement inférieur de 5,5 milliards, soit 28%, à celui de la base 1980. Rappelons que, en base 1995, les laits liquides ne comprennent pas les laits aromatisés. Ceux-ci en faisaient cependant partie en base 1980.

B02.A2 CREME DE LAIT (CCM)

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.12 de la NAF. Il comprend les crèmes de lait pasteurisées ou non, et aussi la crème chantilly en emballage sous pression.

Nous évaluons pour ce poste une consommation commercialisée CCM.

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes de 1989 et 1991** (EAP), fournissent la consommation commercialisée.
- 2.2 Les données de production du **SCEES** : le SCEES établit le niveau de la production en quantité de crèmes fraîches.
- 2.3 **Les Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.4 Les chiffres de consommation dits « **bilans** » établis annuellement par le SCEES
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution en année courante**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production de crèmes fraîches, fournie par le SCEES et des statistiques du commerce extérieur, nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce

disponible. Cet indice, est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

Par ailleurs, pour l'évaluation du niveau de la CCM de l'année 1990, nous avons calculé un «disponible» en valeur. Ce «disponible» a été valorisé par les prix SECODIP. Il a alors été comparé aux autres données de consommation.

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine, en quantités, (équivalente à la consommation intérieure). Nous calculons alors un indice d'évolution en quantité d'une année sur l'autre.

Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions des indices d'évolution.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données de consommation SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Cinquième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit un indice d'évolution des volumes et une pondération pour différentes catégories de crèmes. Nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Une évaluation du niveau 1990 a été faite, dans un premier temps pour la métropole.

Ce poste n'était pas isolé, dans la nomenclature de la base 1980. Il faisait alors partie du poste NAP 3612 « produits laitiers frais » qui comprenait les crèmes de lait, les yaourts natures et autres yaourts, les laits fermentés divers, les desserts lactés frais et les fromages frais. Or l'Enquête Alimentaire 1991 nous indique que les crèmes de lait représentent 10,46% du groupe des produits laitiers frais (tels qu'il était défini en NAP). Nous avons donc évalué, dans un premier temps, le niveau 1990 en NAP des produits laitiers frais, auquel nous avons appliqué le taux de 10,46%.

Chiffrement en NAP, produits laitiers frais (NAP 3612) CCM, métropole	1989	1990	1991
P+I-E en millions de francs courants (valorisé par les prix SECODIP)	22 716	23 977	25 200
EAP 1989 (1) En millions de francs courants (valorisé par les EAP)	20 989	22 144	22 609
EAP 1991 (2) En millions de francs courants (valorisé par les EAP)	20 098	21 203	21 649
Comptes, base 1980 en millions de francs courants	23 775	25 073	25 599
Chiffrement en NAF, crème de lait (B02.A2), métropole		2 316	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

La donnée des comptes en base 1980 du poste « produits laitiers frais » est apparue trop élevée. P+I-E est un bon indicateur d'évolution mais son niveau est surestimé puisqu'il comprend les consommations intermédiaires des collectivités et de l'industrie. Nous nous sommes alors basés sur le niveau 1989 de l'EAP, qui nous est apparu la source la plus adaptée pour l'évaluation des niveaux. Nous avons fait progresser le chiffre de l'EAP 1989 comme les comptes en base 1980.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991

Indices d'évolution	1991 /1990	1992/1991
IQ (P+I-E)	113,9	114,3
IQ Consommation humaine	109,6	122,1
IQ SECODIP	103,6	110,2
IVaI SECODIP		107,1
IVoI NIELSEN	108,1	109,1
Proposition comptes base 1995 métropole	102,0	109,1

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
2 316	102,0	2 362	100,1	2 365	109,1	2 580	98,3	2 536

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	2 404
DOM	6
CCM France yc DOM	2 410

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	2 629	2 774
Base 1995, premier calcul	2 410	2 542
Base 1995, juillet 1996	2 248	2 371
Base 1995, (B02.A2) après arbitrage	2 548	2 688

La première proposition donnait un niveau 1992 HTVA, en base 1995, inférieur de 380 millions à celui de la base 1980. Après arbitrage, ce chiffre a été relevé de 300 millions. La CCM de la base 1995 est en définitive inférieure de 81 millions soit 3% de celle de la base 1980.

B02.B YAOURTS ET DESSERTS LACTES FRAIS (CCM)

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.52 de la NAF. Il comprend l'ensemble des yaourts (aromatisés, naturels, aux fruits, à boire), les desserts lactés frais (laits gélifiés ou emprésurés, aromatisés ou non, flans....).

Il ne comprend pas les fromages frais.

Nous évaluons pour ce poste une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée.
- 2.2 Nous disposons par le **SCEES**, des données de production, en quantités, de yaourts et desserts lactés frais, à partir des enquêtes de branche dans les IAA.
- 2.3 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations, pour les différentes catégories de yaourts et desserts lactés.
- 2.4 Les chiffres de consommation dits « **bilans** » établis annuellement par le **SCEES**
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution en année courante**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la consommation commercialisée de produits laitiers frais. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production de yaourts et desserts lactés frais fournie par le SCEES et des statistiques du commerce extérieur, nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

Disponible = production + importations - exportations

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce «disponible». Cet indice est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine de produits laitiers frais, en quantités (équivalentes à la consommation intérieure). Nous calculons alors un indice d'évolution en quantité d'une année sur l'autre.

Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions des indices d'évolution.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données de consommation SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

- Cinquième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit un indice d'évolution des volumes et une pondération pour différentes catégories de yaourts et desserts lactés frais ; nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Le niveau de l'année 1990 a été obtenu à partir du chiffrage en NAP du poste « produits laitiers frais » (NAP 3612 qui comprenait les crèmes de lait, les yaourts naturels et autres yaourts, les laits fermentés divers, les desserts lactés frais et les fromages frais). Or le poste HB02.B correspond au poste NAP « produits laitiers frais », hors crèmes de lait et fromages frais mais y compris laits liquides aromatisés.

La valeur 1990 du poste « produits laitiers frais » a été déterminée en se basant sur l'enquête alimentaire 1989 (cf. note de base du produit HB02.A2, crèmes de lait, paragraphe 3.2). Ce niveau HTVAD a été établi à 22144 millions de francs. La consommation commercialisée de crèmes de lait, qui selon l'EAP 91 représente 10,46% de la valeur de la consommation de produits laitiers frais (tels qu'ils sont définis en NAP), a été chiffrée à 2316 millions de francs HTVAD. Celle de fromages frais constitue, toujours selon l'EAP 91, 25,65% de la consommation de produits laitiers frais, soit 5680 millions de francs HTVAD. Enfin, le niveau 1990 des laits liquides aromatisés, qui selon SECODIP est évalué à 1,3% de la consommation des laits liquides (tels qu'ils sont définis en NAP), a été estimé à 170 millions de francs HTVAD.

CCM (en millions de francs)	1990 HTVAD
Produits laitiers frais Métropole	22 144
Crèmes de lait	2 316
Fromages frais	5 680
Laits aromatisés	170
Yaourts et desserts lactés (B02.B)	14 318

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution des volumes suivants, pour 1991 et 1992 :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ (P+I-E)	104,3	103,4
IQ SECODIP	102,8	102,7
IVaI SECODIP		101,8
IVoI NIELSEN	107,9	105,5
Proposition comptes base 1995 métropole	102,0	103,5

L'indice 1991 finalement retenu résulte de l'arbitrage avec le responsable secteur-produit.

Nous obtenons, après calcul, les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
14 318	102	14 605	100,1	14 620	103,5	15 124	99,7	15 075

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	14 291
DOM	39
CCM France yc DOM	14 330

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	16 020	16 899
Base 1995, premier calcul	14 330	15 115
Base 1995, juillet 1996	13 898	14 660
Base 1995, (B02.B) après arbitrage	14 898	15 714

Ce groupe de produits a été revu à la baisse, par rapport à un poste équivalent reconstitué à partir des données de la base 1980. Après arbitrage, le niveau 1992 HTVA est inférieur de 1,1 milliard à celui de la base 1980, soit une révision de 7%.

B02.C BEURRE (CCM ET ATC)

1 - DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.30 de la NAF. Il comprend le beurre de crème ou de sérum en vrac, ou conditionné, pasteurisé ou non. Les beurres allégés en font partie.

Il ne comprend pas les margarines.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée (CCM, poste B02.C1) et une autoconsommation (ATC, poste B02.C2).

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée et l'autoconsommation des ménages.
- 2.2 Les données de production du **SCEES** : le SCEES établit le niveau de la production en quantité de beurres (beurre de crème ou de sérum, beurres allégés et spécialités laitières, spécialités à tartiner). D'autre part, les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent les quantités de beurres destinées aux industries de transformation pour la fabrication de glaces et sorbets, la biscotterie biscuiterie, la chocolaterie confiserie, les fabrications d'aliments adaptés à l'enfant.....).
- 2.3 Les chiffres de stocks de beurres nous sont fournis par l'**ONILAIT**. Nous prenons en compte les stocks usine, les stocks privés sous contrat et les stocks publics.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 Les chiffres de consommation dits « **bilans** » établis annuellement par le SCEES
- 2.6 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution en année courante**

la consommation commercialisée

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

L'enquête alimentaire 1989 a été utilisée pour le chiffrage du niveau des années 1990 et 1991. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES, du commerce extérieur et des données de stocks transmises par l'ONILAIT.

A partir de la production de beurres fournie par le SCEES, des statistiques du commerce extérieur, des quantités de beurre destinées à la transformation (issues des enquêtes de branche du SCEES), des chiffres de stocks, nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{transformation} - (\text{niveau stocks fin année } n - \text{niveau stocks fin année } n-1)$$

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce «disponible». Cet indice, est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

Par ailleurs, pour l'évaluation du niveau de la CCM de l'année 1990 nous avons calculé un «disponible», hors autoconsommation. Ce «disponible» a été valorisé par les prix secodip. Cet indicateur a alors été comparé aux autres données de consommation, ce «disponible» s'écrit comme suit :

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{transformations} - \text{variation de stocks} - \text{ATC}$$

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine, en quantités, (équivalente à la consommation intérieure), comprenant les transformations dans les industries agro-alimentaires. Nous reprenons cet indicateur de consommation et nous l'affinons en y retranchant les transformations (fournies par l'enquête de branche dans les IAA). Nous calculons alors un indice d'évolution en quantité d'une année sur l'autre.

Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions d'indices d'évolution.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Par ailleurs, pour l'évaluation de l'année 1990, le niveau du chiffre de consommation SECODIP en valeur a été confronté aux autres données de consommation.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les corps gras allégés et les beurres, les indices d'évolution des volumes consommés d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

L'autoconsommation

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les données des EAP 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de

l'ATC des années 1990 et 1991.

- Seconde méthode : reprise des données de production du SCEES

A partir des données de production du SCEES, nous calculons l'indice d'évolution de la production en quantité. Nous faisons alors l'hypothèse que l'autoconsommation évolue comme la production.

- Troisième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Les chiffres de consommation calculée par « bilans », établis par le SCEES, nous fournissent un indicateur d'évolution en quantité de l'autoconsommation.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

La consommation commercialisée

CCM	1989	1990	1991
P+I-E+(± S)-transformations-ATC En millions de francs courants (valorisé par les prix SECODIP)	12 357	12 675	12 940
SECODIP En millions de francs SECODIP	7 488	7 530	7 479
EAP (1) En millions de francs courants valorisés par les EAP	8 874	8 927	8 865
Comptes, base 80 En millions de Francs courants	13 537	13 619	13 523

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

La confrontation des différentes sources nous a montré que le niveau de la base 1980 était vraisemblablement beaucoup trop élevé. Le «disponible» (P + I - E - variation de stocks - transformations) est un bon indicateur pour chiffrer l'évolution des volumes ; son niveau est, en revanche, surévalué relativement à la consommation finale des ménages puisqu'il intègre les consommations intermédiaires des collectivités. Par ailleurs SECODIP est une bonne source pour le calcul des évolutions mais sous-estime les niveaux. L'EAP nous a semblé la source la plus fiable pour évaluer la consommation en 1990 ; nous avons appliqué au niveau 1989, de l'EAP, l'indice de volume 1989-1990 des comptes en base 80. Le niveau HTVAD retenu pour 1990 est donc de 8927 millions de francs.

L'autoconsommation

ATC	1989	1990	1991
EAP 1991 (1) En millions de francs. courants valorisés au prix de production	31,0	32,0	28,5
EAP 1989 (2) En millions de francs. courants valorisés au prix de production	31,4	32,4	28,9
Comptes base 80	62,0	64,0	57,0

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le niveau de l'autoconsommation des comptes en base 1980 nous a semblé également trop élevé. Nous avons retenu le chiffre de l'EAP, valorisé au prix à la production, soit 32 millions de francs. L'autoconsommation est, en effet, valorisée dans les comptes, par les prix à la production.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991.

La consommation commercialisée

Indices d'évolution	1991/1990	1992/1991
IQ (P+I-E)	101,8	96,1
IQ Consommation humaine	102,2	99,1
IQ SECODIP	99,3	93,0
IVal SECODIP		98,2
IVol Comptes base 95	99,0	98,2

Le chiffre 1991 résulte de l'arbitrage avec le responsable secteur-produit.

En conséquence, la première proposition de **consommation commercialisée**, HTVAD **en métropole** a été la suivante

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
8 9277	99	8 837	100,3	8 865	98,2	8 705	101,1	8 804

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	8 362
DOM	97
CCM France yc DOM	8 459

L'autoconsommation

Indices d'évolution	1991	1992
IQ Production de beurre	91,7	93,7
IQ Consommation humaine	100,0	100,0
IVol Comptes base 95	92,7	98,2

En conséquence, la première proposition **d'autoconsommation en métropole** a été la suivante

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
33	92,7	30	96,7	29	98,2	28	101,1	29

L'ATC estimée proche de zéro dans les DOM a été supposé nulle.

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

Consommation commercialisée	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	12740	13413
Base 1995, premier calcul	8459	8903
Base 1995 (B02.C1), juillet 1996	8517	8964
Base 1995 (B02.C1), après arbitrage	9041	9516

Autoconsommation	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	54	54
Base 1995 (B02.C2), juillet 1996	29	29

CCM + ATC	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	12794	13467
Base 1995, premier calcul	8488	8932
Base 1995 (B02.C), juillet 1996	8546	8993

Base 1995 (B02.C), après arbitrage	9070	9545
------------------------------------	------	------

Ce poste a été revu à la baisse, par rapport à la base 1980, dans des proportions importantes, dans un premier temps de 4,2 milliards HTVA. Après un arbitrage de 520 millions à la hausse, le niveau 1992 HTVA de la base 1995 est inférieur de 3,7 milliards à celui de la base 1980, soit une révision de 29% .

B02.D FROMAGES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.40 de la NAF.

Il comprend les fromages frais ; petits suisses, fromages râpés ou en poudre et fromages fondus en font partie.

Il ne comprend pas les yaourts et caillés.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée (CCM, poste B02.D1) et une autoconsommation (ATC, poste B02.D2).

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée et l'autoconsommation des ménages.
- 2.2 L'Enquête **budget de famille de 1989** (BDF) nous donne la dépense de consommation commercialisée des ménages.
- 2.3 Les données de production du **SCEES** : les enquêtes de branche dans les IAA du SCEES, nous indiquent la production en quantités des différentes catégories de fromages, dont les fromages frais.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 Les chiffres de consommation dits «**bilans**» établis annuellement par le SCEES.
- 2.6 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution en année courante**

la consommation commercialisée

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur de la consommation des ménages.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production de fromages fournie par le SCEES et des statistiques du commerce extérieur, nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce «disponible». Cet indice est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

- Quatrième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine de fromages, en quantités (équivalente à la consommation intérieure). Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions d'indices d'évolution.

- Cinquième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour différentes variétés de fromage : pâtes molles, pâtes persillées, fromages d'Auvergne, Pyrénées et fromages de brebis, fromages type hollandaise, pâtes pressées cuites, fromages de chèvres, fromages à tartiner. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Sixième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de fromages, les indices d'évolution des volumes consommés d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

L'autoconsommation

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les données des EAP 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'ATC de l'année 1990.

- Seconde méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Les chiffres de consommation calculée par « bilans », établis par le SCEES, nous

fournissent un indicateur d'évolution en quantité de l'autoconsommation.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

La consommation commercialisée

Un premier chiffrage du niveau 1990 a tout d'abord été effectué en NAP (poste 3614), pour la métropole. Puis la valeur 1990 du poste HB02.D a été évaluée en ajoutant au niveau établi en NAP, la valeur de la CCM de fromages frais chiffrée à partir de l'EAP 1991 (les fromages frais n'étaient en effet pas inclus dans le poste fromage en base 1980).

Chiffrage en NAP (3614) CCM en millions de francs courants	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	30 799	31 692	31 660
EAP 1991 (2)	29 858	30 724	30 693
Comptes, base 1980	34 993	36 012	35 974
BDF(1)	29 501	30 357	30 326

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données des enquêtes alimentaires 1989 et 1991 et de l'enquête budget de famille sont relativement cohérentes. En revanche, les comptes, base 1980 indiquent un niveau beaucoup plus élevé. On s'est donc basé sur les chiffres de niveau de l'EAP 89, en se donnant la possibilité de faire évoluer la CCM jusqu'au niveau des comptes. Le niveau 1990 finalement retenu, calculé à partir de l'EAP 1989 s'élève à 31692 millions HTVAD.

La CCM de fromages frais a été établie à partir de l'évaluation effectuée en NAP, pour les « produits laitiers frais ». (cf. note de base du poste HB02.A2, crèmes de lait). En effet, d'après l'EAP 1991, les fromages frais représentent 25,65% de la CCM de produits laitiers frais (tels qu'ils étaient définis en NAP). La CCM de fromages frais se chiffre donc HTVAD à $0,2665 \times 22114$ soit 5 680 millions HTVAD.

Le niveau 1990 du poste HB02.D est donc le suivant :

CCM (en millions de francs)	1990 HTVAD
Fromages (NAP 3614)	31 692
Fromages frais	5 680
Yaourts et desserts lactés (B02.D)	37 372

L'autoconsommation

La chiffrage de l'ATC a été effectué à partir de l'EAP 89 à 44 millions de francs HTVAD. Le niveau 1990 de la base 1980 est alors apparu trop élevé.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La consommation commercialisée

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ (P+I-E)	101,5	100,2
IVol (P+I-E)	101,1	100,7
IQ Consommation humaine	100,7	100,3
IVol SECODIP		100,6
IVol NIELSEN	101,4	104,2
Proposition comptes base 1995, métropole	99,5	100,7

L'autoconsommation

Indices d'évolution	1991	1992
IQ Consommation humaine	96,9	93,6
Proposition, comptes base 1995, métropole	104,6	93,6

Le chiffre 1991 résulte d'un arbitrage avec le responsable secteur-produit.

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

	90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
CCM	37 372	99,5	37 199	100,7	37 459	100,7	37 714	101,3	38 188
ATC	44	104,6	46	100	46	93,6	43	101,3	44

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	36 197
DOM	308
CCM France yc DOM	36 505

ATC (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	44,0
DOM	0,2
ATC France yc DOM	44,2

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

Consommation commercialisée (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	41 231	43 498
Base 1995, premier calcul	36 505	38 503
Base 1995 (B02.D1) juillet 1996	35 814	37 773
Base 1995 (B02.D1) après arbitrage	41 775	44 060

Autoconsommation (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	90	90
Base 1995 (B02.D2) premier calcul	44	44
Base 1995 (B02.D2) juillet 1996	46	46

CCM + ATC (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	41 321	43 588
Base 1995 premier calcul	36 549	38 547
Base 1995 (HB02.D) juillet 1996	35 860	37 819
Base 1995 (B02.D) après arbitrage	41 821	44 106

Ce poste a été, après la première proposition de la section « consommation des ménages », arbitré dans des proportions importantes. Un second chiffrage de la CCM de l'année 1990, en NAF, à partir de l'EAP 91 avait montré que le niveau 1990 proposé en NAP était vraisemblablement un peu faible (selon cette dernière évaluation, le chiffre 1990 HTVAD s'établit à 39236 millions de francs, alors qu'il avait été chiffré à partir des données NAP à 37372). L'arbitrage, qui a porté sur l'année 1992 a conduit à redresser le niveau HTVA de 5,3 milliards de francs par rapport à la toute première proposition.

En définitive, le chiffre 1992 de la CCM HTVA du poste HB02.D est supérieur de 544 millions (soit 1,3%), à un poste équivalent reconstitué à partir des données de la base 1980.

L'autoconsommation a été sensiblement revue à la baisse par rapport à la base 1980, de 44 millions HTVA, soit 48%.

B02.E AUTRES PRODUITS LAITIERS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.51.20 et 15.51.51 de la NAF.
Il comprend les laits concentrés et les laits en poudre ou en granules. Il ne comprend pas les laits pour nourrissons.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 **L'enquête budget de famille** de 1989 (BDF).
- 2.3 Les données de production du **SCEES**. Le SCEES nous transmet les données de production en quantités des laits en poudre et des laits concentrés. Par ailleurs, les enquêtes de branche du SCEES nous indiquent les quantités de lait en poudre et de laits concentrés destinées à la transformation (fabrication de glaces et sorbets, biscuits biscottes, aliments adaptés à l'enfant).
- 2.4 **l'ONILAIT** nous fournit les **stocks**.
- 2.5 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.6 Les chiffres de consommation dits « **bilans** » établis annuellement par le SCEES.
- 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et le suivi des indices d'évolution en année courante**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage des niveaux des années 1990 et 1991. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétopolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur de la consommation des ménages.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production de laits concentrés et poudres de lait, fournie par le SCEES, des statistiques du commerce extérieur, des quantités destinées à la transformation (issues des enquêtes de branche du SCEES), des stocks nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

Disponible = production + importations - exportations - quantités destinées à la transformation - (stock fin année n - stock fin année n-1).

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce «disponible». Cet indicateur nous fournit une information supplémentaire pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée. Toutefois il doit être interprété avec précaution car il ne prend pas en compte les sorties de production de poudre de lait utilisée pour l'alimentation animale.

- Quatrième méthode : reprise des statistiques de consommation humaine «calculées par bilan », établies par le SCEES

Nous recevons du SCEES des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données de consommation humaine, en quantités (équivalente à la consommation intérieure), comprenant les transformations dans les industries agro-alimentaires. Nous reprenons au sein de ces tableaux, la consommation de lait concentré, poudre non écrémée, poudre écrémée. Puis nous retranchons les quantités destinées à la transformation (fournies par l'enquête de branche dans les IAA) et les variations de stocks. Cet indicateur de consommation s'écrit :

Consommation humaine - quantités destinées à la transformation - variation de stocks.
--

Nous calculons alors un indice d'évolution en quantité d'une année sur l'autre. Nous utilisons cet indicateur uniquement pour les propositions d'indices d'évolution.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour le lait en poudre et différentes catégories de laits concentrés, les indices d'évolution des volumes consommés d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

en millions de francs courants	1990	1991
EAP 1989 (1)	977	1 007
EAP 1991 (2)	775	799
Comptes base 1980	1 139	1 174
BDF	757	780

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétopolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données établies, pour l'année 1990, à partir de l'EAP 1991 et de l'enquête budget de famille sont proches. On s'est basé, pour l'évaluation du niveau 1990, sur l'EAP 1989, en se

laissant la possibilité de faire évoluer la CCM jusqu'au niveau des comptes ; ce dernier a semblé toutefois trop élevé. La proposition retenue est en définitive de 977 millions HTVAD.

3.3 La proposition des indices d'évolution 91/90 et 92/91.

Indices d'évolution	1991	1992
IQ (P+I-E-Transformations)	109,2	94,8
IQ (Consommation humaine - Transformations)	117,2	115,1
IvOl NIELSEN		93,0
IvOl proposition comptes base 1995, métropole	100,6	93,9

L'indice retenu pour l'évolution 91/90 est le résultat d'un arbitrage.

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

90F90	IvOl91	91F90	IP91	91F91	IvOl92	92F91	IP92	92F92
977	100,6	983	102,4	1 007	93,9	946	101,6	961

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA
métropole	911
DOM	55
CCM France yc DOM	966

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1 062	1 120
Base 1995, premier calcul	966	1 017
Base 1995, juillet 1996	1 010	1 064

Après premier calcul, le chiffre 1992 HTVA a été majoré de 44 millions, le choix de base de la section «consommation des ménages» n'a pas été arbitré. Le niveau 1992 HTVA de la base 1995 est alors inférieur de 52 millions à celui de la base 1980, soit une révision à la baisse de 4,9%.

B02.F GLACES ET SORBETS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.52.10 de la NAF
Il ne comprend pas les spécialités pâtisseries glacées

2 SOURCES

- 2.1 Les **deux enquêtes alimentaires** permanentes de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** (BDF) de 1989.
- 2.3 Les données de production. Nous disposons par le **SCEES**, avec les enquêtes de branche, des données de production, en quantités des industries laitières, pour la fabrication de glaces et sorbets.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice nous fournissent les données d'importations et d'exportations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée et pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage des niveaux des années 1990 et 1991. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétopolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur de la consommation des ménages

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production fournie par le SCEES et des statistiques du commerce

extérieur, nous établissons un «disponible», sur le marché intérieur, exprimé en quantités.

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Nous calculons alors, un indice d'évolution des quantités d'une année sur l'autre de ce «disponible». Cet indice, est un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la consommation commercialisée.

Par ailleurs, pour l'évaluation du niveau de la CCM de l'année 1990 nous avons calculé un «disponible» en valeur. Ce «disponible» a été valorisé par les prix SECODIP. Il a alors été comparé aux autres données de consommation.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données de consommation SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Enfin, grâce à l'indice de valeur et l'indice de l'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Par ailleurs, pour l'évaluation de l'année 1990, les niveaux, en valeur des données SECODIP ont été confrontés aux autres données de consommation.

- Cinquième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit les indices d'évolution des volumes d'une année sur l'autre pour différentes catégories de glaces, et les pondérations de ces produits, pour chaque année. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres des quantités.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

En millions de francs courants	1989	1990	1991
(P+I-E) (valorisé par les prix SECODIP)	6 842	6 993	6 788
SECODIP	3 057	3 154	3 246
EAP 1989 (1)	3 454	3 688	3 781
EAP 1991 (2)	3 272	3 495	3 582
Comptes, base 80	9 262	9 893	10 139
BDF	3 625	3 871	3 968

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculés en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes auprès des ménages, (enquête alimentaire et budget de famille) sous-estiment nettement la consommation ; les enquêtés ont en effet tendance, pour ce type de produits, à dissimuler leur gourmandise et donc à sous évaluer leur consommation. En outre les enquêtes ne prennent pas en compte les achats en été et à Noël. Les achats de glace par les enfants, avec l'argent de poche ne sont également pas comptabilisés. Les disponibilités P+I-E nous donnent un bon indicateur. Bien qu'elles intègrent les consommations intermédiaires des collectivités, elles restent pourtant inférieures au niveau 1990 de la base 1980. Le chiffre 1990 de la base 1980 apparaissant trop élevé ; l'indicateur P+I-E nous a semblé la source la plus adaptée pour évaluer le niveau 1990 de la consommation, soit 6993 millions de francs.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991.

Indices d'évolution	1991	1992
IQ (P+I-E)	99,6	100,1
IQ SECODIP	105,6	101,6
IVaI SECODIP		100
IVoI SECODIP		97,2
IVoI Comptes base 1995, métropole	94,3	100,1

En conséquence, la première proposition de **consommation commercialisée**, HTVAD **en métropole** a été la suivante

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
6 993	94,3	6 597	102,9	6 789	100,1	6 795	102,9	6 992

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA
métropole	6627
DOM	93
CCM France yc DOM	6720

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	9 899	10 443
Base 1995, premier calcul	6 721	7 088
Base 1995, juillet 1996	6 527	6 883

Le choix de base de la section «consommation des ménages» n'a pas été arbitré. Ce poste a donc été revu à la baisse de 3,4 milliards HTVA, par rapport à la base 1980, soit une révision de 34%.

B03 INDUSTRIE DES BOISSONS

INTRODUCTION

L'évaluation de la Consommation Commercialisée des Ménages (CCM), a été réalisée pour chacun des postes de produits suivants :

- **B03 Industrie des boissons**
- **B03.A1 Eaux de vie**
- **B03.A2 Liqueurs et apéritifs**
- **B03.B Alcool éthylique**
- **B03.C Champagne et mousseux**
- **B03.E Cidre**
- **B03.F Vermouths**
- **B03.G Bières**
- **B03.I1 Eaux de table**
- **B03.I2 Boissons non alcoolisées diverses**

Le chiffrage de la consommation des ménages en base 1995, des postes suivants est décrite dans la note de base : «consommation des ménages en produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche» :

- **B03.D11 Vins de consommation courante (CCM)**
- **B03.D12 Vins d'Appellation d'Origine Contrôlée et de qualité supérieure (CCM)**
- **B03.D13 Vins doux naturels (CCM)**
- **B03.D2 Vins (autoconsommation)**

Pour chacun des postes de produits décrits dans la présente note de base, nous avons tout d'abord évalué la valeur de la consommation pour les années 1990 et 1991, en confrontant les différentes sources susceptibles de nous fournir des chiffres représentatifs du niveau de la consommation. Nous nous sommes basés principalement sur les données des chiffres des enquêtes alimentaires 1989 et 1991, sur les statistiques des droits de consommation établis par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI). Nous avons également exploité les données originaires de différents syndicats professionnels et les chiffres du panel SECODIP.

Nous avons ensuite appliqué à la valeur de l'année 1990 l'indice d'évolution 1991/1990 en volume pour obtenir le volume 1991 puis l'indice de prix 91/90 pour obtenir la valeur 1991. De même, nous avons appliqué à cette valeur 1991, l'indice de volume 92/91 et l'indice des prix 92/91 et déterminé la valeur de l'année 1992.

Les indices de volume ont été déterminés par synthèse des différents indicateurs dont l'évolution reflète celle de la consommation. Ces indicateurs peuvent résulter du calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur. Ils peuvent provenir aussi de l'exploitation de données de panel. Pour déterminer ces évolutions nous nous basons de préférence sur les indicateurs macro-économiques établis à partir des données fiscales sur les droits de consommation pour les alcools, des chiffres de syndicats professionnels, des statistiques douanières. Les données de panel ne sont pas toujours représentatives de la consommation des ménages en boissons ; pour certains produits, une part non négligeable des ventes ne passe pas par la grande distribution.

Par ailleurs, de plus en plus de ménages effectuent leurs achats de boissons dans des magasins «hard discount», or ce dernier circuit de distribution n'est pas suivi par le panel Nielsen. Les indices de prix nous sont transmis par la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE.

Ce choix de base 1995 a été effectué pour la France métropolitaine. Nous avons ensuite évalué la consommation dans les DOM, à partir des comptes des DOM, pour finalement déterminer la consommation de l'année 1992 sur le territoire français comprenant les DOM. Différents arbitrages

ont ensuite eu lieu sur les chiffres de l'année 1992.

Comparaison des niveaux de la dépense de consommation des ménages en 1992, pour l'ensemble du poste boissons (B03)

Les données présentées ci-dessous concernent l'ensemble des boissons, y compris les vins.

Consommation des ménages (en millions de francs courants)	HTVA	HTVAD
Base 1980	86 719	99 890
Base 1995, juillet 1996	77 411	88 631
Base 1995, premier arbitrage	78 664	90 155
Base 1995, après arbitrage de février 1998	77 664	88 969

Les arbitrages avec le responsable secteur-produit ont entraîné une révision à la hausse de 1,2 milliard HTVA du niveau de la dépense de consommation des ménages de l'ensemble du poste boissons (B03) ; en particulier, la consommation de bières a été rehaussée de 1,6 milliard. Un second arbitrage, en février 1998, sur l'ensemble de la consommation des ménages a entraîné une nouvelle révision, cette fois-ci à la baisse, de 1 milliard de francs (cet arbitrage a porté sur le poste vins (B03.D)).

Le niveau de la consommation HTVA de l'année 1992, en base 1995, du total du poste boissons, est inférieur de 9,1 milliards, soit 10,4% à celui de la base 1980 ; la consommation de vins AOC a été diminuée de 9,1 milliards, soit 41%. Pour les champagnes et mousseux, l'écart également à la baisse s'élève à 2,5 milliards. En revanche pour les liqueurs et apéritifs le niveau de la base 1980 a été rehaussé de 1,5 milliard soit 23% ; pour les bières la hausse est de 1,8 milliard soit 30%.

B03.A1 EAUX DE VIE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits appartient au poste 15,9A de la NAF, il comprend les eaux de vie de raisin ou de marc (cognac, armagnac), les alcools de grains (whisky, gin, genièvre..), les alcools de canne (rhum, tafia), les alcools de fruits ou légumes (vodka, alcools de prunes), les fruits à l'eau de vie, les alcools rectifiés titrant moins de 80 degrés.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM). Le niveau de l'autoconsommation s'est révélé très faible. Elle n'est donc plus chiffrée en base 1995, alors qu'elle l'était en base 1980.

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation des ménages en eaux de vie commercialisées, en quantités et en valeur.
- 2.2 La **Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)**, nous communique les droits de consommation, pour différents regroupements de produits.
- 2.3 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations, pour les whisky, gins, vodka.
- 2.4 Le **Syndicat National des Fabricants de liqueurs** nous procure, pour les crèmes de cassis, le marché intérieur, en quantité.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante :**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la consommation commercialisée. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétopolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des chiffres de la DGDDI, des douanes et du syndicat.

La DGDDI nous fournit les droits de consommation pour les trois catégories «apéritifs à base de vins et vermouths, vins doux naturels et vins de liqueurs de plus de 15 degrés », «rhums et crèmes de cassis» et «autres alcools ». Ces derniers comprennent les alcools céréales, les anisés, les eaux de vie de fruits et les apéritifs à base d'alcool.

Nous connaissons, par le Syndicat National des Fabricants de Liqueurs, la

consommation de crèmes de cassis. Nous soustrayons cette dernière de la valeur DGDDI des «rhums et crèmes de cassis» et isolons ainsi la consommation de rhums.

Après avoir établi la consommation de «vermouth» (B03.F) et de «liqueurs et apéritifs» (B03.A2), nous soustrayons du total des droits de consommation de la DGDDI, les consommations autres que celles d'eau de vie.

La consommation de gin, whisky, vodka est calculée à partir du solde du commerce extérieur. Nous somons alors les données de consommation de rhum, eaux de vie, whisky, gin et vodka.

Pour le choix de base 1995 des indices d'évolution, nous nous basons sur les données en quantités. Nous avons aussi calculé une consommation en valeur, pour les années 1989 à 1991, données sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour l'évaluation du niveau de la base 1995.

- Troisième méthode : exploitation des données SECODIP

Entre 1991 et 1995, nous calculons, à partir des données de consommation du panel SECODIP, pour le whisky, un indice de valeur et un indice de quantité. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation, que nous transmettait la Division «Prix à la Consommation» de l'INSEE, nous établissons un indice de volume :

$$\text{Ivol.SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Toutefois, ces indicateurs sont partiels puisqu'ils ne couvrent que les whiskies. Ils nous apportent cependant une information complémentaire, pour le choix de base 1995 des indices d'évolution en année courante.

- Quatrième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de produits appartenant au poste B03.A1, un indice de volume et une pondération correspondante. Nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
D.G.D.D.I.	11 027	10 120	11 054
EAP 1989 (1)	3 285	3 439	3 842
EAP 1991 (2)	3 573	3 741	4 179
Comptes en base 1980	6 526	6 833	7 630
Choix de base 1995		8 476	9163

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes auprès des ménages sous estiment sensiblement les niveaux des dépenses pour ce type de produit ; en effet, les achats pour des occasions particulières, s'ils sont effectués de surcroît par les hommes, peuvent facilement être omis sur les carnets de relevés d'enquête. De plus, la période des fêtes de fin d'année souvent propices à l'achat d'alcools n'est pas couverte par les enquêtes. Au vu des chiffres de la DGDDI, la consommation des ménages était sous estimée, en base 1980. Aussi nous avons proposé, en base 1995 un niveau situé entre les comptes en base 1980 et les données de la DGDDI, en se laissant la possibilité d'augmenter jusqu'aux chiffres DGDDI.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution des volumes suivants pour 1991 et 1992 :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ DGDDI	105,9	113,0
IQ SECODIP	107,8	102,1
Ival. SECODIP		103,2
Ivol. SECODIP		100,3
Ivol. NIELSEN	105,1	104,4
Choix de base 1995	104,6	106,1

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
8 476	104,6	8 870	103,3	9 163	106,1	9 722	102,9	10 005

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	8 538
DOM	251
CCM France yc DOM	8789

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	7 106	8 327
Base 1995, premier calcul	8 789	10 272
Base 1995, juillet 1996	8 071	9 429

Le tout premier choix de base 1995 de la section « consommation des ménages » a été diminué de 720 millions de francs HTVA soit 8%. Après l'évaluation de juillet 1996, ce produit n'a pas été arbitré avec le responsable secteur-produit.

Le niveau HTVA de l'année 1992, en base 1995, est supérieur de 965 millions de francs, soit 14% à celui de la base 1980.

B03.A2 LIQUEURS ET APERITIFS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.91.10 de la CFF. Il comprend les liqueurs digestives à base d'alcool, les spiritueux anisés consommés à l'eau, et autres apéritifs à base d'alcool.

Il ne comprend pas les apéritifs à base de vins et vermouths.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation des ménages, en apéritifs anisés et liqueurs, en quantité et en valeur.
- 2.2 **L'Union des Producteurs Français de Spiritueux** nous donne les ventes sur le marché intérieur (production non exportée) de spiritueux anisés, amers et gentianes, en quantité.
- 2.3 Le **Syndicat National des Fabricants de Liqueurs** nous fournit le marché intérieur (production non exportée) de liqueurs et de crèmes de cassis en quantité.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la consommation commercialisée. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des données des syndicats professionnels

L'Union Française des Producteurs de Spiritueux nous donne, le marché français partiel (production française non exportée), pour les anisés, amers et gentianes. Les importations sont négligeables pour ce produit. Pour passer des hectolitres réels aux hectolitres d'alcool pur, nous utilisons annuellement les données de production du Syndicat et calculons le rapport :

Production française en hectolitre réels / production française en hectolitres d'alcool pur
--

Nous obtenons ainsi, un «disponible» en hectolitres d'alcool pur, pour les amers, anisés et gentianes.

A partir des données du Syndicat des Fabricants de Liqueurs, nous calculons le marché intérieur, en milliers d'hectolitres réels, pour les liqueurs et crèmes de cassis. Ces données sont ensuite converties en milliers d'hectolitres d'alcool pur, à partir des coefficients de passage fixes.

Ces indicateurs exprimés en quantité nous permettent d'établir un indice de quantité utilisé pour les choix de base 1995 annuels d'indices de volumes. En outre, nous établissons également pour l'évaluation des niveaux, un «disponible» en valeur.

- Troisième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous obtenions, jusqu'en 1994, à partir des données du panel SECODIP, la consommation en quantités d'apéritifs anisés. En outre nous disposions de la consommation en valeur du total des apéritifs, à laquelle nous appliquons la part de marché des anisés. Nous établissons alors un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation, que nous communique la Division «Prix à la Consommation» de l'INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP :

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Quatrième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les apéritifs anisés et amers, les gentianes, les liqueurs et guignolet, un indice de volume et une pondération correspondante. Nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM en millions de francs courants	1989	1990	1991
«DISPONIBLE» DGDDI et syndicats	9 882	10 200	10 396
EAP 1989 (1)	4 166	4 233	4 237
EAP 1991 (2)	3 898	3 961	3 965
Comptes en base 1980	8 165	8 463	8 637

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes auprès des ménages sous-estiment sensiblement la consommation de ce type de produits. Les achats, s'ils sont effectués par les hommes peuvent être facilement omis sur les relevés de carnets d'enquête. Les périodes de fin d'année souvent favorables à l'achat de ces produits ne sont pas couvertes par l'enquête. Au vu du «disponible» calculé à partir des données de la DGDDI et des syndicats, les comptes en base 1980 sous-évaluaient le niveau de la consommation. Aussi nous avons retenu, en base 1995, le niveau DGDDI, en se laissant la possibilité de le diminuer jusqu'aux chiffres des comptes en base 1980.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991 :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ.DGDDI et syndicats	100,3	97,6
IQ SECODIP	83,5	100,6
Ivol. NIELSEN	100,4	101,2
Choix de base 1995	100,1	96,4

En conséquence, le premier choix de base 1995 de consommation commercialisée, HTVAD en métropole a été le suivant :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
10 200	100,1	10 212	101,8	10 396	96,4	10 022	102,3	10 254

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	8 658
DOM	51
CCM France yc DOM	8 709

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	7 189	8 514
Base 1995, premier calcul	8 709	10 306
Base 1995, juillet 1996	8 829	10 449

Après le choix de base 1995 en juillet 1996 de la section « consommation des ménages » ce poste n'a pas été arbitré.

Le niveau HTVA de l'année 1992, en base 1995, est supérieur de 1,6 milliard soit 23% à celui de la base 1980.

B03.B ALCOOL ETHYLIQUE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits appartient au poste 15,92,1 de la CPF. Il comprend l'alcool éthylique de distillation ou de synthèse titrant plus de 80 degrés, l'alcool éthylique de distillation ou de synthèse dénaturé quel que soit son titre.

Pour la consommation des ménages, le principal produit retenu est l'alcool à brûler bien qu'il ne soit pas destiné principalement à la consommation alimentaire ce poste de produit est rattaché au groupe des boissons.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine(CCM).

2 SOURCES ET MÉTHODES

Pour ce produit dont la consommation est faible nous ne disposons pas de source précise propre à la consommation. Aussi, nous avons reconduit, en base 1995, le niveau de la base 1980.

CCM (en millions de francs courants HTVAD)	1989	1990	1991
Comptes, base 1980	102	101	104

Les indices de volume sont également ceux de la base 1980. Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
101	99,5	100	103,5	104	98,9	103	99,6	102

La consommation dans les DOM, de ce produit a été estimée négligeable.

4 ARBITRAGES ET COMPARAISON AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

Indices (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	87	103
Base 1995, premier calcul	86	102
Base 1995, juillet 1996	88	104

Le choix de base 1995 de la section « consommation des ménages », est très proche de celui de la base 1980. Ce produit n'a pas été arbitré.

B03.C CHAMPAGNE ET MOUSSEUX

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.93.11 de la CPF.
Il comprend les champagnes et mousseux.

Les vins délimités destinés à la fabrication de champagne et mousseux en font aussi partie.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM) et une autoconsommation (ATC).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP) ont fourni la consommation totale et l'autoconsommation.
- 2.2 **L'enquête budget de famille** de 1989 (BDF)
- 2.3 Le **Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC)**, nous communique les ventes en France, pour les vins mousseux traditionnels et les champagnes.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit la consommation d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante**

3.1.1. *Pour la consommation commercialisée*

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établie en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des données du syndicat CIVC

Le CIVC nous transmet les quantités destinées à la vente sur le marché intérieur, en France métropolitaine. D'après les experts de ce syndicat, les quantités consommées à domicile représentent 50% des ventes totales pour le champagne, et 70% pour les vins mousseux.

Les quantités consommées à domicile ainsi calculées sont valorisées, pour le champagne d'une part et les vins mousseux d'autre part, par les prix moyens Secodip. Ces derniers sont établis, à partir du prix moyen SECODIP de l'année 1990, auquel nous appliquons l'indice des prix INSEE, connu annuellement pour le champagne et les vins mousseux (ces indices de prix nous sont donnés par la Division «Prix à la Consommation»). Les quantités de l'année (n) et de l'année (n-1), sont alors valorisées au prix de l'année (n-1). Nous en déduisons un indice de volume.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

SECODIP nous fournissait, jusqu'en 1995, la consommation en quantité et en valeur de vins effervescents (champagne et mousseux). Nous calculions alors un indice de quantité et un indice de valeur. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des Prix à la Consommation, qui nous était transmis par la division des « Prix à la Consommation» de l'INSEE, nous établissions un indice de volume comme suit :

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

Nous connaissons les indices d'évolution en quantité de la consommation, issus du panel Nielsen, pour les champagnes d'une part, et les mousseux d'autre part. Nous disposons aussi de la part de ces produits dans la consommation totale en valeur du panel. Nous en déduisons un indice de volume en multipliant les indices de quantité de l'année courante, par les pondérations en valeur de l'année précédente.

3.1.2 Pour l'autoconsommation

Tant pour le niveau que pour les évolutions, nous avons retenu le choix du responsable secteur-produit.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

3.2.1 Pour la consommation commercialisée

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
C.I.V.C.	5 761	6 196	6 461
EAP 1989 (1)	2 050	2 167	2 201
EAP 1991 (2)	1 391	1 470	1 493
Comptes, base 1980	10 671	11 281	11 467
BDF (1)	4904	5 184	5 267
Choix de base 1995		8 739	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes auprès des ménages sous évaluent sensiblement les dépenses de

consommation des ménages pour ce type de produits. En effet, les achats de champagne et vin mousseux, s'ils ont lieu pour des occasions particulières et s'ils sont effectués par les hommes peuvent facilement être omis, sur les carnets de relevés d'enquêtes. De plus, les enquêtes ne couvrent pas les dépenses des fêtes de fin d'année, fort propices à la consommation de ces produits. Toutefois, le niveau de l'enquête budget de famille tend à se rapprocher de celui calculé à partir des données du syndicat CIVC ; mais ces deux sources indiquent un chiffre sensiblement inférieur à celui des comptes en base 1980. Aussi, nous avons proposé, pour l'année 1990, un niveau intermédiaire entre celui du CIVC et des comptes en base 1980.

3.2.3 Pour l'autoconsommation

Tant pour le niveau que pour les évolutions, nous avons retenu le choix du responsable secteur-produit.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol.CIVC	95,5	101,4
IQ SECODIP		104,7
Ival. SECODIP		117,3
Ivol. SECODIP		115,4
Ivol. NIELSEN	93,0	106,1
Ivol. Comptes, base 1995 proposé	86,8	101,8

L'indice d'évolution retenu pour 1991 est le résultat d'un arbitrage ; c'est pourquoi il est relativement faible au regard des indicateurs calculés par la section «consommation des ménages». En 1992, les indices Secodip et Nielsen donnent des évolutions élevées, par rapport à l'indice de volume CIVC. En effet, les sources Secodip et Nielsen ne sont pas très représentatives de l'ensemble du marché puisqu'elles ne permettent pas de suivre les ventes directes, dont notamment les achats effectués pour les fêtes de fin d'année.

Nous obtenons alors, avec ces indices de volume, le niveau 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
8 739	86,8	7 584	108,2	8 206	101,8	8 354	101,7	8 498

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	7177
DOM	156
CCM France yc DOM	7 333

Pour l'autoconsommation, les indices sont proposés par le responsable secteur-produit.

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	10 025	11870
Base 1995, premier calcul	7 333	8 661
Base 1995, juillet 1996	7 087	8 369

ATC (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	0	0
Base 1995, (B03.C2) après arbitrage	460	460

Le choix de base 1995 de la section «consommation des ménages» n'a été arbitré que dans de faibles proportions, lors des discussions avec le responsable secteur-produit. Aussi, le niveau de l'année 1992 évalué en nouvelle base est en diminution sensible par rapport à celui de la base 1980 : 2,9 milliards de francs, en données HTVA, soit une révision de 29% à la baisse.

L'autoconsommation a été introduite à l'occasion du passage en base 1995.

B03.E CIDRE

1 DÉFINITION

Le groupe B03.E correspond au poste 15.94.10 de la CPF.

Il comprend les cidres et poirés.

Nous chiffrons une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM) et une autoconsommation (ATC).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation totale et l'autoconsommation des ménages.
- 2.2 **L'enquête budget de famille** nous donne les dépenses des ménages.
- 2.3 Le **Journal Officiel (JO)** publie les quantités de cidre soumises aux droits de circulation, établies par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).
- 2.4 Le **SCEES** nous transmet, via la base de données ARGRISTAT, la production de pommes à cidre que nous utilisons pour le chiffrage des indices annuels de l'autoconsommation.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990, 1991 et pour les choix de base 1995 des indices d'évolution**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la CCM et de l'ATC. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, les indices d'évolution 1990/1989 de la CCM et de l'ATC établies en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en réropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec les indices 1991/1990 en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses des ménages en cidre (CCM uniquement). Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des chiffres de la DGDDI

Nous relevons, dans le journal Officiel, les quantités de cidre soumises aux droits de circulation, connues mensuellement. Ces données comprennent aussi la consommation hors domicile, que nous avons évaluée à 5% des quantités de la DGDDI (d'après les syndicats des

cidriers, la consommation hors foyer est faible et inférieure à 15% du total). Nous établissons, à partir de cette source, un niveau qui nous fournit une information complémentaire aux enquêtes ménages, pour le rebasement, mais également un indice d'évolution annuel.

- Quatrième méthode : exploitation des données du SCEES pour le choix de base 1995 des indices d'évolution de l'autoconsommation en année courante

Nous disposons, par le SCEES, de la production de pommes à cidre d'arbres isolés et de jardins familiaux. Nous estimons que 5% de la production de l'année (n-1) est destinée à la fabrication de cidre pour l'autoconsommation de l'année n. De plus il a été établi qu'il faut environ une tonne de pommes pour produire 6 hectolitres de cidre. Ainsi, nous pouvons établir, à partir de la production de l'année (n-1), l'autoconsommation en quantité de l'année n. Nous calculons à partir de ces données un indice annuel de quantité.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

Nous disposons d'un indice d'évolution annuel des quantités de cidre commercialisées.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Pour la consommation commercialisée

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
JO	718	692	741
EAP 1989 (1)	557	595	638
EAP 1991 (2)	419	448	480
Comptes base 1980	678	725	777
BDF(1)	830	834	827

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Nous nous sommes appuyés sur les données du JO et de l'enquête budget de famille. Sachant que les enquêtes alimentaires avaient tendance à sous-estimer les dépenses de consommation d'alcool par les ménages nous avons retenu le chiffre de l'enquête budget de famille en se laissant la possibilité de diminuer jusqu'au niveau des comptes en base 1980.

Pour l'autoconsommation

ATC (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	275	285	320
Comptes base 1980	806	836	939

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

La seule donnée à notre disposition pour évaluer l'autoconsommation est celle de l'enquête alimentaire. En effet le chiffrage élaboré à partir des données du SCEES est très approximatif puisqu'il repose sur plusieurs hypothèses. S'il peut nous donner une tendance en évolution, il ne permet pas de chiffrer rigoureusement un niveau. Nous savons par ailleurs que l'EAP sous-estime le niveau de l'autoconsommation. Nous avons donc reconduit le niveau de la base 1980, qui nous a semblé la donnée la plus fiable.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivant métropole :

CCM	1991	1992
IQ DGDDI	100,2	104,9
Ivol. NIELSEN	93,1	101,1
Ivol. Comptes	92,8	107,3

ATC	1991	1992
IQ SCEES	92,6	88,7
Ivol. Comptes	105	94,9

Les indices finalement retenus sont le résultat des arbitrages avec le responsable secteur-produit.

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

Pour la consommation commercialisée (CCM) :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
834	92,8	774	106,9	827	107,3	887	110,8	983

Pour l'autoconsommation (ATC) :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
836	105	878	107	939	94,9	891	110,8	987

Les comptes des DOM nous ont permis de chiffrer les niveaux suivants de dépense de consommation des ménages dans les DOM.

CCM (en millions de francs courants)	92F92 HTVA
Métropole	829
DOM	4
CCM France yc DOM	833

ATC (en millions de francs courants)	92F92 HTVA
Métropole	987
DOM	6
ATC France yc DOM	993

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	778	923
Base 1995, premier calcul	833	988
Base 1995, juillet 1996, après arbitrage	701	832

ATC (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	987	987
Base 1995, premier calcul	993	993
Base 1995, juillet 1996, après arbitrage	945	945

CCM + ATC (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1765	1910
Base 1995, premier calcul	1826	1981
Base 1995, juillet 1996, après arbitrage	1646	1777

L'arbitrage a conduit en définitive à diminuer le choix de base de la section «consommation des ménages» de 180 millions de francs HTVA, la CCM notamment ayant été surévaluée. Le niveau de la consommation totale des ménages de l'année 1992 évaluée en base 1995 est ainsi inférieur de 119 millions de francs HTVA à celui de la base 1980, soit une révision à la baisse de 6,7%.

B03F VERMOUTHS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.95.10 de la CPF.

Il comprend les vermouths, vins aromatisés et apéritifs similaires à base de vins.

Il ne comprend pas les vins doux naturels.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM),

2 SOURCES

- 2.1 La **Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)** nous communique les droits de consommation pour l'ensemble apéritifs à base de vins, vins de liqueur, vermouths.
- 2.2 Le **Syndicat du pineau des Charentes** nous donne les ventes en France, en quantité. Cette donnée est ensuite défalquée.
- 2.3 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous indiquent les importations et exportations de vins de liqueur, également défalquées.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et pour les choix de base 1995 des indices d'évolution**

- Première méthode : l'exploitation des données de la DGDDI et des Syndicats

Grâce au Syndicat du Pineau des Charentes, nous obtenons les ventes en France de pineau en hectolitres réels. Ces quantités sont converties en hectolitres d'alcool pur, par affectation d'un coefficient évalué à 0,7.

Le solde du commerce extérieur nous fournit, pour deux catégories de vins de liqueur (15 à 18 degrés et 18 à 22 degrés), un «disponible» sur le marché intérieur. Pour chacun des deux produits, un coefficient permet de convertir ces quantités en hectolitres d'alcool pur. Les ventes de pineau ajoutées au solde du commerce extérieur nous donnent un total pour les vins de liqueur.

Ces quantités de vins de liqueur sont ensuite soustraites des droits de consommation DGDDI du poste regroupant les vins de liqueur, les vermouths et apéritifs à base de vins. Nous obtenons alors une consommation en vermouths et apéritifs à base de vins, produits qui constituent le poste B03.F.

Nous en déduisons un indice de quantité. Ce «disponible» également établi en valeur nous fournit une information, pour le chiffrage des niveaux.

- Seconde méthode : exploitation des données de SECODIP

Le panel SECODIP nous indiquait, jusqu'en 1995, la consommation des ménages en apéritifs à base de vins, en quantité et en valeur. Nous calculons alors, un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des Prix à la Consommation INSEE, nous établissons un indice de volume :

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Troisième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous donne un indice de quantité pour les apéritifs à base de vins.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM en millions de francs courants	1989	1990	1991
«DISPONIBLE»	1 436	1 423	1 387
SECODIP	579	636	639
Comptes, en base 1980	2 020	2 052	2 054

Le champ couvert par SECODIP est trop restreint. Nous avons reconduit, en nouvelle base, le niveau de la base 1980, en se laissant la possibilité de diminuer jusqu'aux chiffres DGDDI.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ. P+I-E DGDDI et syndicats	95,5	118,8
IQ SECODIP	99,7	96,1
Ivol. NIELSEN	102,1	101,8
choix de base 1995 Ivol	98,2	101,8

Nous obtenons le niveau 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
2 052	98,2	2 014	102	2 054	101,8	2 091	103,2	2 159

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	1 828
DOM	22
CCM France yc DOM	1 850

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1 828	2 159
Base 1995, premier calcul	1 850	2 182
Base 1995, juillet 1996	1 761	2 077
Base 1995, (B03.F) après arbitrage	1 491	1 759

L'arbitrage avec le responsable secteur-produit a impliqué une baisse du niveau de l'année 1992 HTVA proposé par la «section consommation des ménages» en juillet 1996, de 290 millions soit une révision de -19%. Aussi, la valeur HTVA de l'année 1992, en base 1995, est inférieure de 337 millions, soit 18,4% à celle de la base 1980.

B03.G BIERES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.83.1 et 15.96.10 de la CPF.

Il comprend la bière, mais aussi la « gueuze », les panachés et les bières sans alcool.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages consommation humaine (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation des ménages en bières, en quantité et valeur.
- 2.2 **L'enquête budget de famille** fournit les dépenses des ménages.
- 2.3 **L'Association des Brasseurs de France (ABF)** nous communique les chiffres de ventes mensuelles en quantité, de bières et panachés.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice nous donnent les statistiques d'importations et d'exportations, en quantité.
- 2.5 La Direction Générale des **Douanes** et des Droits Indirects (D.G.D.I.) nous communiquait, jusqu'en 1992 les quantités de bières soumises aux droits de consommation.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.
- 2.7 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990, 1991 pour les choix de base 1995 des indices d'évolution**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation des données de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur, à partir des données de l'Association des Brasseurs de France et des chiffres du commerce extérieur

A partir des quantités commercialisées de l'ABF et des statistiques du commerce extérieur, nous calculons un «disponible» sur le marché intérieur en quantité, qui s'écrit comme suit :

«disponible» = ventes (ABF) + importations - exportations
--

Nous établissons alors un indice de quantité de ce «disponible».

Ces quantités sont ventilées suivant différentes catégories de bières déterminées selon le degré d'alcool. Toutefois, elles comprennent aussi la consommation hors domicile, Pour chacune de ces catégories, un coefficient donnant la proportion des quantités consommées à domicile a été établi. Nous pouvons alors calculer une consommation à domicile, en quantité, par type de bières. Ces quantités sont ensuite valorisées par les prix moyens France entière de l'année n et de l'année (n-1), connus par catégories de bières. Ces prix nous sont communiqués par la division « Prix à la Consommation» de l'INSEE. Nous établissons alors, un indice de volume, pour l'ensemble des bières (panachés non compris).

Pour l'évaluation des niveaux des années 1990 et 1991, sur lesquels nous nous sommes appuyés pour le rebasement, nous avons considéré que la consommation à domicile équivalait à 50% du «disponible» en quantité. Puis nous avons valorisé ces quantités par les prix secodip.

Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

A partir des données soumises aux droits de consommation de la D.G.D.D.I., nous établissons jusqu'en 1992 un indice de quantité. Suite à la réforme de la législation sur les alcools, cette série n'a plus été suivie.

Cinquième méthode : exploitation des données de SECODIP

SECODIP nous fournissait jusqu'en 1991, la consommation en valeur et en quantité de bières blondes, bières brunes et panachés. Nous calculons un indice de valeur et un indice de quantité. Puis nous établissons un indice de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice de prix INSEE que nous communiquait la division «Prix à la Consommation ».

- Sixième méthode : exploitation des chiffres Nielsen

Nous connaissons l'indice d'évolution des quantités pour le poste «bières».

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Association des Brasseurs de France	7 471	7 723	7 704
EAP 1989 (1)	4 241	4 262	4 224
EAP 1991 (2)	4 326	4 348	4 309
Comptes, base 1980	7 029	7 063	6 997
BDF (1)	5 085	5 110	5 064

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les niveaux des enquêtes alimentaires et budget de famille se révèlent relativement faibles au regard des autres sources ; en effet les ménages ont généralement tendance à sous

déclarer leur consommation d'alcool, dans le cadre d'enquêtes. En revanche les chiffres établis à partir des données de l'Association des Brasseurs de France sont cohérents avec ceux des comptes en base 1980. Nous avons donc reconduit les niveaux de la base 1980, en se laissant la possibilité d'augmenter jusqu'au niveau établi à partir des données du syndicat professionnel ABF.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution CCM	1991	1992
Ivol. P+I-E	98,8	100,7
IQ DGDDI	96,9	100,9
IQ P+I-E	98,0	100,6
IQ SECODIP bières blondes	98,4	96,2
Ivol. SECODIP		96,3
Ivol. NIELSEN	97,9	101,7
Ivol. choix de base 1995	97,3	101,2

D'où le niveau 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
7 063	97,3	6 873	101,8	6 997	101,2	7 081	101,7	7 203

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le chiffre 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	6 073
DOM	225
CCM France yc DOM	6 298

4 - Arbitrages et comparaisons avec la base 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs courants)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	6 074	7 204
Base 1995, premier calcul	6 298	7 435
Base 1995, juillet 1996	6 125	7 229
Base 1995, (B03.G) après arbitrage	7 895	9 318

Après arbitrage avec le responsable secteur-produit, le niveau 1992 proposé par la section «consommation des ménages» a été augmenté de 1,8 milliard. Le niveau des comptes en base 1980, reconduit lors de la toute première proposition, pour les années 1990 et 1991 s'avérait donc encore beaucoup trop bas. Aussi la dépense de consommation des ménages, évaluée en base 1995 est, pour l'année 1992, en données HTVA, supérieure de 1,8 milliard de francs, soit 30% à celle de la base 1980.

B03.I1 EAUX DE TABLE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.98.11 de la CPF.

Il comprend les eaux de source minérales naturelles ou non, gazeuses ou plates, conditionnées pour la consommation.

Il ne comprend pas la glace hydrique ni l'eau potable distribuée.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation commercialisée des ménages.

2.2 La **Chambre Syndicale des Eaux Minérales** nous transmet, par l'intermédiaire du SCEES les ventes en France d'eaux minérales.

2.3 Le **Syndicat des eaux de source**, nous fournit, via le SCEES, les ventes en France des eaux de source.

2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.

3 MÉTHODES

3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau des années 1990 et 1991 pour les choix de base 1995 des indices d'évolution**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en réropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des statistiques de vente originaires des syndicats professionnels

A partir des ventes en France exprimées en quantités, issues du syndicat des eaux de source et du syndicat des eaux minérales, nous calculons un indice de quantité, pour les eaux de source, les eaux minérales et pour l'ensemble.

Les ventes de ces deux catégories d'eau de table sont ensuite valorisées par les prix moyens France entière que nous communiquent la division des «Prix à la Consommation» de l'INSEE. Les quantités de l'année (n) et de l'année (n-1) sont valorisées par les prix moyens de l'année (n-1). Nous calculons alors un indice de volume.

Ces ventes ont été également exploitées, pour chiffrer le niveau de la consommation en 1990 et 1991. Elles nous ont fourni une information complémentaire à celles connues par ailleurs par les enquêtes alimentaires. Cependant, nous ne disposons pas de données nous permettant d'isoler, au sein de ces ventes, la consommation à domicile.

- Troisième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des Prix à la Consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Valeurs (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Ventes en France		12 653	14981
EAP 1989 (1)	7 405	8 390	9 178
EAP 1991 (2)	6 954	7 879	8 619
Comptes, base 1980	8 598	9 744	10 657

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les ventes en France comprennent la consommation des collectivités. Les enquêtes auprès des ménages, quant à elles, sous estiment la consommation d'eau, les périodes d'été n'étant pas très bien couvertes. Nous avons donc reconduit le niveau des comptes en base 1980, qui est toujours un peu plus élevé que celui des enquêtes.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ SECODIP	103,8	103,2
Ival. SECODIP		102,5
Ivol. SECODIP		98,9
choix de base 1995 Ivol	102,8	98,9

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
9 744	102,8	10 017	106,4	10 657	98,9	10 540	103,7	10 928

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	10 358
DOM	109
CCM France yc DOM	10 467

4 - ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (En millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	10 361	10 931
Base 1995, premier calcul	10 467	11 041
Base 1995, (B03.I1) après arbitrage	10 210	10 770

Ce poste de produits a été arbitré dans une faible proportion. Ainsi le niveau 1992 évalué en base 1995, reste très proche de celui de la base 1980.

B03.12 BOISSONS NON ALCOOLISEES DIVERSES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.98.12 de la CPF.

Il comprend les boissons rafraîchissantes sans alcool à base d'eau, les limonades, les boissons et concentrés aux extraits de plantes (colas, tonics, thés), les boissons aux fruits, gazéifiées ou non, le sirop de consommation. Les laits aromatisés en font également partie.

Il ne comprend pas les poudres ou composants pour boissons.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), ont fourni la consommation commercialisée des ménages en boissons non alcoolisées élaborées, en quantité et en valeur.
- 2.2 Le **Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes** nous communique les productions en quantité de boissons gazeuses et boissons plates.
- 2.3 Le **Syndicat National des Fabricants de liqueurs** nous donne les ventes en métropole de sirop.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous indiquent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et pour les choix de base 1995 des indices d'évolution**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau des années 1990 et 1991. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en réajustant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données des syndicats et du commerce extérieur

A partir des données de production du Syndicat des boissons rafraîchissantes et des chiffres du commerce extérieur, nous calculons un «disponible» en quantité sur le marché intérieur qui s'écrit comme suit :

«disponible» = production + importations - exportations

Ce «disponible» est ensuite sommé aux ventes en métropole de sirops en provenance du Syndicat National des Fabricants de Liqueurs. Nous en déduisons un indice de quantité.

Le «disponible» en quantité de boissons rafraîchissantes sans alcool des années (n) et (n-1) est valorisé par le prix moyen France entière de l'année (n-1) que nous communiquent la Division «Prix à la Consommation» de l'INSEE, pour le produit correspondant. De même les ventes en métropole de sirop sont valorisées par les prix moyens des sirops. Nous en déduisons alors un indice de volume.

- Troisième méthode : exploitation des données de SECODIP

SECODIP nous fournissait, jusqu'en 1995, la consommation en quantité et en valeur de boissons rafraîchissantes. Nous calculons, alors un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des Prix à la Consommation INSEE, nous établissons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

- Quatrième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de boissons rafraîchissantes sans alcool, les indices d'évolution des quantités consommées et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	5 956	6 718	6 590
EAP 1991 (2)	5 491	6 194	6 076
Comptes, en base 1980	6 989	7 883	7 730

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes alimentaires ne couvrent pas très bien les périodes d'été et sous-estiment la consommation de ce type de produits. Aussi, pour l'évaluation de la base 1995, nous avons reconstruit le niveau de la base 1980, en se laissant la possibilité de diminuer jusqu'à l'EAP 1991.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. «disponible»	96,6	94,5
IQ SECODIP	100,9	100,9
Ival. SECODIP		100,3
Ivol. SECODIP		97,5
Ivol. NIELSEN	98,7	103,1

choix de base 1995	96,3	95,9
--------------------	------	------

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
7 883	96,3	7593	101,8	7 730	95,9	7 413	102,8	7 622

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	7 224
DOM1992 HTVA	559
CCM France yc DOM	7 784

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	7 227	7 624
Base 1995, premier calcul	7 784	8 196
Base 1995, juillet 1996	7 886	8 304

Pour ce produit, le choix de base 1995 de la section «consommation des ménages» n'a pas été arbitré.

Le niveau de l'année 1992 évalué HTVA, en base 1995 est supérieur de 660 millions de francs soit 9,1% à celui de la base 1980.

B04 PRODUITS DU TRAVAIL DU GRAIN, FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX

INTRODUCTION

L'évaluation de la consommation commercialisée (CCM), a été réalisée pour chacun des postes de produits suivant :

- **B04.A Farines**
- **B04.B1 Riz**
- **B04.B2 Autres produits issus du travail des grains**
- **B04.C Produits amylacés**
- **B04.E Aliments pour animaux de compagnie**

Pour chacun de ces postes de produits, nous avons tout d'abord évalué la valeur de la consommation pour l'année 1990, en confrontant les différents sources susceptibles de nous fournir des chiffres représentatifs de niveau de la consommation. Nous avons ensuite déterminé les indices de volume 1991/1990 et 1992/1991 par synthèse des différents indicateurs utilisés en année courante. Nous ne privilégions pas, généralement, un indicateur d'évolution en particulier. Les indices de prix retenus pour valoriser les volumes nous sont transmis par la division « Prix à la Consommation » de l'INSEE.

Ce chiffrage a été effectué, dans un premier temps pour la France métropolitaine. Nous avons ensuite déterminé la consommation dans les DOM, à partir des comptes des DOM, pour finalement obtenir la consommation de l'année 1992 sur le territoire français comprenant les DOM.

Les arbitrages en niveau, avec le responsable secteur-produit notamment ont porté sur l'année 1992. Par rapport à la première évaluation, le niveau 1992 HTVA a été arbitré à la hausse de 3 milliards soit 27%. Le poste « HB04.E aliments pour animaux », notamment a été augmenté de 2,5 milliards.

Le niveau 1992 HTVA du poste B04 comprenant l'ensemble des produits de l'industrie du travail du grain est supérieur de 2,5 milliards, soit 22% au niveau 1992 de la base 1980. Le poste «HB04.B1 autres produits du travail du grain» (semoules et céréales préparés) a été rehaussé de près de 100% par rapport à la base 1980, soit 1,1 milliards. Le «HB04.E aliments pour animaux» est en hausse de 22% soit 1,4 milliards.

B04 produits du travail du grain	HTVAD	HTVA
Base 1980	13 176	11 680
Proposition juillet 1996	12443	11 198
Après arbitrage	15998	14 198

B04.A FARINES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.61.20 de la NAF. Il comprend l'ensemble des farines de froment, blé dur, blé tendre et autres farines (de riz, maïs, sarrasin). Il ne comprend pas les céréales préparées ou les pâtes ou pâtons surgelés ou à cuire, ni les farines de pomme de terre.

Nous évaluons, pour ce produit uniquement une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **deux enquêtes alimentaires** permanentes de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la valeur de la consommation commercialisée.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** (BDF) de 1989.
- 2.3 L'Office National Interprofessionnel des Céréales (**ONIC**) nous fournit les quantités de farines livrées aux conditionneurs.
- 2.4 Le panel **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Il ne couvre pas le hard discount.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur de la consommation des ménages

- Troisième méthode : l'exploitation des données de l'ONIC

A partir des quantités de farine livrées aux conditionneurs, nous calculons un indice de quantité. Précisons que cet indice nous donne une information assez éloignée du concept de consommation humaine. En effet ces livraisons comprennent les farines utilisées par les boulangers et pâtisseries. En outre, les possibilités de stockage ou déstockage ne sont pas prises en compte dans ce concept.

-Quatrième méthode : exploitation des données de NIELSEN

Nous reprenons l'indice de volume que nous transmet Nielsen.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Une évaluation du niveau 1990 a été faite, dans un premier temps pour la métropole.

CCM	1989	1990	1991
EAP 1989 (1) en millions de francs courants	794	798	843
EAP 1991 (2) en millions de francs courants	708	712	752
BDF en millions de francs courants	876	880	931
Comptes, base 1980 en millions de francs courants		1 208	1 270

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétopolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le niveau 1990 de la base 1980 a été reconduit pour ce poste de produits.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La consommation commercialisée en métropole

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991.

Indices d'évolution	1991	1992
IQ O.N.I.C.	107,7	100,5
IVol NIELSEN	101,6	102,4
IVol Comptes	102,9	101

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

	90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
CCM Métropole	1 208	102,9	1 243	102,2	1 270	101	1 283	102,4	1 313

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	1 245
DOM	8
CCM France yc DOM	1 253

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1 245	1 313
Base 1995, premier calcul	1 253	1 321
Base 1995 (B04-A), juillet 1996	1 212	1 278

Le niveau 1992 HTVA est, après arbitrage, inférieur de 33 millions de francs soit 2,7% à celui de la base 1980

B04.B1 RIZ

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.61.4 de la NAF. Il comprend le riz transformé, les brisures de riz, le riz non blanchi ou blanchi, poli ou glacé. Il ne comprend pas le riz étuvé, précuit ou soufflé ni la farine de riz (ces derniers produits font partie du poste «HB04B.2 autres produits à base de céréales»).

Nous évaluons pour ce poste une consommation commercialisée CCM.

2 SOURCES

- 2.1 Les **deux enquêtes alimentaires** permanentes de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** (BDF) de 1989 nous donne également un chiffre de dépense des ménages.
- 2.3 L'Office National Interprofessionnel des Céréales (**ONIC**) nous indique la consommation intérieure apparente de riz, en quantités, par campagne.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors période de vacances.
- 2.5 Le panel **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Il ne couvre pas le hard discount.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée et pour l'évaluation du niveau 1990.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête Budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur de la consommation des ménages, que nous faisons également évoluer comme les comptes en base 1980, pour évaluer un niveau en 1990 et 1991.

- troisième méthode : exploitation des données de l'ONIC

A partir des données de consommation apparente intérieure des campagnes (n-1,n) et (n,n+1), nous considérons que les disponibilités au cours de l'année n sont équivalentes à : 1/3 de la consommation apparente campagne (n-1,n) et 2/3 de la consommation apparente campagne (n,n+1).

Nous estimons ensuite une consommation hors collectivité égale à 87,5% de ce «disponible» et calculons un indice de quantité. Cet indicateur est utilisé pour les propositions d'évolution de la CCM.

- quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données de consommation SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous déflatons l'indice de valeur par l'indice de prix à la consommation INSEE, pour obtenir un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- cinquième méthode : exploitation des données de NIELSEN

Nous reprenons l'indice de volume que nous transmet Nielsen.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Ce poste n'était pas isolé, dans la nomenclature de la base 1980. Il faisait alors partie du poste NAP 3905 « céréales secondaires ». Or l'enquête alimentaire 1991 nous indique que le riz tel qu'il est défini en CPF¹ au sein du poste ERE HB04.B1 représente 72,95% du poste «céréales secondaires». Nous avons donc évalué, dans un premier temps, le niveau 1990 en NAP des céréales secondaires, auquel nous avons appliqué le taux de 72,95%.

Evaluation en NAP (3905, céréales secondaires)	1989	1990	1991
EAP 1989, riz uniquement (1) en millions de francs courants	1 894	2 087	2 154
EAP 1991, riz uniquement (2) en millions de francs courants	2 099	2 286	2 519
Comptes, base 1980 en millions de francs courants	2 945	3 215	3 542
BDF(1) en millions de francs courants	3 151	3 473	3 584
Evaluation en NAP (3905, céréales secondaires)		3 215	
Evaluation poste B04.B1		2 345	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données des différentes sources s'avérant cohérentes, le chiffrage des «céréales secondaires» en base 1980 a été reconduit.

¹ Classification des Produits Française

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991

Indices d'évolution	1991	1992
IQ O.N.I.C.	108,5	102,9
IQ SECODIP	98,2	98,2
IVaI SECODIP		98,8
IVoI SECODIP		98,8
IVoI NIELSEN	103,5	103,2
IVoI Comptes proposé	107,8	101,2

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivant :

90F90	IvoI91	91F90	IP91	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
2345	107,8	2529	102,2	2584	101,2	2615	100	2615

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	2 479
DOM	292
CCM France yc DOM	2 771

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	2 711	2 860
Base 1995, premier calcul	2 771	2 915
Base 1995, juillet 1996	2 741	2 884

Après arbitrage, le choix de base 1995 HTVA de l'année 1992 est supérieur de 30 millions de francs soit 1,1% au poste équivalent reconstitué en base 1980.

B04.B2 AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.61.30 de la NAF. Il comprend les semoules de froment ou d'autres céréales et les céréales transformées (corn flakes...). Il ne comprend pas le maïs doux qui fait partie des légumes (produits de l'agriculture).

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 **L'enquête alimentaire de 1991 (EAP)** nous fournit un chiffre de dépense de consommation des ménages.
- 2.2 Le Comité Français de Semoulerie Industrielle (**CFSI**) dispose des statistiques d'activité de toutes les semouleries. Nous relevons les livraisons sur le marché intérieur des quelles nous retranchons les quantités destinées aux fabriques de pâtes.
- 2.3 Le syndicat **Alliance 7** nous fournit le marché français partiel des céréales prêtes à consommer.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors période de vacances. Nous disposons de données en valeur et en quantité.
- 2.5 Le panel **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Il ne couvre pas le hard discount.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée et pour l'évaluation du niveau 1990.**

- Première méthode : l'exploitation des données de l'enquête alimentaire 1991

L'enquête alimentaire 1991 nous donne la dépense de consommation des ménages pour les farines diverses (comprenant la semoule) et les produits céréaliers.

- Seconde méthode : exploitation des données du Syndicat Alliance 7 et du CFSI

A partir des livraisons sur le marché intérieur de semoule (hors semoules destinées à la transformation de pâtes) et du marché français partiel de céréales prêtes à consommer, nous calculons un indice de quantité pour l'ensemble « semoules et céréales ». Par ailleurs, les quantités de semoules livrées sont valorisées par les prix moyens France Entière de l'année n et de l'année n-1 (ces prix moyens sont issus de la Division Prix à la Consommation de l'INSEE). Les quantités de céréales prêtes à consommer sont également valorisées par des prix moyens INSEE. Nous calculons alors un indice de volume pour l'ensemble « semoules et céréales ».

- Troisième méthode : exploitation des données de SECODIP

Les indicateurs calculés à partir des chiffres SECODIP sont relatifs à la consommation de céréales prêtes à consommer uniquement. Le panel ne nous fournit pas de données sur la consommation de semoules. Nous calculons, un indice de quantités et un indice de valeur à partir des statistiques de consommation de céréales pour petits déjeuners et de barres céréalières. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Quatrième : exploitation des données de NIELSEN

Nielsen nous fournit un indice d'évolution des volumes et une pondération pour les céréales préparées et les barres céréalières ; nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1991

Pour ce groupe de produits, nous avons évalué le niveau 1991 HTVAD en nomenclature CPF. Nous avons repris le chiffre de l'EAP 1991 pour l'ensemble des produits faisant partie du poste HB04.B2. Cette valeur s'élève à 2258 millions HTVAD.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

Indices d'évolution	1991	1992
IQ Marché intérieur	120,5	119,3
Ivol Marché intérieur	119,2	102,4
Ival SECODIP céréales		110,5
Ivol SECODIP céréales		111,8
Ivol NIELSEN céréales	117,4	119,5
Proposition comptes, base 95	107,4	110,1

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivant :

91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
2 258	110,1	2 486	100,7	2 503

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	2372
DOM	109
CCM France yc DOM	2481

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1 142	1 205
Base 1995, premier calcul	2 481	2 614
Base 1995, juillet 1996	2 249	2370

Le chiffre 1992 HTVA a été arbitré à la baisse de 232 millions. Le chiffre 1990 en base 1995 est finalement supérieur de 1,1 milliards, soit 97% à celui de la base 1980.

B04.C PRODUITS AMYLACES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.62.1 et 15.62.2 de la NAF. Il comprend les huiles de maïs, amidons et féculés et autres produits de l'amidonnerie comme le tapioca.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 **L'enquête alimentaire** 1991 nous donne la consommation des ménages en huiles de maïs de l'année 1991.
- 2.2 Le Syndicat **Alliance 7** nous fournit le marché français partiel, pour le tapioca, exprimé en quantités.
- 2.3 Le **SCEES** nous transmet les ventes pour consommation directe, en quantités d'huile de maïs.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : calcul d'un indice de volume à partir des disponibilités en tapioca et huiles de maïs

Les quantités disponibles du marché français partiel de tapioca qui nous sont transmises par alliance 7 sont valorisées par les prix moyens de la variété « amidon de maïs », la valorisation se fait au prix de l'année n et au prix de l'année n-1.

Les disponibilités en huile de maïs issues des données du SCEES sont valorisées par un prix moyen. Le prix moyen de l'huile de maïs n'étant pas connu, annuellement, il est recalculé ; nous appliquons au prix moyen SECODIP des huiles de maïs, connu pour l'année 1993, l'indice de prix INSEE du poste « huiles raffinées et margarines » . La valorisation des quantités se fait également au prix des années n et n-1.

Nous calculons alors à partir de ces valeurs un indice de volume pour l'ensemble tapioca et huiles de maïs.

- 3.2 **L'évaluation du niveau 1990 et 1991 en métropole**

Ce groupe de produits n'existait pas tel quel en base 1980. Il correspond à un regroupement de produits : les produits amylicés (NAP 3907 de la base 1980) auxquels ont été ajoutées les huiles de maïs. Précisons que ces dernières constituent 0,84% du poste NAP 4012, « huiles raffinées et margarines » de la base 1980. Ainsi, pour l'évaluation du niveau du poste HB04.C, nous avons effectué tout d'abord un chiffrage en NAP du poste « 3907 : produits amylicés », auquel nous avons ajouté les huiles de maïs évaluées selon l'EAP 1991. Ces prix moyens nous sont communiqués par la division « Prix à la Consommation » de l'insee.

Chiffrement en NAP du poste 3907 produits amylicés :

Evaluation en NAP (3907, produits amylicés)	1989	1990	1991
«disponible» alliance 7 en millions de francs courants	28,9	29	30,7
Comptes, base 1980 en millions de francs courants		11	12

Le «disponible» du syndicat Alliance 7 n'est pas véritablement représentatif du niveau de la CCM puisqu'il intègre les produits destinés à la transformation et les stocks éventuels. Le niveau 1990 des comptes en base 1980, plus significatif du niveau de la CCM que le «disponible» alliance 7 a été reconduit pour le chiffrement de la base 1995. On a appliqué à cette valeur l'indice de volume proposé en base 1980. Ainsi le niveau 1991 HTVAD du poste NAP 3907 se chiffre comme suit :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91
11	100	11	109	12

Par ailleurs, SECODIP nous indique que le niveau de la consommation des ménages en huiles de maïs pour l'année 1992 est égal à 64562 milliers de francs HTVAD. Ainsi le chiffrement du poste HB04.C a été le suivant :

CCM (en millions de francs) métropole	1991 HTVAD
Produits amylicés	12
Huiles de maïs	65
Poste B04.C	77

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

L'indicateur d'évolution des disponibilités en huiles de maïs et produits amylicés nous a permis de proposer les indices d'évolution suivant :

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol.	95,2	81,4

En conséquence, la première proposition de **consommation commercialisée**, HTVAD **en métropole** a été la suivante

91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
77	81	63	101,7	65

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	62
DOM	4
CCM France yc DOM	66

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

Consommation commercialisée	1992 HTVAD	1992 HTVA
Base 1980, poste équivalent au HB04C	88	81
Base 1995, premier calcul	70	66
Base 1995 (B04.C), juillet 1996	81	77

Le niveau 1992 HTVA se situe entre la première proposition de calcul et le niveau de la base 80. Le chiffre 1992 HTVA, en base 1995, est donc inférieur de 4 millions de francs, soit 4,9 % au poste équivalent reconstitué en base 1980.

B04.E ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.72.10 de la NAF. Il comprend les aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente de détail.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée.

2 SOURCES

- 2.1 Les deux **enquêtes alimentaires** permanentes de 1989 et 1991 (EAP) fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 Les données de production du **SCEES** : les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent la production en quantité d'aliments pour animaux d'agrément.
- 2.3 La **FACCO**, chambre syndicale des aliments pour chiens, chats, oiseaux nous donne la production en quantité hors exportations, d'aliments préparés pour animaux familiers.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors période de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989 l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des données de production du SCEES

A partir de la production d'aliments pour animaux d'agrément issue des enquêtes de branche dans les IAA du SCEES, nous calculons un indice de quantité. Nous ne pouvons cependant intégrer dans le calcul de cet indicateur, les données de commerce extérieur. En effet, la nomenclature des Douanes ne permet pas d'isoler ce poste de produits ; d'après la FACCO, ces échanges sont toutefois négligeables. Ces données nous ont aussi fourni une information pour évaluer le niveau 1990 de la CCM ; nous avons alors valorisé les quantités par les prix SECODIP.

- Troisième méthode : exploitation des données de la FACCO

A partir des données de la FACCO, nous pouvons déterminer la production non exportée d'aliments préparés pour animaux familiers. Ces quantités ne prennent pas en compte les

importations qui sont toutefois marginales relativement aux quantités consommées. En valorisant les quantités de l'année 1990 par les prix SECODIP nous avons obtenu une information supplémentaire pour l'évaluation du niveau 1990. Nous calculons, en année courante, un indice de quantité.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour différentes catégories d'aliments pour chiens et chats. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM	1989	1990	1991
Disponibilités SCEES en millions de francs courants (valorisé par les prix SECODIP)	5 095	5 929	6 237
Disponibilités FACCO en millions de francs courants (valorisé par les prix SECODIP)	3 474	3 812	3 910
SECODIP en millions de francs courants	5 145	5 541	5 807
EAP 1989 (1) en millions de francs courants	4 033	4 343	4 552
EAP 1991 (2) en millions de francs courants	3 850	4 146	4 345
Comptes, base 1980 en millions de francs courants	6 312	6 798	7 121

(1) les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant au chiffre 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données du SCEES et de SECODIP étant les plus complètes, on a décidé de s'appuyer sur l'une de ces deux sources, en se laissant la possibilité d'augmenter jusqu'au niveau des comptes base 1980 et de baisser jusqu'à celui de l'EAP 1991. Le niveau finalement proposé est celui de SECODIP soit 5541 millions de francs HTVAD.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ SCEES	103,2	105
IQ FACCO	100,6	100
IVol NIELSEN	102,8	106,9
IVol Comptes	102,8	106,9

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

	90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
CCM métropole	5541	102,8	5699	101,9	5807	106,9	6208	101,3	6289

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	5302
DOM	23
CCM France yc DOM	5325

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	6501	7710
Base 1995, premier calcul	5325	6312
Base 1995 (HB04.E) juillet 1996	4919	5830
Base 1995 (B04.E) après arbitrage	7919	9386

Le choix de base 1995 de la section «consommation des ménages», pour ce poste de produits, a été très largement arbitré (de 2,5 milliards HTVA à la hausse soit près de 48%) avec le responsable secteur-produit ; l'équilibrage de l'ERE a nécessité, pour ce poste de relever sensiblement le niveau 1992 initialement proposé. Le niveau 1992 HTVA se situe finalement, après arbitrage, au dessus du niveau de la base 1980 ; il est supérieur de 1 419 millions de francs soit près de 18% à celui de la base 1980.

B05 PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES

INTRODUCTION

L'évaluation de la consommation commercialisée des ménages (CCM), a été réalisée pour chacun des postes de produits suivants :

- **B05.A1 Poissons frais en morceaux**
- **B05.A2 Autres poissons et produits de la mer préparés**
- **B05.B Préparations de conserves de légumes et de pommes de terre**
- **B05.C Jus de fruits et de légumes**
- **B05.D Préparations et conserves de fruits**
- **B05.F Huiles raffinées et margarines**
- **B05.G1 Pain**
- **B05.G2 Pâtisserie**
- **B05.H Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation**
- **B05.I Sucre**
- **B05.J Chocolat et confiserie**
- **B05.K Pâtes alimentaires**
- **B05.L Café et thé conditionnés**
- **B05.M Condiments et assaisonnements**
- **B05.N Aliments adaptés à l'enfant et diététiques**
- **B05.O1 Soupes et potages**
- **B05.O2 Autres produits alimentaires divers**

Pour chacun de ces postes de produits, nous avons tout d'abord évalué la valeur de la consommation pour les années 1990 et 1991, en confrontant les différents sources susceptibles de nous fournir des chiffres représentatifs du niveau de la consommation.

Nous nous sommes appuyés, notamment, sur les données des enquêtes alimentaires 1989 et 1991 et sur l'enquête budget de famille 1989. Les indices d'évolution sont déterminés par synthèse de différents indicateurs ; ce peut être des indicateurs d'évolution d'un «disponible» sur le marché intérieur évalué à partir de statistiques des syndicats professionnels et des chiffres des Douanes ; nous utilisons aussi les données des panels Secodip et Nielsen.

Dans la plupart des cas, nous ne privilégions pas un indicateur ou une source donnée pour le choix de l'indice d'évolution annuel. Cependant pour le pain, la pâtisserie et le sucre, les indices établis à partir des données des syndicats professionnels (ONIC, BIES) sont en principe retenus.

Nous avons ensuite appliqué à la valeur de l'année 1990 l'indice d'évolution 1991/1990 en volume pour obtenir le volume 1991 puis l'indice de prix 91/90 pour obtenir la valeur 1991. De même, nous avons appliqué à cette valeur 1991, l'indice de volume 92/91 et l'indice des prix 92/91 et déterminé la valeur de l'année 1992. Les indices de prix nous sont transmis par la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE.

Ce choix de base 1995 a été effectué pour la France métropolitaine. Puis nous avons déterminé la consommation dans les DOM, à partir des comptes des DOM, pour finalement obtenir la consommation de l'année 1992 sur le territoire français comprenant les DOM.

Différents arbitrages ont ensuite eu lieu sur les chiffres de l'année 1992.

Comparaison de la base 1980 et de la base 1995 pour les produits des industries alimentaires diverses

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	176 663	188 771
Base 1995, juillet 1996	166 463	177 865
Base 1995, Après arbitrage	191 261	203 944

L'ensemble des arbitrages du groupe de produits B05 représente une hausse de 24,8 milliards de francs, en données HTVA pour l'année 1992, soit +15%, par rapport au choix de base 1995 de la «section consommation des ménages» de juillet 1996. Certains postes ont été révisés dans des proportions importantes : les préparations et conserves de légumes (+6,1 milliards soit +49%), les préparations et conserves de fruits B05.D (3,1 milliards, soit +72%), les aliments adaptés à l'enfant et diététiques (2,8 milliards, soit +77%).

Le niveau de l'ensemble du B05 arbitré en base 1995 est supérieur de 14,6 milliards, soit 8,3% au poste équivalent en base 1980. Les produits en forte hausse sont les préparations et conserves à base de légumes (8 milliards, soit +75,6%), les préparations et conserves de fruits (3,3 milliards, soit +75%), les aliments adaptés à l'enfant et diététiques (2,1 milliards, soit +42,9%). Certains produits ont cependant été revus à la baisse par rapport à la base 1980 : c'est le cas notamment du pain, des chocolats et confiserie, des condiments et assaisonnements. Par ailleurs, suite à une erreur, le niveau du produit B05.O2 «autres produits alimentaires divers» et l'ensemble de la série de la base 1995 ont été révisés.

B05.A1 POISSONS FRAIS EN MORCEAUX

1 DÉFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 15.20.11 de la CPF, nous considérons les poissons frais découpés en filets et en tranches.

Il n'existe qu'une consommation commercialisée des ménages (CCM).

En base 1980, ce poste faisait partie du produits NAP 05.00 «Produits de la pêche ». En nouvelle base, la répartition de la pêche en a fait un poste à part entière.

2 LES SOURCES ET LES MÉTHODES

Nous utilisons les mêmes sources et la même méthodologie que pour le A03.A, Produits de la pêche, (Cf. note de base, consommation des ménages en produits agricoles, sylvicoles et de la Pêche).

A partir des statistiques du FIOM transmises par Sécodip sur la consommation des ménages à domicile, en quantité et en valeur et des prix moyens, nous calculons un indice de valeur, de volume et des prix des poissons frais en tranches et en filets.

3 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Ainsi, le chiffrage pour l'année 1992 a été le suivant :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	7 764	8 194
Base 1995, Juillet 1996	7 008	7 393
Base 1995, après arbitrage	8 746	9 227

Par rapport au choix de base 1995, le niveau HTVA du poste B05.A1 a été augmenté de 1,7 milliard de francs HTVA, suite à arbitrage.

Relativement à un poste équivalent recalculé en base 1980, le niveau de la base 1995 est en hausse de 982 millions soit +12,6%.

B05.A2 AUTRES POISSONS ET PRODUITS DE LA MER PREPARES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.20.12, 15.20.13, 15.20.14, 15.20.15, 15.20.16 de la CPF. Il comprend les poissons congelés, les poissons salés séchés, fumés, les préparations et conserves à base de poissons, les crustacés et mollusques surgelés et en conserve.

Il ne comprend pas les soupes de poissons, ni les escargots non préparés.

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille**.
- 2.3 La Fédération Française des Industries d'Aliments Conservés (**FIAC**) nous communique les ventes en quantité, sur le marché intérieur.
- 2.4 Le syndicat **FIGUR** (Fédération des Industries et Commerces Utilisateurs Basses Températures Congelés Surgelés Glaces) nous indiquait jusqu'en 1992, les quantités de produits issus de la pisciculture et de produits de la mer surgelés et congelés, destinés à la consommation.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux 1990 et 1991 et pour les choix de base 1995 des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage des niveaux des années 1990 et 1991. Elles nous indiquent les consommations des ménages, en quantité et en valeur, pour les conserves de poissons. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétopolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille.

Cette enquête nous donne la valeur de la dépense des ménages en conserves de poissons pour l'année 1989. Les niveaux des années 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au chiffre de 1989, les indices d'évolution des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des données de la FIAC et de FICUR

Nous disposons des ventes en quantité sur le marché intérieur et de la part destinée aux ménages, pour les conserves de sardines, thon, maquereau, hareng et les conserves de paella. Nous établissons alors un indice de quantité. Les ventes en quantité de sardines thon maquereau sont, en outre valorisées par les prix moyens France Entière de l'année (n) et de l'année (n-1), que nous communiquons la division «Prix à la Consommation» de l'Insee. Nous calculons pour ces quelques produits, un indice de volume.

Jusqu'en 1992, nous pouvions intégrer, dans le calcul de l'indice de quantité, les données du syndicat FICUR sur les produits surgelés et congelés.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Jusqu'en 1995, SECODIP nous indiquait les dépenses de consommation des ménages en valeur, pour les conserves de poissons. Pour compléter ces données, nous utilisons le chiffre SECODIP de consommation de plats cuisinés surgelés, auquel nous appliquons le coefficient donnant la part des plats à base de poissons dans les plats cuisinés surgelés. Ce coefficient, fixe, avait été calculé à partir des données SECODIP disponibles pour l'année 1992.

Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Ces indicateurs SECODIP sont utilisés pour chiffrer les évolutions seulement.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les conserves de poissons, poissons fumés produits de la saurisserie, poissons surgelés, plats surgelés à base de poissons et fruits de mer surgelés, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres,

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

Le poste B05.A2 de la base 1995 correspond au produit NAP 3703 «conserves de poissons» de la base 1980, auquel ont été rajoutés les plats cuisinés à base de poissons. L'enquête alimentaire permanente de 1991 nous indique que la consommation de plats cuisinés à base de poissons représentent 13,98% de celle du produit NAP 3704 «plats cuisinés ». Nous avons donc tout d'abord effectué une évaluation de la consommation en métropole, en NAP, pour les deux produits considérés.

L'évaluation du niveau de la consommation, pour les plats cuisinés est décrite dans la note de base du poste B05.G2 pâtisserie fraîche.

- Pour les conserves de poissons, NAP 3703 :

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	10 162	10 833	11 126
EAP 1991 (2)	8 765	9 343	9 596
Comptes, en base 1980	12 767	13 609	13 978
BDF (1)	7 713	8 407	8 719

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres de 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres de 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Nous avons retenu le niveau de l'enquête alimentaire 1989, qui se situe entre l'enquête budget de famille, qui donne un niveau minima et les comptes en base 1980 qui sont apparus sur-évalués.

3.3 Indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de retenir les indices d'évolution suivants :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ marché apparent	98,6	103,9
Ival. SECODIP		101,1
Ivol. SECODIP		99,5
Ivol. NIELSEN - conserves de poissons uniquement	101,0	100,3
IVol. Comptes - conserves de poissons-	101,3	102,1
IVol. Comptes - plats cuisinés-	102,1	101,6

Le chiffrage du poste B05.A2, en données HTVAD, pour la métropole a donc été le suivant :

CCM (en millions de francs courants)	90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91
Conserves de poissons (NAP 3503)	10 833	101,3	10 972	101,4	11 126
Plats cuisinés (NAP 3504)	17 004	106,0	18 024	102,8	18 529
Plats cuisinés à base de poissons	2 377	106,0	2 520	102,8	2 590
B05.B2	13 210	102,1	13 492	101,7	13 716

Nous obtenons, pour l'année 1992 :

CCM (en millions de francs courants)	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
B05.B2	13 716	101,6	13 963	101,4	14 156

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM, après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	13 405
DOM	304
CCM France yc DOM	13 709

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	16 078	16 975
Base 1995, premier calcul	13 709	14 467
Base 1995 (B05.A2), juillet 1996	13 293	14 025
Base 1995 (B05.A2), premier arbitrage	17 836	18 819
Base 1995 (B05.A2), second arbitrage de février 1998	16 507	17 417

L'arbitrage avec le responsable secteur produit a conduit à redresser le choix de base 1995 de juillet 1996 de la section « consommation des ménages », dans des proportions importantes : 4,6 milliards, soit près de 35%. En février 1998, l'arbitrage à la baisse sur l'ensemble de la consommation des ménages a impliqué une seconde révision, cette fois à la baisse de 1,3 milliards HTVA. Le niveau arbitré en base 1995 est proche de celui de la base 1980 : il lui est supérieur de 430 millions de francs, soit +2,7%.

B05.B PREPARATIONS DE CONSERVES DE LEGUMES ET DE POMMES DE TERRE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.31.11,15.31.12,15.3311 à 15.33.15 de la CPF. Il comprend les produits à base de pommes de terre (frites, préparations à base de pommes de terre cuites ou précuites, pommes de terre préparées, farines de pommes de terre, purées déshydratées, chips, produits apéritifs à base de pommes de terre), les préparations ou conserves de légumes (légumes congelés, surgelés, conservés provisoirement, appertisés), les plats préparés à base de légumes (ratatouille, piperade, choucroute non garnie...), les légumes conservés dans l'huile ou le vinaigre.

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée.
- 2.2 L'enquête **budget de famille (BDF)**.
- 2.3 La **CFC** (Confédération Française de la Conserve) nous fournit des données de consommation apparente en quantité pour les légumes appertisés et quelques plats préparés à base de légumes non surgelés.
- 2.4 Les données de production du **SCEES** ; les enquêtes de branche du SCEES nous indiquent la production de conserves appertisées.
- 2.5 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations, pour les différentes catégories de conserves de légumes.
- 2.6 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la consommation commercialisée. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétopolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des données de consommation apparente de la CFC (Confédération Française de la Conserverie)

A partir de la consommation apparente en quantité de légumes appertisés, sauces, ratatouilles, lentilles cuisinées et haricots cuisinés, transmise par le CFC, nous calculons un indice de quantité. Des coefficients de passage permettent de convertir les quantités de chaque famille de produits dans une unité commune, la tonne nette. L'indicateur ainsi calculé, utilisé uniquement pour le choix des indices d'évolution en année courante est partiel puisqu'il ne prend pas en compte la consommation de surgelés.

Jusqu'en 1992 le syndicat professionnel FICUR nous transmettait le marché apparent de surgelés de pommes de terre et de légumes. L'indicateur alors calculé était plus complet. De plus, nous établissions un indice de volume partiel en valorisant les quantités de quelques produits par les prix moyens France Entière que nous communiquait la Division «Prix à la Consommation» de l'INSEE.

- Quatrième méthode : calcul d'un «disponible» à partir des données de production issues des enquêtes de branche du SCEES et des statistiques des Douanes

Les enquêtes de branche du SCEES nous fournissent la production en quantité de conserves appertisées. Nous calculons, à partir de ces données et des statistiques des Douanes, un «disponible» sur le marché intérieur qui s'écrit comme suit :

$$\text{«disponible»} = \text{Production} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Nous établissons alors un indice de quantité sur lequel nous nous appuyons pour les chiffréments des évolutions en année courante. Jusqu'en 1992 cet indicateur intégrait également un «disponible» pour les surgelés, établi à partir des chiffres de FICUR et du commerce extérieur.

- Cinquième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous reprenons les dépenses des ménages en valeur, pour les conserves de légumes, les purées de pommes de terre et les produits à base de tomates. La consommation de plats surgelés à base de légumes n'est pas connue annuellement dans SECODIP ; nous appliquons alors au total des dépenses de surgelés (disponible chaque année), la part de marché de l'année 1992 en valeur, des plats à base de légumes dans le total des surgelés (dernier chiffre disponible). Faute de données supplémentaires, cette part de marché est donc supposée constante. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Sixième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de conserves de légumes et plats à base de pommes de terre, un indice de quantité et une pondération correspondante en valeur. Nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
EAP 1989 (1)	11 982	12 713
EAP 1991 (2)	10 567	11 212
Comptes base 1980	10 413	11 046
BDF (1)	10 660	11 310

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données de l'EAP 1991 et de l'enquête budget de famille sont cohérentes. Nous nous sommes basés, pour l'évaluation de l'année 1990, sur le chiffre de l'EAP 1989 que nous avons légèrement remonté. Le niveau 1990 HTVAD proposé se chiffre à 12220 millions de francs.

3.3 Le choix de base 1995 des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution des volumes suivants, pour 1991 et 1992 :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ marché apparent	103,6	99,9
Ival. SECODIP		96,5
Ivol. SECODIP		97,2
Ivol. NIELSEN conserves de légumes	101,6	104,9
Ivol. Comptes conserves de légumes	104,1	103,6
Ivol. Comptes plats cuisinés	106,0	101,7
Choix de base 1995 métropole	104,0	103,6

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD métropole suivants :

90F90	Ivol91	'91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
12 220	104	12 713	101,9	12 955	103,6	13 421	99,1	13 300

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	12 607
DOM	215
CCM France et DOM	12 822

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	10 608	11 191
Base 1995, premier calcul	12 822	13 520
Base 1995, juillet 1996	12 495	13 175
Base 1995, après premier arbitrage	19 607	20 674
Base 1995, (B05.B) après second arbitrage, de février 1998	18 627	19 640

Dans un premier temps, ce groupe de produits a été arbitré à la hausse dans des proportions importantes, notamment avec le responsable secteur-produit : 7,1 milliards HTVA par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. En février 1998, l'ensemble de la consommation des ménages a été arbitré à la baisse. Ainsi le poste B05.B a été alors révisé à la baisse de 980 millions HTVA. En définitive, le niveau 1992 HTVA en base 1995 est supérieur de 8 milliards, soit +76% à celui de la base 1980.

B05.C JUS DE FRUITS ET DE LEGUMES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.32.10 de la CPF

Il comprend les jus et concentrés d'agrumes (non fermentés, non alcoolisés, même surgelés), les jus, concentrés et nectars de fruits divers et de légumes (non fermentés, non alcoolisés, même surgelés).

Nous évaluons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille (BDF)**.
- 2.3 L'**Union National des Producteurs & distributeurs de Jus de Fruits et de légumes, de nectars & de boissons aux fruits (UNPJF)** nous transmet les ventes en quantité de jus de fruits et de nectars
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de la consommation commercialisée. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des données de l'Union Nationale des Producteurs & des distributeurs de Jus de Fruits et de légumes, de nectars & de boissons aux fruits.

Depuis 1993 nous calculons, un indice d'évolution en quantité des ventes de jus de fruits et de nectars, issues de l'UNPJF. Avant 1993, nous établissons, à partir de la production de jus de fruits et de légumes (qui nous était transmise par le syndicat), et des statistiques du commerce extérieur, un «disponible» sur le marché intérieur (Production + Importations - Exportations) ; ce dernier indicateur n'est plus valide depuis 1993, la nomenclature des Douanes ne nous permettant

plus de suivre les échanges extérieurs de jus de raisin.

- Troisième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données de consommation de jus de fruits SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$I_{vol. SECODIP} = I_{val. SECODIP} / \text{Indice de prix}$

- Quatrième méthode : exploitation des données de NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de jus de fruits et de légumes, un indice de quantité et une pondération en valeur correspondante. Nous calculons alors un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
EAP 1989 (1)	3 790	4 574
EAP 1991 (2)	3 454	4 169
Comptes, base 1980	3 651	4 405
Choix de base 1995	3 885	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été réropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le choix de base 1995 du niveau 1990 HTVAD retenu est légèrement supérieur au chiffre 1990 calculé à partir de l'EAP 1989. Il s'établit à 3885 millions de francs HTVAD.

3.3 Indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs nous a permis de proposer des indices d'évolution de la consommation en métropole pour les périodes 1991/1990 et 1992/1991.

Indices d'évolution	1991	1992
IQ Ventes	126,1	110,6
IQ SECODIP	117,2	113,7
Ival. SECODIP		117,3
Ivol. SECODIP		112,0
Ivol. NIELSEN	121,7	119,5
Choix de base 1995 comptes métropole	118,5	106,4

En conséquence, le premier choix de base 1995 de consommation commercialisée, HTVAD en métropole a été le suivant

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
-------	------	-------	------	-------	------	-------	------	-------

3 885	118,5	4 604	101,4	4 668	106,4	4 967	104,7	5 200
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
métropole	4 929
DOM	89
CCM France et DOM	5 018

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 652	4 908
Base 1995, premier calcul	5 018	5 294
Base 1995, juillet 1996	4 514	4 761
Base 1995, après premier arbitrage	5 314	5 605
Base 1995, (B05C) après second arbitrage de février 1998	5 048	5 325

L'arbitrage avec le responsable secteur-produit notamment a conduit à rehausser la proposition 1992 HTVA de juillet 1996, de 800 millions de francs. L'arbitrage sur l'ensemble de la consommation des ménages, en février 1998, a entraîné une seconde révision, à la baisse cette fois-ci de 266 millions.

Par rapport à la base 1980, le niveau 1992 HTVA est en hausse de 396 millions soit +8,5%.

B05.D PREPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.33.2 de la CPF. Il comprend les fruits congelés ou surgelés, en conserves, à coque grillés ou salés, les confitures et compotes dont les pâtes de fruits.

Il ne comprend pas les fruits confits, les fruits à l'eau de vie, les fruits frais conditionnés pour la vente, les figues et dattes séchées.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille (BDF)** de 1989
- 2.3 Les données de production du **SCEES** : les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent la production en quantités de conserves de fruits et confitures.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en réropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

A partir de la production issue des enquêtes de branche du SCEES et des statistiques du commerce extérieur, nous calculons, pour les conserves de fruits et les confitures, un «disponible» sur le marché intérieur exprimé en quantités. Nous considérons que les quantités produites au cours de l'année n-1 sont consommées pendant l'année n. En revanche les importations de l'année n sont sensées être consommées immédiatement, au cours de la même année. Ainsi le «disponible» calculé s'écrit comme suit :

$$\text{Disponible (n)} = \text{Production (n-1)} - \text{Exportations (n-1)} + \text{Importations (n)}$$

Précisons que les purées de marrons, marrons au naturel et crèmes de marrons utilisés presque exclusivement pour la consommation intermédiaire sont déduites du total des conserves de fruits. Par ailleurs, pour les compotes de fruits le «disponible» est assimilé à la production. Jusqu'en 1996 le syndicat FICUR (Fédération des Industries et Commerces Utilisateurs des Basses Températures), nous fournissait, pour les fruits surgelés, les ventes destinées à la consommation directe. Ces données étaient alors rajoutées au calcul du «disponible» présenté ci-dessus.

En outre, en valorisant, pour quelques produits, le «disponible» en quantité, par des prix moyens France entière établis par la Division «Prix à la Consommation» de l'INSEE, nous obtenons un indice de volume partiel.

Nous utilisons ces indicateurs uniquement pour les choix de base 1995 d'indices d'évolution en année courante.

- Quatrième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de confitures, conserves de fruits et fruits surgelés, les indices d'évolution d'une année sur l'autre des quantités consommées et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
EAP 1989 (1)	4 191	4 346
EAP 1991 (2)	4 198	4 354
Comptes, base 1980	4 280	4 439
BDF (1)	3 335	3 459
Choix de base 1995 comptes métropole (y compris fruits confits)	4 290	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les données des deux enquêtes alimentaires sont très proches. En revanche, l'enquête budget de famille fournit un niveau inférieur. On a reconduit pour ce poste, un niveau 1990 à peine supérieur à celui des comptes en base 1980, soit 4290 millions de francs HTVAD.

3.3 Indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. du «disponible» partiel	98,5	95,1
IQ «disponible» total	102,0	97,3
Ivol. NIELSEN	106,9	97,7
IVol. Choix de base 1995	102,0	97,3

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
Métropole	4 290	102	4 366	101,7	4 440	97,3	4 320	103,6	4 474

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	4 240
DOM	95
CCM France et DOM	4 335

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 225	4 457
Base 1995, premier calcul	4 335	4 570
Base 1995, juillet 1996	4 303	4 536
Base 1995, (B05.D) après premier arbitrage	7 788	8 210
Base 1995, (B05.D) après second arbitrage de février 1998	7 399	7 800

Après arbitrage avec le responsable secteur-produit, notamment, ce poste a été largement majoré : 3,5 milliards à la hausse par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. L'arbitrage sur l'ensemble de la consommation des ménages, en février 1998, a entraîné une seconde révision, cette fois-ci à la baisse, de 390 millions.

Après arbitrages, le niveau 1992 HTVA en base 1995 est supérieur de 3,2 milliards à celui de la base 1980, soit une hausse de 75%.

B05.F HUILES RAFFINEES ET MARGARINES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.42.11 et 15.43.10 de la CPF.

Il comprend les huiles végétales à usage principalement alimentaire, raffinées, les margarines, spécialités à tartiner allégées ou non et les graisses destinées à la consommation alimentaire.

Il ne comprend pas le saindoux ni l'huile de maïs.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée et des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** (BDF).
- 2.3 Les données de production du **SCEES** : le SCEES nous fournit diverses informations sur, d'une part les productions et livraisons, d'autre part les sorties d'huiles raffinées et enfin, les ventes pour consommation directe. Nous privilégions les ventes pour consommation directe.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les différents indicateurs calculés pour l'évaluation du niveau 1990 et le suivi des indices d'évolution de la consommation commercialisée en année courante.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES et du commerce extérieur

Par le SCEES, nous disposons des ventes pour consommation directe exprimées en quantité, d'huiles raffinées hors huile d'olive, huile de maïs, huiles concrètes et techniques. (Ces données sont originaires, via le SCEES, du syndicat général des fabricants d'huiles et de tourteaux de France et de la FEDHUIL). Nous y ajoutons les livraisons d'huiles raffinées, hors industries utilisatrices, (connues par ailleurs, pour 4 optants), et les importations. Nous établissons ainsi, un «disponible» sur le marché intérieur, en quantité, pour les huiles fluides affinées (hors huile d'olive).

Pour l'huile d'olive, le «disponible» est assimilé au solde du commerce extérieur (importations - exportations), la production nationale étant marginale.

Pour la margarine, nous calculons un «disponible» à partir des ventes pour consommation directe, issues de la chambre syndicale de la margarine, auxquelles nous ajoutons les importations et nous soustrayons les exportations.

En sommant les quantités ainsi calculées pour les huiles fluides raffinées, l'huile d'olive et la margarine, nous obtenons un indicateur de «disponible» sur le marché intérieur pour l'ensemble du poste huiles raffinées et margarines. Nous calculons alors un indice de quantité.

Par ailleurs, nous valorisons les 'disponibles' en quantité calculés pour les huiles fluides raffinées, l'huile d'olive et les margarines par les prix moyens France entière INSEE de l'année n et de l'année n-1. Nous établissons ainsi un indice de volume pour l'ensemble du poste huiles raffinées et margarines.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur (nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour l'ensemble des huiles et les margarines). Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les huiles, graisses à frire et les margarines, les indices d'évolution d'une année sur l'autre des quantités consommées et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Nous avons, dans un premier temps, chiffré le niveau 1990, pour le poste huiles et graisses incluant l'huile de maïs.

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
Disponible SCEES - transformations (valorisé par les prix scees)	7 128	7 765
EAP 1989 (1)	6 186	6 180
EAP 1991 (2)	6 149	6 142
Comptes, base 1980	8 813	8 804
BDF	5 393	5 388
Choix de base 1995 (y compris huile de maïs)	7 830	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétopolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le niveau 1990 HTVAD proposé pour ce poste, se situe entre les chiffres des enquêtes alimentaires 1989 et 1991 et celui des comptes en base 1980. Il reste plus proche des comptes que des enquêtes. Il s'établit à 7830 millions de francs.

3.3 Indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
IVol	102,8	102,6
IQ SECODIP		100,1
Ival. SECODIP		100,0
Ivol. SECODIP		98
Ivol. NIELSEN	98,6	100,6
Ivol. Comptes	97,3	99,8

Nous obtenons après calcul le niveau 1991 HTVAD pour la métropole suivant :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91
7 830	97,3	7 620	101,3	7 719

Or, SECODIP nous indique les valeurs 1991 des dépenses de consommation des ménages en huiles de maïs et saindoux en effet, la dépense de consommation de ces deux derniers produits, qui ne font pas partie du poste «huiles et graisses» est défalqué. Le niveau 1991 HTVAD du poste B05F proposé est donc le suivant :

CCM (En millions de francs)	1991 HTVAD
Proposition huiles et graisses (y compris huile de maïs et saindoux)	7 719
Saindoux	7
Huile de maïs	64
Choix de base 1995 B05.F	7 648

Et le niveau 1992 HTVAD en métropole :

91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
7 647	99,8	7 632	102,1	7 792

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	7 215
DOM	215
CCM France yc DOM	7 430

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	8 245	8 905
Base 1995, premier calcul	7 430	8 013
Base 1995, juillet 1996	7 297	7 868
Base 1995 après premier arbitrage	7 969	8 593
Base 1995, (B05.F) après second arbitrage, février 1998	7 571	8 164

Ce poste de produits a été arbitré à la hausse, après discussion avec le responsable secteur-produit notamment, de 672 millions, HTVA. Après la révision, en février 1998, de l'ensemble de la consommation des ménages, le poste B05.F a été diminué de 398 millions. Le niveau 1992 HTVA en base 1995 est inférieur de 674 millions de francs, soit 8% au niveau de la base 1980.

B05.G1 PAIN

B05.G2 PATISSERIE

1 DÉFINITION

Le groupe B05.G1 correspond au poste 15.81.11 de la CPF.

Il comprend l'ensemble des pains d'origine industrielle ou artisanale, les pâtes à pain et pâtons surgelés.

En revanche, il ne comprend pas les pains d'épice, pains grillés, pains azymes.

Le groupe B05.G2 correspond au poste 15.81.12 de la CPF.

Il comprend toutes les pâtisseries fraîches, les viennoiseries fraîches ou de conservation, les quiches et pizzas fraîches et surgelées, les pâtisseries et viennoiseries surgelées ou réfrigérées, les crêpes et gaufres fraîches, les pâtes à garnir fraîches et surgelées, les spécialités pâtisseries glacées.

Il ne comprend pas les gâteaux et pâtisseries de conservation.

Pour ces deux postes, nous chiffrons une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation des ménages en pains et viennoiseries d'une part et en pâtisseries d'autre part.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** nous donne les dépenses des ménages en pains et viennoiseries, pâtisseries.
- 2.3 Les données de production du **SCEES** : les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent les quantités de farine utilisées pour la panification.
- 2.4 **L'ONIC** (Office National Interprofessionnel des Céréales) nous donne les quantités de farine (en tonnes valeur grains) livrées aux boulangeries industrielles et artisanales, aux pâtisseries, aux ateliers boulangerie des grandes surfaces et celles utilisées pour la fabrication de pâte à pain surgelée.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établie en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le

chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des données des enquêtes de branche du SCEES

Par les enquêtes de branche du SCEES, nous connaissons les quantités de farine utilisées pour la panification. Il a été déterminé que 7% de ces quantités sont destinées à la fabrication de gros pains, 61% à celle de pains fantaisie et 32% à celle de pains baguette. En outre, les coefficients suivants ont été établis : 1 kg de farine donne 1,3 kg de gros pain, 1,25 kg de pain fantaisie, 1,2 kg de pains baguette. A partir de ces données nous déterminons les quantités totales de pain fabriquées. L'indice de quantité ainsi calculé est un des indicateurs utilisé pour les propositions d'évolution en année courante.

- Quatrième méthode : exploitation des données de l'ONIC

Par l'ONIC, nous connaissons les quantités de farine livrées, selon les destinations suivantes : boulangeries-pâtisseries industrielles, boulangeries-pâtisseries artisanales, pâtisseries artisanales, ateliers boulangerie-pâtisserie des grandes surfaces, fabrication de pâte à pain surgelée. Pour chacune de ces catégories de fabricants, des coefficients donnant la proportion de farine destinée à la fabrication de pain, de viennoiserie, de pâtisserie ont été déterminés. Nous connaissons également, pour chaque catégorie de fabricants et chaque produit (pain, viennoiserie, pâtisserie), la part de la production destinée à la consommation finale des ménages. Nous déterminons ainsi des quantités consommées par les ménages, pour le pain, la viennoiserie et la pâtisserie. (Précisons que des coefficients ont été établis pour passer des quantités en kilos de farine à des kilos en équivalents-grain, équivalents-viennoiserie et équivalents-pâtisserie). Les indices de quantité ainsi calculés font partie des indicateurs utilisés pour chiffrer les évolutions nous privilégions généralement cette source pour chiffrer l'indice de volume en année courante.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de pains, pâtisseries, pour les viennoiseries et pour les pâtes à tarte, les indices d'évolution d'une année sur l'autre des volumes consommés et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres pour chaque groupe de produits B05.G1 et B05.G2.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

Pour le B05.G1

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
EAP 1989 (1)	35 119	36 454
EAP 1991 (2)	35 280	36 621
Comptes, base 1980	33 788	35 076
BDFpain uniquement (1)	29 562	30 685

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

On s'est donné la possibilité de faire augmenter le niveau des comptes, base 1980, jusqu'à celui de l'enquête alimentaire 1989. C'est le chiffre de l'EAP 1989 qui a donc finalement été retenu.

Pour le B05.G2

Ce groupe de produits correspond à l'ancien poste NAP 3830 «pâtisseries fraîches» auquel ont été rajoutées les quiches et pizzas, crêpes, pâtes à garnir notamment, qui faisaient partie de l'ancien poste NAP 3704 «plats cuisinés». Nous avons donc tout d'abord réalisé un chiffrage en NAP, pour les pâtisseries fraîches d'une part et les plats cuisinés d'autre part.

Chiffrement du poste NAP 3830 «Pâtisseries fraîches » CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	10 640	10 768	11 220
EAP 1991 (2)	10 554	10 680	11 129
Comptes, base 1980	14 881	15 066	15 697
BDF, y compris viennoiserie et pâtisserie industrielles	27 163	27 489	28 644

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Nous nous sommes calés sur les données des enquêtes alimentaires en se laissant la possibilité d'augmenter jusqu'au niveau des comptes en base 1980. Ce dernier niveau a finalement été retenu.

Chiffrement du poste NAP 3704 «plats cuisinés» CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989, plats préparés surgelés et conserves de plats préparés ou viandes (1)	17 371	19 247	20 980
EAP 1991 (2)	13 445	14 897	16 237
Comptes, base 1980	15 340	17 004	18 529
BDF (1)	10 096	11 186	12 193

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

L'EAP 1989 surestime le niveau du poste ; les conserves de viande qui ne font pas partie de ce poste NAP n'ont pu être isolées. Le niveau des comptes base 1980, inférieur à celui de l'EAP 1989 et sensiblement supérieur à celui de l'enquête budget de famille a été reconduit.

Or l'enquête alimentaire 1991 nous apprend par ailleurs que le groupe des quiches, pizzas, crêpes, pâtes à garnir constitue 20,87% du poste NAP «3704 plats cuisinés ». Ainsi, après avoir déterminé les indices 1991/1990 par synthèse des différents indicateurs d'évolution, le chiffrage du poste B05G-2 a été le suivant :

CCM (en millions de francs)	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91
Pâtisseries fraîches	15 066	99,7	15 021	104,5	15 697
Plats cuisinés dont quiches, pizzas, crêpes...	17 004 3 549	106 106	18 024 3 762	102,8 102,8	18 529 3 867
B05.G2	18 615	100,9	18 783	104,2	19 564

3.3 Indices d'évolution

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour la métropole :

B05.G1 pains	1991	1992
IQ. SCEES	101,0	98,7
IQ. ONIC	100,1	99,0
Ivol. Choix de base 1995	100,3	99,1

B05.G2 pâtisseries fraîches	1992
IQ ONIC	95
Ivol. Choix de base 1995	101,2

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD suivants pour la métropole :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
B05.G1	35 119	100,3	35 220	98,1	34 553	99,1	34 242	103,6	35 477
B05.G2	18 615	100,9	18 783	104,2	19 564	101,2	19 799	103,6	20 508

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA, B05.G1	92F92 HTVA, B05.G2
Métropole	33 617	19 434
DOM	12	5
CCM France yc DOM	33 629	19 439

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

B05G-1 pains	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	34 134	36 011
Base 1995, premier calcul	33 628	35 477
Base 1995, juillet 1996	32 764	34 566
Premier arbitrage	35 764	37 731
Après arbitrage de février 1998	32 948	34 760

B05G-2 pâtisseries fraîches	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	19 127	20 178
Base 1995, premier calcul	19 439	20 508
Base 1995, juillet 1996	18 549	19 569
Après arbitrage	20 549	21 679


Pour le pain, un premier arbitrage avait conduit à rehausser la consommation des

ménages de l'année 1992 HTVA de 3 milliards, par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. Puis, l'arbitrage à la baisse, en février 1998 sur l'ensemble de la consommation a impliqué une révision vers le bas de 2,8 milliards du poste pain. Le niveau 1992 HTVA évalué en nouvelle base est alors inférieur de 1,2 milliard, soit 3,5% à celui de la base 1980.

Pour le poste pâtisseries fraîches, un arbitrage de 2 milliards a eu lieu à la hausse, par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. Le niveau 1992 HTVA en base 1995 est supérieur de 1,4 milliard, soit 7,4% au niveau de la base 1980.

B05.H BISCUITS, BISCOTTES, PATISSERIE DE CONSERVATION

1 DÉFINITION

 Ce groupe de produits correspond aux postes 15.82.11, 15.82.12 et 15.82.13 de la CPF. Il comprend les biscottes et pains grillés, les biscuits sucrés, les produits apéritifs salés, les madeleines, génoises, gâteaux roulés, les crêpes de conservation. La chapelure, les pains extrudés, le pain d'épice et le pain azyme en font partie.

Il ne comprend pas les fruits à coque grillés ou salés, les chips et produits apéritif à base de pommes de terre.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** nous donne une dépense des ménages en valeur.
- 2.3 Le syndicat **Alliance 7** nous procure le marché français partiel, en quantités, pour chacune des catégories de produits, biscuiterie, biscotterie, pâtisserie.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres des importations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation des données de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages pour l'ensemble du poste comprenant aussi la pâtisserie. Les chiffres

1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données du syndicat professionnel Alliance7 et des Chiffres des Douanes.

Nous obtenons, par le syndicat Alliance 7, le marché français partiel en quantités, pour la biscuiterie, la biscotterie, la pâtisserie. Nous soustrayons, du marché français partiel de la biscuiterie, celui des barres céréalières qui font partie du poste B04.B2 «autres produits issus du travail du grain ». En outre la chapelure presque exclusivement destinée aux consommations intermédiaires est retirée du marché français partiel de la biscotterie.

Par ailleurs, les coefficients «ventes en France/ marché français partiel» de l'année 1990 ont été déterminés pour la biscuiterie, la biscotterie et la pâtisserie. Ces coefficients supposés constants, appliqués aux données d'Alliance 7, nous permettent d'obtenir les ventes en France. La somme des ventes en France et des importations nous donne un «disponible» sur le marché intérieur, à partir duquel nous calculons un indice de quantité. Ce dernier est utilisé pour les propositions d'évolution en année courante.

- Cinquième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de valeur. Nous disposons des consommations en valeur pour les biscottes et croustillants, la pâtisserie industrielle, les biscuits sucrés, les biscuits extrudés et les biscuits salés. Grâce à l'indice de valeur et l'indice dévolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

- Sixième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différents produits, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Nap 3902 : biscuits, biscottes et pâtisserie industrielle CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	12 822	14 163	15 098
EAP 1991 (2)	10 969	12 116	12 916
Comptes, base 1980	14 565	15 228	16 233
BDF(2), y compris la pâtisserie	31 677	34 991	37 300
Choix de base 1995		14 514	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le champ couvert par l'enquête budget de famille est plus large que celui du poste B05.H. On a donc privilégié le niveau de l'enquête alimentaire 1989, en se laissant la possibilité de l'augmenter jusqu'au niveau des comptes de la base 1980. Le niveau 1992 HTVAD proposé se chiffre à 14514 millions de francs.

3.3 Indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ Disponible Alliance7	104,6	99,4
Ival. SECODIP		98,6
Ivol. SECODIP		96,0
Ivol. NIELSEN	102,9	102,7
Ivol. Comptes proposés	103,9	101,3

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivant :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
CCM	14 514	103,9	15 088	102,6	15 480	101,3	15 681	102,8	16 119

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	15 277
DOM	356
CCM France yc DOM	15 633

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	16 008	16 888
Base 1995, premier calcul	15 633	16 482
Base 1995, juillet 1996	15 029	15 844
Base 1995, premier arbitrage	16 652	17 555
Base 1995, (B05.H) après arbitrage de février	15 819	16 676

Un premier arbitrage avec le responsable secteur-produit a entraîné une révision à la hausse du niveau 1992 de la CCM HTVA de 1,6 milliard, par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. Puis, l'arbitrage à la baisse, en février 1998, sur l'ensemble de la consommation des ménages a impliqué une baisse de 833 millions du poste B05.H. Le niveau 1992 HTVA en base 1980 est, en définitive, inférieur de 189 millions HTVA, soit 1,2% au niveau de la base 1980.

B05.I SUCRE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.83.1 et 15.83.2 de la CPF

Il comprend le sucre de canne et de betterave brut, le sucre blanc ou roux cristallisé ou en morceaux, le sucre semoule, le sirop de sucre aromatisé ou non, le sirop d'érable, le sucre glace, les mélasses, les résidus de sucrerie, Le sucre vanillé, qui était intégré en base 1980 aux entremets desserts petits déjeuners (nap 4035), fait partie du poste B05.I de la base 1995.

Il ne comprend pas le lactose, glucose, maltose, fructose et les édulcorants de synthèse.
Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** fournit les dépenses des ménages.
- 2.3 Le **BIES** (Bureau Interprofessionnel d'Etudes Statistiques Sucrères) nous donne les quantités commercialisées pour le sucre en morceaux, le sucre semoule, le sucre cristallisé et les autres sucres.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation des données de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : l'exploitation des données du BIES

A partir des quantités commercialisées du BIES, nous calculons un indice d'évolution. En

outre, pour les catégories sucre en morceaux, sucre cristallisé, sucre semoule, nous valorisons les quantités commercialisées par les prix moyens France entière établis par la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE. Nous établissons ainsi un indice de volume. Nous nous appuyons généralement sur cette source pour chiffrer les évolutions en année courante.

Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM - Code Nap 4021 (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
BIES - (quantités commercialisées BIES valorisées par les prix SECODIP, sans sucres allégés)	3 862	3 844	3 883
EAP 1989 (1)	3 161	3 180	3 212
EAP 1991(2)	3 106	3 125	3 156
Comptes, base 1980	3 582	3 602	3 637
BDF(2)	3 370	3 390	3 424
Choix de base 1995		3 699	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétopolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

La proposition retenue pour l'année 1990 est très proche des comptes ; elle se situe entre le niveau de l'EAP 1991 et l'indicateur BIES.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. (sucre en morceaux, semoule et cristallisé)	98,5	104,7
IQ (tous sucres)	98,5	104,9
IQ SECODIP		104,8
Ival. SECODIP		106,6
Ivol. SECODIP		103,5
Ivol. Comptes proposés	102,2	104,8

Le chiffre 1991 résulte d'un arbitrage. En effet, les indicateurs d'évolution nous ont fourni une information partielle pour cette année.

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
CCM	3 699	102,1	3 779	102,5	3 874	104,8	4 060	103	4 182

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	3 964
DOM	182
CCM France y compris DOM	4 146

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	3720	3925
Base 1995, premier calcul	4146	4369
Base 1995, juillet 1996	3854	4061
Base 1995, (B05.I) après arbitrage	3661	3858

L'arbitrage à la baisse sur l'ensemble de la consommation des ménages en février 1998 a conduit à diminuer le niveau 1992 du poste «sucre» de 193 millions HTVA. Le niveau 1992 établi en base 1995 est en définitive inférieur de 59 millions HTVA, soit -1,6% au niveau de la base 1980

B05.J CHOCOLAT ET CONFISERIE

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.84.1, 15.84.2, 15.84.3 de la CPF.

Il comprend le cacao en masse, le beurre de cacao, le cacao en poudre non sucré et sucré, les préparations à base de chocolat, chocolat en tablettes, les articles de confiserie à base de chocolat, pâtes à tartiner à base de cacao, confiseries diverses et les fruits confits. Le chocolat de couverture, les confiseries et chocolats à la liqueur, les marrons glacés en font partie.

Il ne comprend pas les petits déjeuners en poudre ou granulés aromatisés au chocolat, les laits aromatisés au chocolat, fruits à l'eau de vie, pâtes de fruits et fruits secs.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
 - 2.2 L'enquête **budget de famille** fournit les dépenses des ménages.
 - 2.3 Les données de production du **SCEES** : les enquêtes de branche dans les IAA, du SCEES nous indiquent la production en quantités des différentes catégories de produits du poste B05.J (cacao en poudre ou granulé, chocolat en tablettes, confiseries de chocolat, le chocolat blanc et les pâtes à tartiner, les fruits confits).
 - 2.4 le syndicat **Alliance 7** nous fournit également des données de production pour les turbines de chocolat et les autres produits à la pièce.
 - 2.5 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
 - 2.6 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
 - 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.
-
- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989,

l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de production du SCEES, du syndicat Alliance 7 et du commerce extérieur

A partir des données de production et du commerce extérieur, nous calculons un «disponible» en quantité sur le marché intérieur qui s'écrit comme suit :

$$\text{Disponible} = \text{production} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Ce «disponible» est calculé pour le chocolat en tablette, le cacao sucré ou granulé, les confiseries de chocolat, les pâtes à tartiner, les confiseries de sucre. Précisons que les données de production du SCEES et d'ALLIANCE 7 ne prennent pas en compte la fabrication artisanale. Par conséquent, pour les bonbons de chocolat, rochers pavés et turbines de chocolat la production artisanale, estimée à 25% de la production industrielle donnée par les enquêtes de branche et le syndicat Alliance 7, a été intégrée à la production totale. En outre, la production totale de confiseries de sucre est minorée de celle de fruits confits qui ne font pas partie de poste B05.J.

Pour chacune des catégories chocolat en tablettes, cacao, pâtes à tartiner, confiserie de sucre le «disponible» en quantité est valorisé par des prix moyens France entière issus de la division des «Prix à la Consommation» de l'INSEE. Nous calculons alors un indice de volume et un indice de quantité du «disponible» total.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour les pâtes à tartiner et le chocolat en tablettes. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

Ces indices ne sont toutefois pas représentatifs de l'ensemble du poste B05.J, mais ils peuvent compléter les informations dont nous disposons par ailleurs.

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de confiseries sucrées, confiseries de chocolat, et chocolats en tablette, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres des quantités.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Disponibilité Alliance7 dont fabrications artisanales (quantités valorisées par les prix de l'EAP 1989)	22 368	29 632	32 558
EAP 1989 (1)	7 886	8 099	8 229
EAP 1991 (2)	7 927	8 141	8 272
Comptes, base 1980	24 669	25 337	25 736
BDF(2)	10 607	10 893	11 068

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes alimentaires et budget de famille sous-estiment largement la consommation car elles ne prennent pas en compte les achats de chocolat et confiseries par les enfants avec leur argent de poche. En revanche le champ couvert par le «disponible» sur le marché intérieur est plus large que celui de la consommation des ménages. En effet, il intègre les consommations intermédiaires : quantités destinées à la transformation et aux collectivités. Le niveau proposé pour 1990 est très proche de celui des comptes en base 1980. Il se chiffre à 25616 millions HTVAD.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. disponible	107,1	106,0
IQ disponible	111,5	105,9
IQ SECODIP chocolat en tablettes uniquement	100,3	101,1
IQ SECODIP		103,0
Ival. SECODIP		101,3
Ivol. SECODIP		98,8
Ivol. NIELSEN	108,0	103,4
Ivol.choix de base 1995	100,3	103,2

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
CCM	25 676	100,3	25 751	101,3	26 079	103,20	26 914	102,51	27 589

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	24 034
DOM	266
CCM France yc DOM	24 300

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	23 706	27 212
Base 1995, premier calcul	24 300	27 861
Base 1995, juillet 1996	22 985	26 352
Base 1995, (B05.J) premier arbitrage	23 663	27 129
Base 1995, second arbitrage février 1998	22 481	25 775

Le premier arbitrage avec le responsable secteur-produit a conduit à augmenter le niveau 1992 HTVA proposé en juillet 1996 de 678 millions. Puis l'arbitrage, en février 1998, sur le total de la consommation des ménages a entraîné une révision à la baisse du niveau du poste B05.J de 1,1 milliard. Le niveau 1992 HTVA évalué en base 1995 est inférieur de 1,2 milliard, soit 5,2% au niveau de la base 1980.

B05.K PATES ALIMENTAIRES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.85.1 de la CPF

Il comprend les pâtes alimentaires non cuisinées et cuisinées, la semoule à couscous et les couscous garnis.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** nous donne les dépenses des ménages.
- 2.3 Le **syndicat des industriels-fabricants de pâtes alimentaires de France** nous procure les livraisons en quantités, pour différentes catégories de pâtes et la production (en quantité) de couscous.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Elles nous fournissent les dépenses de consommation des ménages, en quantité et en valeur pour les pâtes alimentaires, hors couscous. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données de livraison et de production issues du syndicat des industriels fabricants de pâtes et des chiffres du commerce extérieur

A partir des livraisons de pâtes, de la production de couscous et des données d'importations et d'exportations, nous calculons un «disponible» en quantité sur le marché intérieur. Ce «disponible» s'écrit comme suit :

Disponible = production + importations - exportations
--

Puis, pour chacune des catégories, pâtes aux oeufs, pâtes de qualité supérieure, couscous, nous valorisons le «disponible» en quantité de l'année n, par les prix moyens France entière issus de la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE de l'année n-1. Nous établissons alors un indice de volume.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Puis grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous établissons un indice de volume SECODIP.

Ivol. SECODIP = Ival. SECODIP / Indice de prix

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les pâtes alimentaires, la semoule de couscous et les plats italiens, les indices d'évolution : année (n) / année (n-1), des quantités consommées et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Le groupe de produits B05.K correspond à l'ancien poste NAP 3904 «pâtes alimentaires et couscous», auquel ont été rajoutés les plats préparés à base de pâtes qui faisaient partie en ancienne base du poste NAP 3704 «plats cuisinés ». Nous avons donc chiffré, dans un premier temps, le niveau 1990 du poste NAP 3904.

NAP 3904 pâtes alimentaires et couscous CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1), hors couscous	3 474	3 738	3 858
EAP 1991 (2), hors couscous	3 438	3 700	3 818
Comptes, base 1980	3 791	4 080	4 211
BDF (2)	3 338	3 592	3 707
Choix de base 1995		4156	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Pour ce produit, les chiffres des enquêtes alimentaires qui ne comprennent pas le couscous se sont avérés un peu bas. On a, en définitive, légèrement rehaussé le niveau des comptes. La proposition retenue se chiffre à 4156 millions HTVAD.

Puis nous avons évalué le niveau de la consommation de plats préparés à base de pâtes

à partir du poste plats cuisinés (NAP 3907). Le chiffrage en NAP de ce dernier produit nous donnait un niveau 1990 à 17004 millions de francs HTVAD (cf. note de base du produit B05.G pain et pâtisserie fraîche). Or l'enquête alimentaire 1991 nous apprend par ailleurs que les plats cuisinés à base de pâtes représentent 0,76% du niveau en valeur des plats cuisinés. Ainsi, le chiffrage du poste B05.K a été le suivant :

CCM métropole (en millions de francs)	90F90 HTVAD
Pâtes alimentaires et couscous (NAP 3904)	4 156
plats cuisinés (NAP 3704)	17 004
Dont plats préparés à base de pâtes	129
B05.K	4 285

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. disponible	100,1	100,2
IQ disponible	100,3	100,2
IQ SECODIP	98,5	97,7
Ival. SECODIP		97,8
Ivol. SECODIP		94,5
Ivol. NIELSEN	103,0	99,2
Ivol.choix de base 1995	100,1	99,2

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
4 285	100,1	4 291	103,1	4 424	99,2	4 389	103,4	4 539

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	4 302
DOM	94
CCM France yc DOM	4 396

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 193	4 423
Base 1995, premier calcul	4 396	4 635
Base 1995, juillet 1996	4 287	4 520
Base 1995, (B05.K) premier arbitrage	5 995	6 321
Base 1995, second arbitrage, février 1998	5 695	6 005

La discussion avec le responsable secteur-produit a entraîné une révision à la hausse du niveau 1992 de 1,7 milliard HTVA, par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. Puis l'arbitrage à la baisse sur l'ensemble de la consommation des ménages en février 1998 a conduit à diminuer le niveau 1992 de ce poste de 300 millions HTVA. En définitive, le chiffre 1992 évalué en nouvelle base est supérieur de 1,5 milliard HTVA, soit 35,8% à celui de la base 1980

B05.L CAFE ET THE CONDITIONNES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.86.1 et 15.86.2 de la CPF.

Il comprend le café torréfié et les dérivés et substituts de café (café soluble, extraits et essences de café, chicorée, mélanges de café et de chicorée), les thés conditionnés (noir, vert, en sachets), infusions, coques et pellicules de café.

Il ne comprend pas les boissons à base de thé, qui font partie du poste B03.I2 «boissons non alcoolisées diverses».

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 **L'enquête budget de famille** nous donne les dépenses des ménages.
- 2.3 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous indiquent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : exploitation des données du commerce extérieur

Nous calculons un «disponible» en quantités, importations moins exportations, pour le

café vert, café torréfié, le thé vert, thé noir et maté. Les quantités de café vert sont converties en équivalent torréfié ; on estime que 1kg de café vert donne 0,8 kg de café torréfié. Puis, pour chacune des catégories, café et thé, le «disponible» en quantité est valorisé par les prix moyens France entière issus de la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE. Nous calculons alors, un indice de volume. Cet indicateur peut compléter les données en évolution dont nous disposons sur la consommation des ménages. Toutefois il reste assez approximatif car il prend en compte la consommation des collectivités d'une part et le café destiné à la transformation (pâtisseries, glaces..) d'autre part.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour le café torréfié en grain, moulu, et soluble, la chicorée. Puis, grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$I_{vol. SECODIP} = I_{val. SECODIP} / \text{Indice de prix}$

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de cafés, les thés et les infusions, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990 en métropole

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Disponible I-E	13 414	12 272	11 871
EAP 1989 (1)	10 794	9 942	9 345
EAP 1991 (2)	10 389	9 569	8 994
Comptes, base 1980	13 540	12 465	11 720
BDF (2)	10 352	9 534	8 962
Choix de base 1995		10 032	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétopolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le «disponible» surestime la consommation des ménages puisqu'il prend en compte les quantités destinées à la transformation. Nous nous sommes donc basés, pour l'évaluation du niveau 1990, sur les enquêtes auprès des ménages, en se laissant la possibilité, si nécessaire, d'augmenter jusqu'au chiffre des comptes. Le niveau proposé est très proche de celui de l'EAP 1989. Toutefois, le groupe de produits B05.L établi dans la nomenclature de la nouvelle base, ne comprend pas les épices et herbes aromatiques. Or, SECODIP nous indique la proportion de ces produits dans la consommation en valeur du poste NAP 4032 ; elle s'élève à 11,6% en 1990. Le niveau du poste HB05.L se chiffre alors à 8870 millions de francs.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants en métropole,

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. disponible	104,8	100,4
IQ disponible	104,5	100,6
Ival. SECODIP		98,2
Ivol. SECODIP		100,1
Ivol. NIELSEN	102,1	100,7
IVol. choix de base 1995	99,6	99,3

Le choix de base des indices d'évolution résulte d'un arbitrage avec le responsable secteur-produit. D'où le chiffrage du poste B05.L HTVAD, pour la métropole :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
8 870	99,6	8 835	94,4	8 340	99,3	8 281	97,9	8 114

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	7 691
DOM	126
CCM France yc DOM	7 817

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	10 821	11 416
Base 1995, premier calcul	7 817	8 243
Base 1995, juillet 1996	8 031	8 469
Base 1995, premier arbitrage	10 928	11 525
Base 1995, (B05.L) après second arbitrage, février 1998	10 382	10 949

Le premier arbitrage avec le responsable secteur-produit a entraîné une hausse de 2,9 milliards, soit 36% du niveau 1992 HTVA qui avait été défini en juillet 1996. L'arbitrage à la baisse de l'ensemble de la consommation des ménages, en février 1998 a conduit à diminuer le chiffre 1992 HTVA de 546 millions. Le niveau 1992 du poste B05.L évalué en base 1995 est, en définitive, inférieur de 439 millions HTVA soit 4,1% au niveau du poste équivalent reconstitué en base 1980.

B05.M CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.87.1 et 15.87.2 de la CPF.

Il comprend les vinaigres, les sauces préparées au soja ou à la tomate (ketchup, bolognaise...), les sauces émulsionnées (mayonnaise, sauce salade), les sauces cuisinées (béarnaise...), les épices préparés (poivre, cannelle, girofle, muscade...), les herbes aromatiques préparées.

Il ne comprend pas les légumes conservés dans le vinaigre, qui font partie du poste B05.B. «préparations et conserves de légumes».

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'**enquête budget de famille** nous donne les dépenses des ménages.
- 2.3 La **Fédération des Industries Condimentaires de France** nous fournit la production en quantités de mayonnaise, sauces, condiments, moutardes ainsi que le total (production + importations de fruits et légumes condimentaires).
- 2.4 Le **Syndicat National des Fabricants de Vinaigre** nous indique les quantités de livraisons en métropole pour la consommation.
- 2.5 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.6 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.7 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

L'enquête budget de famille de 1989 nous fournit un niveau en valeur des dépenses de consommation des ménages. Les chiffres 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au niveau 1989, l'indice des comptes en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un «disponible» sur le marché intérieur à partir des données des syndicats et du commerce extérieur

A partir de la production donnée par la Fédération des Industries Condimentaires de France, et des chiffres du commerce extérieur, nous calculons, pour les mayonnaises, sauces, condiments et moutardes un «disponible» en quantité sur le marché intérieur comme suit :

$$\text{Disponible} = \text{Production} + \text{Importations} - \text{Exportations}$$

Pour les fruits et légumes condimentaires, le «disponible» production + importations nous est fourni par le syndicat. Nous calculons également un «disponible» production plus importations pour les vinaigres. Par ailleurs, le solde importations moins exportations nous donne le «disponible» pour les épices. Puis nous valorisons le «disponible» calculé pour chacune des catégories : vinaigre d'alcool, vinaigre de vin, moutarde, sauces et condiments, fruits et légumes condimentaires, épices, par les prix moyens France entière que nous communique la division «Prix à la Consommation» de l'INSEE. Nous établissons alors un indice de volume tous produits.

- Cinquième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour une partie des produits du poste B05.M seulement : les sauces froides et mayonnaises, moutardes, et cornichons. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Sixième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différentes catégories de produits du poste B05.M, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles en valeur de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

Poste NAP 4033 «condiments, vinaigres, sauces préparées» CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Disponible		5 488	6 341
EAP 1989 (1)	3 847	3 981	4 093
EAP 1991(2)	3 784	3 916	4 026
Comptes, base 1980	4 852	5 023	5 164
BDF (2)	3 828	3 962	4 073

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Les enquêtes auprès des ménages semblent sous-estimer la consommation. On a donc reconduit le niveau de la base 1980, qui se situe au dessus des chiffres des enquêtes et légèrement en-dessous du montant du «disponible». Le poste NAP 4033 ne comprend pas toutefois les épices, qui font partie du groupe B05.M de la base 1980. Le chiffrage du niveau 1990 de la consommation d'épices a été réalisé à partir des informations de SECODIP qui nous donne la proportion des épices dans le poste Nap 4032 :

CCM métropole (en millions de francs)	90F90 HTVAD
Condiments, vinaigres, sauces préparées (NAP 4033)	5 123
Herbes aromatiques	1 304
B05.M Condiments et assaisonnements	6 427

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ivol. disponible	121,1	93,9
IQ SECODIP (ensemble sauces froides)	101,4	102,8
IQ SECODIP (sauf sauces déshydratées)		103,1
Ivol. NIELSEN	107,0	105,5
Ivol. Choix de base 1995	101,7	99,5

Nous obtenons après calcul les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

	90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
CCM	6 427	101,7	6 534	101,2	6 612	99,5	6 579	102,3	6 730

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM , le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	6 379
DOM	98
CCM France yc DOM	6 477

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 998	5 273
Base 1995, premier calcul	6 477	6 830
Base 1995, juillet 1996	6 365	6 712
Base 1995, premier arbitrage	5 171	5 453
Base 1995, (B05.M) après arbitrage de février 1998	4 912	5 180

Le niveau 1992 proposé en juillet 1996 a été arbitré à la baisse, avec le responsable secteur-produit dans des proportions importantes : 1,2 milliard HTVAD, soit 19%. Puis le niveau de la CCM a été encore diminué de 259 millions, suite à l'arbitrage sur l'ensemble de la consommation des ménages, en février 1998. Le niveau 1992 HTVA établi en base 1995 est très légèrement inférieur à celui de la base 1980 : -1,7%.

B05.N ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15.88.1 de la CPF.

Il comprend les laits pour nourrissons, secs ou liquides, les purées et préparations déshydratées pour enfant, les préparations homogénéisées pour enfant, à base de légumes, fruits, viandes (petits pots), les produits de régime ou diététiques.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissaient la consommation commercialisée des ménages.
- 2.2 L'**enquête budget de famille** nous donne les dépenses des ménages.
- 2.3 Le syndicat **Alliance 7** nous fournit le chiffre d'affaires pour les aliments adaptés à l'enfant et les produits diététiques pour adulte.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés. Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 et pour les propositions des indices d'évolution.**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétropolant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : calcul d'un indicateur de chiffre d'affaires sur le marché intérieur à partir des données du syndicat Alliance 7 et des chiffres du commerce extérieur

A partir du chiffre d'affaires fourni par le syndicat Alliance 7 pour les produits diététiques pour enfant et pour adulte, nous calculons un indice de valeur. Puis nous établissons un indice de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix à la consommation INSEE calculé pour le regroupement de produits du poste B05.N.

- Troisième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour différents produits du poste B05.N, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles en valeur de chacun

des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation du niveau 1990

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Alliance 7, chiffre d'affaires	2 589	2 749	2 900
EAP 1989 (1)	3 198	3 377	3 563
EAP 1991 (2)	3 025	3 195	3 371
Comptes, base 1980	4 135	4 365	4 604
BDF (2)	4 183	4 417	4 660
Choix de base 1995		3 526	

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Le niveau 1990 proposé est proche des chiffres des enquêtes alimentaires. Nous nous sommes laissés la possibilité de le faire varier entre le «disponible» Alliance 7 et le niveau des comptes en base 1980.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole:

Indices d'évolution	1991	1992
Ival. Alliance7	105,5	104,2
Ivol. Alliance7	102,7	100,0
Ivol. NIELSEN		110,4
IVol. choix de base 1995	102,7	99,8

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
3 526	102,9	3 629	102,7	3 727	99.80	3 720	104.43	3 884

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	3 682
DOM	148
CCM France et DOM	3 830

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	4 547	4 797
Base 1995, premier calcul	3 830	4 036
Base 1995, juillet 1996	3 681	3 878
Base 1995, (B05.N) après arbitrage	6 506	6 855

Ce poste de produits a été arbitré dans des proportions très importantes avec le responsable secteur-produit ; le niveau 1990 a été augmenté de 2,8 milliards, soit près de 75% par rapport au choix de base 1995 de juillet 1996. Le chiffre 1992 évalué en nouvelle base est largement supérieur à celui de la base 1980 : près de 2 milliards soit 43%.

B05.01 SOUPES ET POTAGES

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 15,89,11 de la CPF.
Il comprend les soupes, potages et bouillons en conserves, en sachets et surgelés.
Il ne comprend pas les jus de viande.
Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation des ménages en valeur, en potages déshydratés, en boîtes, et celle des extraits de viande.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** nous donne la dépense des ménages, en potages déshydratés, en boîtes ou en conserves.
- 2.3 Le **Syndicat National des Fabricants de Bouillons et Potages** nous communique les ventes en métropole, pour les différentes catégories de bouillons et potages, comprenant aussi les potages surgelés ou congelés.
- 2.4 Les **Douanes**, par l'intermédiaire de la base de données Béatrice, nous donnent les chiffres d'importations et d'exportations.
- 2.5 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.6 **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990 et 1991 et pour les propositions des indices d'évolution,**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage des niveaux des années 1990 et 1991. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1990 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

Cette enquête nous donne un niveau de la consommation des ménages en 1989. Les niveaux des années 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au chiffre de 1989, les indices d'évolution des comptes, en base 1980.

- Troisième méthode : calcul d'un disponible sur le marché intérieur à partir des ventes du syndicat SNFBP et du commerce extérieur

Nous calculons un «disponible» sur le marché intérieur, en quantité et en valeur, qui s'écrit comme suit :

$$\text{Disponible} = \text{ventes} + \text{importations} - \text{exportations}$$

Nous en déduisons, un indice de quantité et un indice de valeur. Ces indicateurs sont utilisés uniquement pour chiffrer l'évolution en volume de la dépense de consommation des ménages.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour les bouillons liquides et solides et les potages industriels. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, que nous communique la Division «Prix à la Consommation », nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les bouillons et les potages, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1,	1 692	1 856	1 995
EAP 1991(2)	1 394	1 530	1 644
Comptes, base 1980	1 498	1 644	1 767
BDF (1)	1 443	1 583	1 701
Choix de base 1995		1 680	1 802

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980,

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980,

Le niveau des comptes, en base 1980 se situe entre le chiffre de l'enquête budget de famille et celui de l'enquête alimentaire 1991. Nous avons donc reconduit, en base 1995, un niveau à peine supérieur à celui de la base 1980.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivant, pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ «disponible»	109,0	91,0
Ival. «disponible»	113,5	98,1
Ivol.	110,6	94,1
IQ SECODIP bouillons solides uniquement	104,4	107,1
IQ SECODIP		102,9
Ival. SECODIP		100,9
Ivol. SECODIP		96,8
Ivol. NIELSEN	105,3	99,5
Ivol. choix de base 1995	104,5	96,1

Nous obtenons les niveaux 1992 HTVAD pour la métropole suivants :

90F90	IV91	91F90	IP91	91F91	IV92	92F91	IP92	92F92
1 680	104,5	1 756	102,6	1 802	96,1	1 732	104,2	1 804

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	92F92 HTVA
Métropole	1 709
DOM	31
CCM France yc DOM	1 740

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	1678	1770
Base 1995, juillet 1996	1739	1834
Base 1995 (B05.O2) après arbitrage	1637	1726

Après arbitrage, le choix de base 1995 de la section «consommation des ménages» a été diminué de 100 millions. Le niveau 1992 HTVA, en nouvelle base n'est que légèrement inférieur (-2,4%) à celui de la base 1995.

B05.O2 AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond aux postes 15.89.13 et 15.89.14 de la CPF.

Il comprend les levures de boulanger ou de brasserie, les poudres à lever, les préparations pour entremets, les petits déjeuners en poudre aromatisés, les pâtes à tartiner aux cacahuètes.

Il ne comprend pas les préparations pour boissons, les pâtes à tartiner à base de cacao, ni le cacao en poudre.

Nous chiffrons, pour ce poste, une consommation commercialisée des ménages (CCM).

2 SOURCES

- 2.1 Les **enquêtes alimentaires permanentes** de 1989 et 1991 (EAP), fournissent la consommation commercialisée des ménages en valeur, pour les produits destinés à la pâtisserie, les préparations pour glaces, desserts à préparer, les poudres chocolatées.
- 2.2 L'enquête **budget de famille** nous indique la dépense des ménages pour les desserts à préparer, les produits pour la pâtisserie et les poudres chocolatées.
- 2.3 Le syndicat **Alliance 7** nous donne le marché français partiel, en quantité, pour différents entremets et desserts, les poudres à levure et levures chimiques, aides à la pâtisserie et les petits déjeuners en poudre aromatisés.
- 2.4 La société **SECODIP** (Société d'études de la consommation, distribution et publicité) suit les consommations d'un panel de ménages vivant en France (environ 4500), hors hommes seuls, hors Corse et hors périodes de vacances.
- 2.5 Le panel **NIELSEN** suit les ventes d'un panel de supermarchés et hypermarchés, Le hard discount n'est pas couvert par le panel.

3 MÉTHODES

- 3.1 **Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990 et 1991 et pour les propositions des indices d'évolution,**

- Première méthode : l'exploitation des données des enquêtes alimentaires

Les enquêtes alimentaires 1989 et 1991 ont été utilisées pour le chiffrage du niveau de l'année 1990. Nous avons appliqué, à la valeur de l'EAP 1989, l'indice d'évolution 1990/1989 de la CCM établi en base 1980. De même un chiffrage de l'année 1991 a été effectué en rétroplant le chiffre de l'EAP 1991 avec l'indice 1991/1990 de la CCM en base 1980.

- Seconde méthode : l'exploitation des données de l'enquête budget de famille

Cette enquête nous donne un niveau de la consommation des ménages, en 1989. Les niveaux des années 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au chiffre de 1989, les indices d'évolution des comptes, en base 1980.

- Troisième méthode : l'exploitation des données du syndicat Alliance 7

A partir du marché français partiel en quantités, nous calculons, pour l'ensemble des produits, un indice de quantité.

Pour le rebasement, le niveau de l'ancien poste NAP 4037, qui comprend principalement les levures, a été évalué à partir des données de chiffre d'affaires que nous a communiqué le syndicat. Nous avons alors appliqué à ce chiffre d'affaires, la part des levures et poudres à lever, dans le marché total partiel.

- Quatrième méthode : exploitation des données de SECODIP

Nous calculons jusqu'en 1995, à partir des données SECODIP, un indice de quantité et un indice de valeur. Nous disposons des quantités consommées et des valeurs, pour les poudres chocolatées uniquement. Grâce à l'indice de valeur et l'indice d'évolution des prix à la consommation INSEE, nous calculons un indice de volume SECODIP.

$$\text{Ivol. SECODIP} = \text{Ival. SECODIP} / \text{Indice de prix}$$

- Cinquième méthode : exploitation des données NIELSEN

NIELSEN nous fournit, pour les desserts prêts à consommer, les desserts préparés, les aides aux desserts et les poudres chocolatées, les indices d'évolution des quantités consommées d'une année sur l'autre et les pondérations annuelles de chacun des produits considérés. Nous calculons, à partir de ces données, un indice synthétique de Laspeyres.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

Ce poste correspond au regroupement des deux produits de la base 1980 : «entremets desserts, petits déjeuners» (NAP 4035) et «autres produits alimentaires divers» (NAP 4037) qui comprend essentiellement les levures. Un chiffrage a donc été tout d'abord réalisé en NAP.

- Pour le poste 4035, entremets, desserts, petits déjeuners :

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
EAP 1989 (1)	2 583	2 595	2 632
EAP 1991 (2)	2 977	2 992	3 033
Comptes, en base 1980	2 128	2 138	2 168
BDF (2)	2 310	2 322	2 354
Choix de base 1995		2 517	2 550

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant aux chiffres 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980,

(2) : les valeurs des années 1989 et 1990 ont été rétropolées en appliquant aux chiffres 1991 les indices d'évolution des comptes en base 1980,

Le niveau des comptes en base 1980 s'avérant un peu faible, nous avons proposé de le remonter légèrement, Le chiffre retenu se situe entre le niveau de l'enquête budget de famille et celui de l'enquête alimentaire 1989.

- Pour le poste 4037, produits alimentaires divers :

CCM (en millions de francs courants)	1990	1991
Alliance 7, chiffre d'affaire	61,5	62,4
Comptes en base 1980	218,0	234,0
choix de base 1995	212,0	223,0

Nous ne disposons que de peu d'informations sur ce poste. Nous avons reconduit un niveau à peine inférieur à celui de la base 1980.

Au moment du rebasement, par erreur, seul le produit NAP 4037 «produits alimentaires divers» a été retenu pour le chiffrage du niveau du poste B05.O2. Cette erreur a été corrigée après les arbitrages.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

La synthèse des différents indicateurs d'évolution a conduit à proposer les indices d'évolution de la CCM suivants pour 1991 et 1992 en métropole :

Indices d'évolution	1991	1992
IQ. Alliance 7	99,5	99,6
IQ. SECODIP		100,4
Ival. SECODIP		102,4
Ivol. SECODIP		100,2
Ivol. NIELSEN	101,8	99,7
Ivol. choix de base 1995é	99,7	99,7

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM. Il s'établit à 81 millions de francs HTVA en 1991 et 68 millions en 1992.

4- ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les choix de base 1995 puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	2 130	2 247
Base 1995, juillet 1996	279	293
Base 1995, (B05.B) après arbitrage	279	293

Le niveau de ce poste a été largement sous estimé lors du rebasement. Cette erreur a donc été corrigée comme suit :

Nous avons repris le chiffrage en NAP réalisé initialement, en rajoutant au chiffre de la levure, celui des «entremets, desserts et petits déjeuners».

CCM (en millions de francs courants HTVAD)	1990	1991
entremets desserts petits déjeuners, NAP 4035	2 517	2 550
Produits alimentaires divers, NAP 4037	212	223
Niveau du poste B05.O2, en métropole	2 729	2 773
Niveau du poste B05.O2, dans les DOM		85
Niveau du poste B05.O2 métropole + DOM		2 858

1995. Pour reconstituer ensuite la série, nous avons reconduit les indices de volume de la base

Millions de francs	91F91	IvoI92	92F91	IP92	92F92
CCM HTVA	2 724	99,7	2 716	102,1	2 773
CCM HTVAD	2 858	99,7	2 848	102,1	2 908

Le niveau 1992 ainsi corrigé est en hausse de 643 millions de francs, soit +30% en données HTVA, par rapport à la base 1980.

B06 TABAC

1 DÉFINITION

Ce groupe de produits correspond au poste 16.00.1 de la CPF. Il comprend les cigares et cigarettes, le tabac à pipe, le tabac à rouler à priser et à mâcher.

Nous chiffrons une consommation commercialisée (CCM).

2 SOURCES

2.1 L'enquête budget de famille indique les dépenses des ménages en tabac, pour l'année 1989.

2.2 La **SEITA** (Société Nationale d'Exploitation Industrielle du Tabac et Allumettes) nous communique chaque mois, les ventes en valeur de produits fabriqués.

3 MÉTHODES

3.1 Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des niveaux des années 1990 et 1991 et pour les propositions des indices d'évolution.

- Première méthode : l'exploitation de l'enquête budget de famille

Cette enquête nous donne la valeur de la dépense des ménages en tabac. Les niveaux des années 1990 et 1991 sont évalués en appliquant, au chiffre de 1989, les indices d'évolution des comptes, en base 1980.

- Seconde méthode : exploitation des données de la SEITA

Le cumul annuel des ventes de produits fabriqués nous fournit une valeur sur laquelle nous nous sommes basés pour chiffrer le niveau de la consommation des ménages des années 1990 et 1991.

Par ailleurs, nous calculons, chaque année, un indice de valeur. Ce dernier, déflaté par l'indice des prix à la consommation du tabac (que nous communique la Division Prix à la consommation de l'INSEE), nous permet d'établir un indice de volume. Nous nous appuyons sur cet indicateur pour les propositions d'indices d'évolution des volumes, en année courante.

3.2 L'évaluation des niveaux 1990 et 1991

CCM (en millions de francs courants)	1989	1990	1991
Ventes SEITA	42 241	43 568	45 141
Comptes en base 1980	42 089	43 400	44 995
BDF (1)	22 488	23 188	24 040

(1) : les valeurs des années 1990 et 1991 ont été calculées en appliquant au chiffre 1989 les indices d'évolution des comptes en base 1980.

Dans le cadre des enquêtes, les ménages ont tendance à sous évaluer, pour une part non négligeable, leur consommation de tabac : aussi, le chiffre de l'enquête budget de famille est sensiblement inférieur à celui établi à partir des données de la SEITA. Nous avons retenu, en nouvelle base, le chiffre SEITA, dont le niveau est très proche de celui de la base 1980.

3.3 La proposition des indices d'évolution pour 1991 et 1992

Les indices d'évolution sont les suivants :

Indices d'évolution	1991	1992
IVOL SEITA	102,3	99,4
Choix de base 1995	102,3	99,4

Nous suivons généralement, l'indice de volume calculé à partir des données de la SEITA et de l'indice des prix à la consommation du tabac.

Nous obtenons, en données HTVAD pour l'année 1992, en métropole :

90F90	Ivol91	91F90	IP91	91F91	Ivol92	92F91	IP92	92F92
43 568	102,3	44 570	101,3	45 141	99,4	44 870	110,7	49 687

Le niveau des DOM a été chiffré à partir des comptes des DOM, Après intégration des DOM, le niveau 1992 HTVA est le suivant :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA
métropole	41 845
DOM	278
CCM France yc DOM	42 123

4 ARBITRAGES ET COMPARAISONS AVEC LA BASE 1980

Les propositions puis arbitrages ont été les suivants :

CCM (en millions de francs)	1992 HTVA	1992 HTVAD
Base 1980	40 584	49 512
Base 1995 (HB06), juillet 1996	42 123	51 341
Base 1995 (HB06), après arbitrage	42 123	51 335

La proposition, en base 1995, de la section « consommation des ménages » n'a pas été arbitrée, pour ce produit. Le niveau de l'année 1992 HTVA établi en base 1995 est supérieur de 1,5 milliards, soit 3,8% à celui de la base 1980.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ATC	=	Autoconsommation
BDF	=	Enquête Budget de Famille
BIES	=	Bureau Interprofessionnel d'Etudes Statistiques Sucrères
CCM	=	Consommation commercialisée des ménages
CPF	=	Classification des Produits Français
EAP	=	Enquête Alimentaire Permanente
ERE	=	Equilibre Ressources-Emplois
FIOM	=	Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des Produits de la Pêche Maritime et des Cultures Marines
HTVA	=	Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée
HTVAD	=	Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée Déductible
IAA	=	Industries Agro-Alimentaires
NAP	=	Nomenclature d'Activités et de Produits
NAF	=	Nomenclature d'Activités Françaises
OFIVAL	=	Office Interprofessionnel des Viandes de l'Elevage et de l'Aviculture
ONIC	=	Office National Interprofessionnel des Céréales
ONILAIT	=	Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers
SCEES	=	Service Central des Enquêtes et des Etudes Statistiques (ministère de l'agriculture et de la pêche)
SECODIP	=	Service d'Etude, de la Consommation, Distribution et Publicité

BIBLIOGRAPHIE

- **La Consommation des ménages en 1998**, Luis Cases, Insee résultats consommation-modes de vie n°99-100.
- **35 ans de consommation des ménages**. Principaux résultats de 1959 à 1993 et séries détaillées 1959-1970. INSEE Résultats, série "Consommation-modes de vie", n°69-70.
- **Système Européen des Comptes**. SEC 95. Eurostat.
- **Présentation générale**. Nouveaux concepts, nouveaux chiffrages, nouvelles nomenclatures. INSEE, Banque de France, Trésor public, n°1, Mai 1999.
- **Méthode Base 95. Système français de comptabilité nationale**. Dépense de consommation finale et consommation finale effective des ménages. Luis Cases. INSEE, Banque de France, Trésor public, N°4, Décembre 1999.
- **Le compte national de l'agriculture**, méthode de la base 95, série base 95 méthodes, Insee , Banque de France, Trésor public, n°5 octobre 1999.
- **NAF. Nomenclature d'Activités et de Produits**. Journal Officiel de la République Française. INSEE, n°1402.
- **CPF. Classification des Produits Français**. Journal Officiel de la République Française. INSEE, n°1402-I